

QATAR

JUILLET 2023

Sous la direction de Pierre RAMIREZ,
Directeur de l'antenne Business France au Qatar



WWW.BUSINESSFRANCE.FR

EN PARTENARIAT AVEC



LIBANO-SUISSE
INSURANCE

INSURING YOUR WELLBEING REGIONALLY



DUBAI



EGYPT



IRAQ



KUWAIT



LEBANON



JORDAN





QATAR

For over 60 years, Libano-Suisse Group has grown to become a pioneer in the insurance industry in the Middle East and Gulf region.

In each market, we aim to serve individuals as well as key local businesses, providing each client base with regionally differentiated products and leading edge technology.

Doha, Al Seif Building, C Ring Road, following Al Muntazah Signal

Tel: (974) 4 4664406 / 7 / 8 . qatar@libano-suisse.com . www.libano-suisse.com  

GUIDE DES AFFAIRES **QATAR**

Réalisé par
Pierre RAMIREZ, avec le concours très actif de Nisrine BOUABID

Juillet 2023

Bureau Business France de Doha
Ambassade de France au Qatar,
West Bay, Diplomatic Area Street,
P.O. Box 2669, Doha, Qatar
Tél.: + 974 4402 1769

© 2023 - BUSINESS FRANCE

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.



Source : ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, direction des Archives (pôle géographique)

PLANS DES PRINCIPALES AGGLOMÉRATIONS DU PAYS

Plan de Doha : <https://www.viamichelin.fr/web/Cartes-plans?address=Doha%2C%20Qatar>

Plan de Al Rayyan : <https://www.viamichelin.fr/web/Cartes-plans?address=Al%20Rayyan%2C%20Qatar>

Plan de Qatar Rail du métro de Doha et du tram de Lusail : <https://www.qr.com.qa/home>

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier chaleureusement les partenaires publics et privés qui ont bien voulu nous donner de leur temps et qui ont ainsi contribué par leur témoignage, leur expertise et leur soutien, à la production de cette édition 2023 du Guide des affaires Qatar, conçu comme une synthèse d'informations opérationnelles à destination de toutes les entreprises françaises qui souhaitent s'informer et initier - voire renforcer - leurs projets d'internationalisation au Qatar.

S.E M. Jean-Baptiste FAIVRE, Ambassadeur de France au Qatar ;
Mme Efi FRAGER, Cheffe du Service économique au sein de l'Ambassade de France au Qatar, et son équipe ;

Général Stéphane LACROIX, Attaché de sécurité intérieure (ASI) au Qatar, avec compétence pour le Koweït, fonction occupée jusqu'en juillet 2023, et son équipe ;

M. Olivier HUYNH VAN, Conseiller de coopération et d'action culturelle au sein de l'Ambassade de France au Qatar, et son équipe ;

Mme Catherine DORGNAC, Responsable régionale de Bpifrance pour le Moyen-Orient, la Turquie et l'Asie centrale ;

Mme Jinane KABBARA, Conseillère en propriété intellectuelle pour la zone Moyen-Orient et Experte INPI ;

M. Julien BAILLY, Président du comité Qatar des Conseillers du Commerce extérieur de la France (CCEF) ;

Mme Sandrine LESCAROUX, Directrice générale de la Chambre de Commerce France-Qatar (CCI France Qatar) ;

Mme Miryem OUKAS-MESSIDI, Responsable régionale du pôle médias et communication au sein des équipes Business France Middle East.

Maître Philippe BOUSTANY, Avocat au Barreau de Paris et Managing Partner de Boustany Law Offices.

Mention spéciale à l'endroit de nos partenaires annonceurs :

AGS Qatar ;

Al Jassra Corporate Services ;

Investment Promotion Agency Qatar (IPA Qatar) ;

Libano-Suisse Insurance Company ;

Mazars in Qatar ;

Servcorp Qatar LLC.

PRÉFACE

Chères lectrices, chers lecteurs,

Je me réjouis de pouvoir m'adresser à vous au travers de cette préface du « Guide des affaires » Qatar, édition 2023, synthèse utile mêlant conseils opérationnels et témoignages d'experts destinés à toutes les entreprises originaires de France souhaitant initier ou accroître des courants d'affaires sur le marché qatarien.

2022 a été une année remarquable pour le Qatar et pour la relation franco-qatarienne. Comme chacun sait, le pays a organisé avec succès la Coupe du Monde 2022 de la FIFA™, une première à la fois pour un pays du Moyen-Orient mais aussi du monde arabe. Ce tournoi était également inédit par son unité de lieu, concentré à l'échelle d'une ville, Doha et de ses environs, qui a accueilli les supporters du monde entier et fédéré des centaines de millions de téléspectateurs, contribuant à faire connaître le Qatar, au travers de son histoire, de ses traditions et de ses ambitions.

2022 a aussi été l'année de la célébration du cinquantenaire de l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays, un temps fort marqué par une dynamique de visites au plus haut niveau, par des manifestations culturelles nombreuses et appréciées et le lancement de nouvelles coopérations d'intérêt commun qui se poursuivent en 2023.

Je suis venu au Qatar avec un mandat clair, celui de porter notre relation bilatérale à un niveau d'excellence, et le soutien actif aux projets économiques et commerciaux croisés en fait naturellement partie. A ce titre, nous pouvons être fiers de la confiance placée par les autorités qatariennes dans l'expertise des entreprises françaises, pour les accompagner en particulier dans le développement de leur capacité de production de gaz, afin de répondre notamment aux besoins de l'Europe mais également pour appuyer le Qatar dans la mise en œuvre des ambitions de la « Vision Nationale 2030 », feuille de route stratégique du pays, y compris en matière de transition énergétique. Des opportunités d'affaires existent localement dans le transport, les infrastructures, la défense, le numérique, la finance, l'hôtellerie, la sécurité alimentaire ou la distribution pour ne citer que quelques secteurs.

Symbole de la vitalité des liens commerciaux actuels, nous dénombrons désormais plus de 120 entreprises françaises et 90 franchises implantées au Qatar, des chiffres en croissance. Concomitamment, la France, destination européenne la plus attractive pour les IDE créateurs d'emplois depuis 2019, s'appuie sur le grand plan d'investissement d'avenir « France 2030 ».

Notre pays présente des opportunités dans des secteurs tels que la transition énergétique, la tech, la santé, l'agro-alimentaire, des verticales qui peuvent intéresser nos amis et partenaires qatariens.

S'intéresser au marché du Qatar pour exporter implique de comprendre un pays, attaché à ses traditions autant qu'il est tourné vers la modernité et le monde, un pays ami de la France et qui avance et évolue rapidement dans un environnement régional lui-même en changement.

Les partenaires publics et privés de l'export, réunis sous la bannière de la Team France Export, forment au Qatar une équipe engagée à faire réussir notre pays et qui est à votre écoute.

Je vous encourage à prendre leur attache pour mener à bien vos projets d'internationalisation et prendre part durablement au rayonnement de la France et de ses savoir-faire au Qatar.



S.E M. Jean-Baptiste Faivre
Ambassadeur de France au Qatar

SOMMAIRE

1. CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS	11
Les points-clés du marché	13
Les points clés de l'histoire et de l'environnement politique	22
Les points-clés des échanges	27
Les secteurs porteurs	31
• Les hydrocarbures et l'énergie	31
• L'agriculture et l'agroalimentaire	32
• Sécurité intérieure et défense civile	34
• Le numérique et les télécommunications	35
• Le e-commerce	36
• La fintech	36
• Le sport	37
• L'environnement	38
• La santé	40
• Le tourisme et les ICC	40
2. FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS	43
Accéder au marché : contexte réglementaire, social et fiscal	45
• Contexte réglementaire	45
• Contexte juridique et fiscal	49
• Le droit social	51
S'adapter aux spécificités locales de la pratique des affaires	57
• Spécificités culturelles	57
• Attitude à adopter dans les lieux publics	58
• Prise de rendez-vous et rendez-vous d'affaires	58
Organiser son voyage de prospection	60
• Préparer son voyage : aspects organisationnels	60
• Aides et appuis	62
Trouver le bon partenaire commercial	72
• Les importateurs - distributeurs (agent commercial)	72
• La vente directe	72

Réussir son implantation	73
• L'IPA QATAR, un acteur incontournable pour considérer vos projets d'implantation	73
• Investir au Qatar	75
• Ouvrir un bureau de représentation	75
• Créer une succursale	75
• Ouvrir un point de vente	76
• Les formes de sociétés	76
• Recruter du personnel étranger	83
• Permis de travail	84
• Point immobilier	84
Se faire connaître	88
Se faire payer	91
• Moyens et délais de paiement	91
• Litiges, impayés et recouvrement	92
Se protéger	94
• Les cadres légaux de la protection intellectuelle	94
• Les brevets	94
• Les marques	96
• Les dessins et modèles	97
• Les droits d'auteur	97
• Mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle	97

3. CONTACTS UTILES 101

• Cabinets et agences référencés par Business France	103
• Logistique	104
• Promotion Communication Media	107
• Représentations françaises	107
• Finance	109
• Institutions	110

1

CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS





You deserve the best

Déménagements Internationaux
Records Management
Relocation

AGS, votre partenaire de confiance dans la **mobilité et relocation** partout dans le monde.



AGS QATAR

T. +974 4038 4540

E. manager-qatar@ags-globalsolutions.com



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

www.ags-globalsolutions.com

CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

Les points-clés du marché

DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

Situé au sein de la péninsule arabique, l'État du Qatar est une presqu'île de 11 610 km², soit à titre de comparaison l'équivalent de la superficie de la région Île-de-France, reliée via une seule et unique frontière terrestre limitrophe de l'Arabie saoudite, au sud.

Le Qatar dispose d'un vaste littoral de 563 km, bordé par les eaux du golfe arabo-persique qu'il partage avec l'Iran au nord, le Bahreïn au nord-ouest, les Émirats arabes unis au sud-est et l'Arabie saoudite, au sud et à l'ouest.

Le pays se caractérise par un relief très plat (point culminant à 103 mètres), à l'exception de dunes de sables blancs situées au sud-est, de quelques formations rocheuses à l'ouest et de falaises peu élevées au nord. La géomorphologie se caractérise par différentes formes de paysages : une présence de plateaux calcaires marqués de dépressions, de collines et de mesas qui s'étendent sur la partie ouest de la péninsule, et de grandes barkhanes (dunes en forme de croissant) et de zones désertiques, situées au sud et au sud-est de la péninsule. Située à 80 km au sud de Doha, Khor al-Adaid (également appelée Inland Sea, soit mer intérieure en français) est reliée au Golfe par un étroit bras de mer long de plus de 10 km - l'un des rares endroits au monde où la mer s'introduit dans le désert -, au milieu des dunes, offrant des paysages remarquables. Ce lieu est très prisé à la fois des habitants du Qatar comme des touristes. Par ailleurs, il convient de noter une absence de rivières et de lacs naturels au Qatar. Environ 300 wadis sont dénombrés.

Le climat du Qatar est de type désertique, marqué par des températures élevées à très élevées, avec une humidité croissante au cours de l'été (juin à septembre). Plus tempéré en hiver, le climat se fait plus sec dès que souffle le « Chamal », vent de sable venu d'Arabie, ou plus humide lorsque souffle le « Soulheil », vent en provenance de la mer. La température annuelle oscille entre 17°C et 47°C, avec de très faibles précipitations.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES, LINGUISTIQUES ET RELIGIEUSES

- **Population**

Avec plus de 3 M d'habitants recensés en mai 2023 selon les données de l'Autorité qatarienne de la Planification et des Statistiques (PSA), le Qatar se situe en 5^e position des 6 pays du Conseil de Coopération des États Arabes du Golfe (CCEAG), avec une population plus nombreuse que celle du Bahreïn (1,7 M d'hab.), mais inférieure à celles, classées par ordre croissant, d'Oman (4,5 M d'hab.), du Koweït (4,7 M hab.), des Émirats arabes unis (10,2 M d'hab.) et de l'Arabie saoudite (35,5 M hab.).

Caractéristique singulière du pays, les non Qatariens sont largement majoritaires et représentent 85 à 90 % de la population locale totale, en fonction des fluctuations. De surcroît, la proportion d'hommes dans le pays est très élevée. Ce déséquilibre entre les genres s'explique par la présence d'une main d'œuvre étrangère masculine nombreuse.

Population by Gender

These data represents the number of individuals in all age groups (Qatari and Non-Qatari) within the boundaries of the State of Qatar:



Source : Qatar Monthly Statistics May 2023 – Planning and Statistics Authority

En 2023, la densité de la population au Qatar est de 248 hab./km², soit à titre de comparaison plus du double de celle de la France (118 hab./km²). Avec un taux d'urbanisation supérieur à 99 %, la population qatarienne est l'une des plus citadines au monde. Les habitants de l'émirat se concentrent principalement dans les municipalités de Doha, la capitale politique mais aussi cœur économique et culturel du pays. Al Rayyan, Lusail, Al Khor ou Al Wakrah sont les principaux autres centres d'activités du pays.

Évolution démographique, diversité culturelle et jeunesse

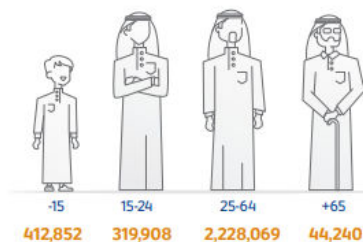
Le Qatar a connu un accroissement démographique important depuis son indépendance, proclamée en septembre 1971 vis-à-vis des Britanniques - environ 120 000 habitants étaient alors recensés - et qui s'est surtout accéléré à l'aune du développement économique du pays et des opportunités professionnelles attenantes pour les étrangers.

A titre d'illustration, en 1980, le Qatar comptait un peu plus de 200 000 habitants. En 2010, année de l'attribution de l'organisation de la Coupe du Monde FIFA 2022, la population du pays avait significativement cru et atteignait 1,8 M d'habitants (contre 3 M actuellement).

La diversité culturelle et la cohabitation de différentes nationalités est une autre caractéristique de la société qatarienne. Les ressortissants d'Inde - plus grande communauté étrangère du pays -, du Népal, du Bangladesh, des Philippines, d'Égypte, du Sri Lanka ou encore du Pakistan représentent une main d'œuvre de travail importante dans l'ensemble des secteurs d'activité qu'il s'agisse des secteurs productifs ou tertiaires. Selon la section consulaire de l'ambassade de France au Qatar, la communauté française compte 5 100 Français inscrits au registre (chiffre de mars 2023). Le nombre de Français vivant dans le pays et non-inscrits peut être évalué à 10 % de ce total, ce qui porterait à environ 5 600 le nombre de Français « résidents » réellement au Qatar.

Le Qatar est un pays jeune : la moyenne d'âge est de 33 ans et la tranche des 25-64 ans représente 73 % de la population totale. À l'inverse, seulement 1,4 % des habitants sont âgés de 65 ans ou plus. Il s'agit très majoritairement de Qatariens puisque les étrangers, sauf cas spécifique, ne restent pas au Qatar sitôt leur mission professionnelle achevée.

Population by Age Group



Source : Qatar Monthly Statistics May 2023 – Planning and Statistics Authority

Le taux de fertilité au Qatar a diminué de plus de 50 % depuis 1980 et est aujourd'hui de 1,8 enfant par femme. Les prévisions pour les 15 prochaines années indiquent une baisse du nombre de naissances, mais restent proche du taux de renouvellement de la population.

- **Données linguistiques**

La langue officielle du Qatar, déterminée par l'article 1 de la Constitution en vigueur depuis 2004, est l'arabe, qu'il s'agisse de l'arabe « littéral » ou « dialectal ». Cependant, en raison de la présence d'une communauté étrangère importante, l'anglais s'est imposé en pratique comme la langue du quotidien, et sert également de langue des affaires.

Dans une moindre mesure, on retrouve aussi d'autres langues très parlées au Qatar comme l'urdu, le tamoul, le malayalam, le tagalog ainsi que le farsi occidental. Le français est parlé par des interlocuteurs qatariens l'ayant étudié mais aussi par les communautés francophones originaires d'Afrique ou encore du Proche-Orient. Depuis 2012, le Qatar a le statut de « membre associé » de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Selon l'OIF, 4 à 5 % de la population du pays serait francophone, chiffre approximatif.

L'arabe reste la langue des procédures juridictionnelles (exception faite de celles conduites devant la Qatar Financial Court, qui peuvent être en anglais). Les autorités qatariennes souhaitent maintenir cette identité linguistique arabophone.

- **Données religieuses**

La religion de l'État du Qatar est l'Islam. Les musulmans sunnites, très majoritaires, et les chiites, minoritaires, peuvent pratiquer librement leur foi et leur culte au Qatar.

La loi reconnaît les 3 monothéismes abrahamiques (islam, judaïsme et christianisme), pour les deux religions autres que l'islam, sous condition d'un enregistrement auprès du ministère des Affaires étrangères et du contrôle de leur exercice public. Les religions non-abrahamiques ne peuvent être enregistrées mais la pratique individuelle de ces cultes est autorisée dans la sphère privée.

Un complexe religieux a été édifié à l'extérieur de la ville afin de permettre aux résidents de pratiquer leur foi.

POINTS-CLÉS ÉCONOMIQUES

- **La « Qatar National Vision 2030 » : la feuille de route stratégique du pays entre préservation des traditions et prise en compte des défis de l'époque moderne**

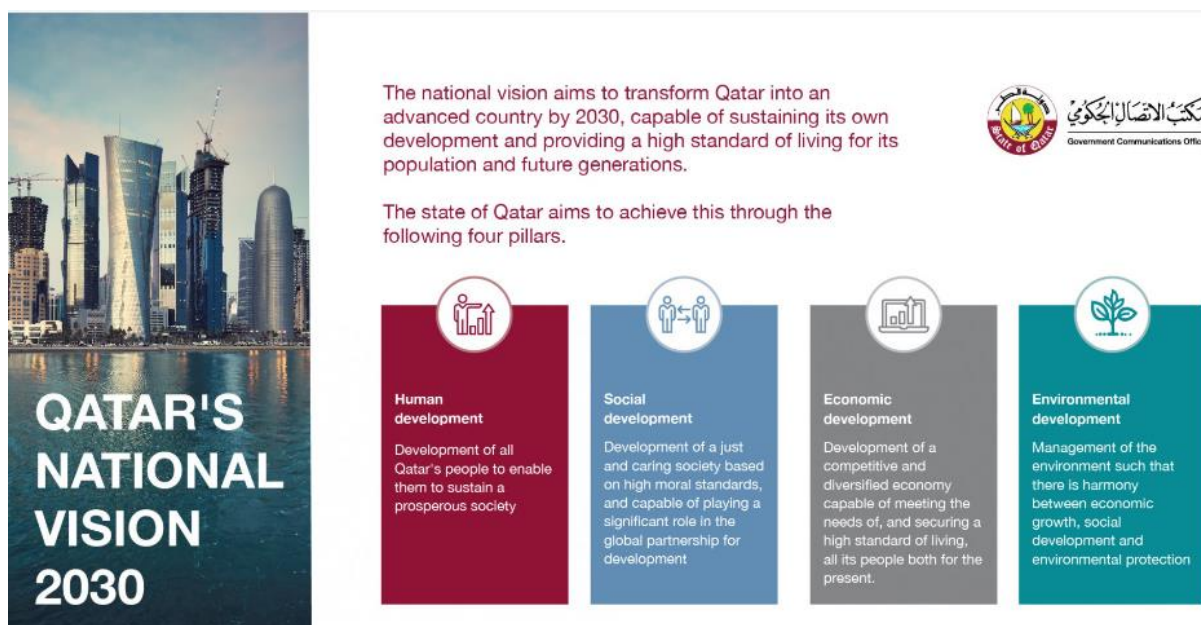
Publiée en 2008 par le Secrétariat général à la planification du développement, la « Qatar National Vision 2030 », également désignée sous l'acronyme « QNV2030 », est une feuille de route stratégique destinée à faire en sorte que « *le Qatar devienne une société avancée capable d'un développement durable, avec pour objectif d'offrir un niveau de vie élevé à sa population - citoyens comme résidents - et aux générations futures* », d'ici à 2030, pour reprendre les termes officiels.

À l'instar des autres pays du Golfe, la QNV2030 fournit un cadre de référence vis-à-vis duquel les stratégies nationales et les plans de mise en œuvre opérationnels peuvent être déclinés au Qatar puisque le document stratégique détaille essentiellement les

orientations et résultats à atteindre laissant aux parties prenantes la définition des moyens et ressources à mobiliser en conséquence.

La QNV2030 est ainsi intégrée aux enjeux d'élaboration des politiques publiques mais elle est aussi adoptée par le secteur privé. Systématiquement mentionnée sur les sites Internet et autres supports de présentation des groupes qatariens, la QNV2030 fournit une orientation des objectifs globaux en commun à atteindre. Entreprises françaises, vous entendrez donc souvent parler de la QNV2030. Dans l'édito du document officiel, Sheikh Tamim bin Hamad Al-Thani précise d'ailleurs que la QNV2030 construit un pont entre le présent et l'avenir du Qatar, et indique que cette vision stratégique appartient au gouvernement, au secteur public, à la société civile et à tous les citoyens qatariens.

Quatre piliers complémentaires composent le cœur de cette vision : l'humain, le social, l'économie et l'environnement, comme le détaille l'infographie partagée ci-dessous.



The national vision aims to transform Qatar into an advanced country by 2030, capable of sustaining its own development and providing a high standard of living for its population and future generations.

The state of Qatar aims to achieve this through the following four pillars.

- Human development**
Development of all Qatar's people to enable them to sustain a prosperous society
- Social development**
Development of a just and caring society based on high moral standards, and capable of playing a significant role in the global partnership for development
- Economic development**
Development of a competitive and diversified economy capable of meeting the needs of, and securing a high standard of living, all its people both for the present.
- Environmental development**
Management of the environment such that there is harmony between economic growth, social development and environmental protection

Source : Site Internet du Government Communication Officer

Par ailleurs, la QNV30 précise une liste des cinq principaux défis structurants auxquels le Qatar doit faire face, à savoir :

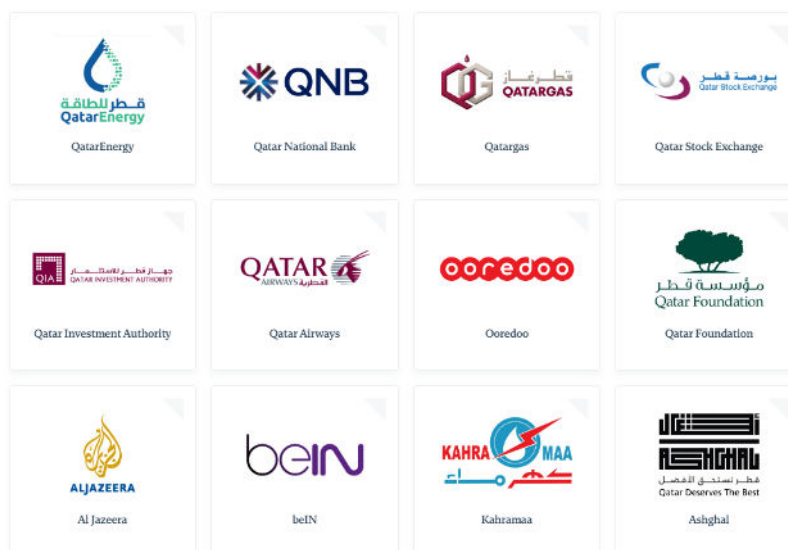
- La modernisation et la préservation des traditions ;
- La prise en compte non seulement des besoins de la génération actuelle mais également des besoins des générations futures ;
- La maîtrise de la croissance et le contrôle de l'expansion du pays ;
- La taille et la qualité de la main-d'œuvre expatriée et le choix des voies de développement privilégiées ;
- La prise en compte de la croissance économique, du développement social et de la gestion de l'environnement.

La QNV2030 se matérialise par une véritable politique de diversification économique, financée par les revenus issus des exportations d'hydrocarbures, incarnée par des plans stratégiques pluriannuels de développement. Ces derniers ont pour objectif de faire progresser le pays en termes d'autosuffisance, de création de valeur locale et de plus grande indépendance, une ambition renforcée par la période du Blocus du pays (juin 2017-janv. 2021).

- Des « champions nationaux » qatariens à dimension internationale

Le succès de la stratégie de diversification économique mise en œuvre au Qatar se matérialise par la réussite d'entités locales étant devenues en quelques décennies de véritables entreprises « championnes nationales à rayonnement international » sur leur cœur de métier respectif. Ces groupes qatariens, dont la notoriété dépasse les frontières du Qatar, sont souvent ciblés par les exportateurs français car ils sont des références.

L'infographie - ci-après - présente « 12 champions qatariens » parmi les plus connus.



Source : Site Internet d'Invest Qatar

Principales entreprises publiques qatariennes en 2023

Entreprise	Secteur	Part de l'État
Al Jazeera	Médias/diffusion	100 %
Qatari Diar Real Estate Development	Immobilier	100 %
Hassad Food	Alimentaire	100 %
Mowasalat	Transport (taxis et bus)	100 %
Ooredoo	Télécommunications	70,5 %
Qatar Airways	Aérien	100 %
Qatalum - Qatar Aluminium	Aluminium	100 %
Qatar Central Deposit of Paper Money	Monétaire	100 %
Qatar Chemical and Petrochemical Marketing and Distribution Co.	Chimie/pétrochimie	100 %
Qatar Distribution Company	Distribution	100 %
Qatar Fertilizer Company	Agriculture	100 %
Qatar Fuel – Woqod	Hydrocarbures	100 %
Qatar General Electricity & Water Corporation (Kahramaa)	Eau & Électricité	90 %
Katara Hospitality	Industrie hôtelière	100 %
Qatar Metallurgy	Métallurgie	100 %
Qatar National Broadband Network Company	Haut débit	100 %
Qatar Petroleum	Hydrocarbures	100 %
Qatar Ports Management Company	Portuaire	100 %
Qatar Postal Services Company	Services postaux	100 %
Qatar Satellite Company	Satellite	100 %

Qatar Solar Company	Énergie solaire	100 %
Qatar Steel Company	Acier	100 %
Wadi Asil Trading Company	Activités commerciales	100 %
Mwani	Maritime	100 %

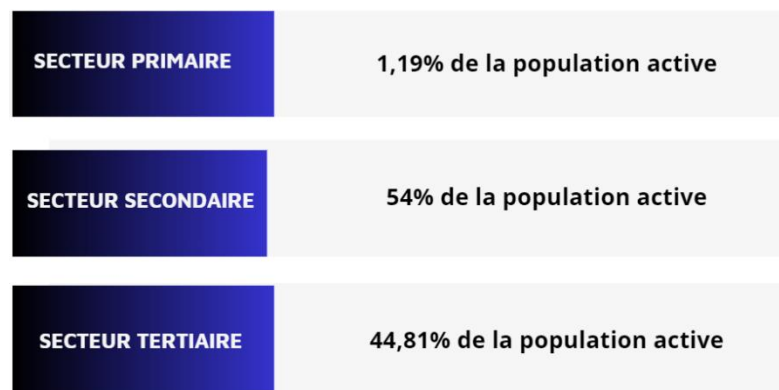
Source : Trade policy Review Qatar, WTO

Le Qatar mise sur la contribution du secteur privé pour développer les industries et les exportations nationales et attirer les investissements dans les activités non-hydrocarbures.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Richement doté en ressources gazières et, dans une moindre mesure, en pétrole, le Qatar est l'une des économies les moins volatiles de la zone Proche et Moyen-Orient, fort de fondamentaux économiques solides qui lui permettent de figurer depuis plusieurs années dans le top 5 des pays dont le PIB/habitant est parmi les plus élevés au monde (PIB/hab. de 68 622 USD en 2022 ; à titre de comparaison, le PIB/hab. de la France est de 45 188 USD, source Coface).

Ces derniers temps, l'économie qatarienne s'est même renforcée grâce aux prix élevés du gaz naturel au niveau mondial. Le pays est le 5^e producteur de gaz naturel et le 2^e exportateur de gaz naturel liquéfié (GNL) au monde. Le PIB nominal du pays était de 189,6 Mds d'USD en 2022 (37 % du PIB est issu du secteur des hydrocarbures).



Source : Statista Distribution of employment by economic sector (2021); mise en forme par Business France

Au lendemain de l'organisation réussie et saluée par la communauté internationale de la Coupe du Monde 2022 de la FIFA™, l'économie du Qatar se situe à un tournant entre deux cycles pluriannuels, reflète des stratégies économiques. Annoncé lors de l'attribution de la compétition en 2010, l'ambitieux programme d'investissements de 200 Mds USD dans les infrastructures sportives, hôtelières et de transport est arrivé à son terme, ce qui devrait se traduire factuellement par une baisse des investissements publics dans le secteur de la construction et des travaux publics.

Incarnant le début d'un nouveau cycle, des investissements estimés à 100 Mds USD dans le secteur des hydrocarbures sont appelés à prendre le relais de la croissance, via notamment le projet d'extension de + 64 % des capacités qatariennes de liquéfaction de GNL à l'horizon 2027 - 2029.

Le développement de secteurs à haut potentiel (médias, sport, santé, culture, tech ou encore tourisme) devrait permettre la poursuite d'une croissance plus pérenne à long-

terme et de réduire la dépendance aux chocs externes, au premier rang desquels la dépendance à l'évolution des cours des hydrocarbures. Mais diversifier l'économie est un processus de long-terme et les hydrocarbures demeurent une colonne vertébrale. Aussi, s'il existe une volonté de diversifier les recettes budgétaires du pays, objectif repris dans la QNV30, le Qatar va intrinsèquement accroître sa dépendance aux exportations de GNL, et répondre aussi aux besoins exprimés par les pays étrangers consommateurs de gaz.

Pour résumer, l'économie du Qatar bénéficie d'un climat extrêmement favorable. Ses fondamentaux sont solides avec une inflation plutôt maîtrisée, un fort excédent commercial et des finances publiques saines. La diversification est une stratégie de long-terme.

- **Politique économique et budgétaire**

Le Qatar s'est bien remis du double choc de la pandémie de Covid-19 et de la baisse mondiale des cours du pétrole et du gaz enregistrée en 2020. Le PIB réel du pays s'est contracté de - 3,6 % en 2020, soit moins que la moyenne du CCG (- 4,9 %), grâce à une économie plus diversifiée et à une moindre dépendance vis-à-vis des recettes pétrolières. 2021 a été une année de reprise modérée, marquée par + 1,6 % de croissance du PIB.

La reprise s'est fortement accélérée en 2022, essentiellement grâce à la forte hausse des prix mondiaux du gaz. En outre, un taux élevé de vaccination contre le virus Covid-19 a permis la levée successive des mesures de confinement et donc de soutenir les dépenses de consommation. L'organisation de la Coupe du monde a également soutenu la croissance économique grâce à l'augmentation des recettes touristiques. Selon les estimations, le PIB réel a augmenté d'environ + 4,8 % en 2022 avec une nette accélération au cours du dernier trimestre de l'année dernière (+ 8 % ou + 9,9 % en g.a pour l'activité hors hydrocarbures). L'inflation en 2022 est estimée à + 4,9 %.

Les réserves budgétaires du Qatar sont solides, mais le niveau élevé de la dette publique doit être surveillé. Le seuil de rentabilité budgétaire du Qatar a oscillé entre 35 et 55 USD/baril de pétrole brut au cours de la dernière décennie. Le gouvernement a donc enregistré d'importants excédents budgétaires annuels la plupart des années, sauf en 2016-2017, lorsque les prix du pétrole et du gaz sont restés bas pendant un certain temps. L'excédent s'est établi à environ + 4,4 % en 2021 et devrait avoir atteint + 13,6 % en 2022, alimentée par la flambée des prix du gaz.

- **Analyse des risques économiques et sociaux**

Les perspectives économiques pour 2023-2024 sont favorables, grâce au maintien des prix mondiaux du gaz à un niveau élevé, par rapport aux années précédentes. Selon Allianz-Trade, leader mondial de l'assurance-crédit et partenaire de la Team France Export, les prévisions de croissance annuelle du Qatar se situent autour de + 3 % pour 2023 et 2024, soit une augmentation moins forte qu'en 2022, mais une dynamique toujours positive dans un contexte de turbulences mondiales. L'inflation restera supérieure aux niveaux pré-pandémiques, même si elle devrait baisser en 2023.

Selon l'analyse de la Coface, la hausse du revenu par habitant continuera de soutenir la consommation privée qui représente près de 20 % du PIB. Le secteur non pétrolier, comme les services et la construction, continueront d'alimenter le PIB, mais le plus grand contributeur du PIB demeure à terme le secteur des hydrocarbures.

Tandis que la production de pétrole devrait augmenter d'environ 0,5 % en 2023, la production de gaz devrait croître de 2 %, après une augmentation de 3 % en 2022.

Si le Qatar poursuit ses investissements massifs pour augmenter sa part de la production mondiale de GNL, et investit aussi dans la transition énergétique (centrale solaire), l'impact

des nouveaux investissements aura besoin d'un certain temps pour se matérialiser. À moyen-terme, les perspectives économiques du Qatar sont donc très favorables.

Sur le plan social, il convient de mentionner la trajectoire du pays pour mesurer les avancées réalisées au cours de ces dernières années notamment par rapport aux droits des travailleurs étrangers, même si des améliorations sont encore possibles dans la mise en œuvre de ces réglementations au profit des bénéficiaires.

Ainsi, à titre d'illustration, en 2014, des syndicats internationaux ont déposé une plainte auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT), accusant le Qatar de ne pas respecter certains engagements liés au travail. Cette plainte dénonçait le système de la « kafala », terme qui désigne dans le monde arabe le parrainage et la mise sous tutelle d'un étranger par son employeur. En réponse, une mission tripartite de haut niveau a été déployée au Qatar. À la suite de celle-ci, le Qatar et l'OIT se sont mis d'accord sur un programme de réformes majeures du travail, qui a conduit à la clôture de la plainte en 2017. En 2018, l'OIT ouvrait un bureau à Doha.

L'émirat a également adopté en 2020 deux réformes majeures de son droit du travail, positionnant le pays comme le premier de la région à démanteler le système de Kafala et à introduire un salaire minimum qui est de 1 000 QAR, majoré à 1 800 QAR en 2023 si on prend en compte la non mise à disposition d'un logement et la nourriture (soit environ 452 EUR par mois). En outre, le Qatar a introduit le Wage Protection System (WPS), c'est-à-dire l'obligation de rémunérer tous les salariés sur un compte bancaire à leur nom.

Appréciation du risque économique et social selon la COFACE

Points forts	Points faibles
Troisièmes plus grandes réserves de gaz naturel prouvées au monde, réserves de pétrole importantes.	Petite économie, principalement dépendante des hydrocarbures pour sa croissance, ses équilibres budgétaires et extérieurs.
Faible dette publique, comptes publics solides, politique monétaire prévisible.	Exposition économique à la volatilité des prix de l'énergie.
Un fonds souverain richement doté : Qatar Investment Authority (QIA).	
Environnement favorable aux entreprises, Stabilité sociale et politique intérieure.	
Un revenu par habitant élevé.	

Source : Études économiques et risque-pays, page Qatar, site Internet de la Coface



EVALUATION DES RISQUES PAYS



ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Source : <https://wwwcoface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Qatar>

- **Données monétaires**

L'unité monétaire officielle (ou devise) du pays est le riyal qatarien (écrite sous le code QAR). 1 riyal se divise en 100 dirhams. Depuis juillet 2001, le riyal qatarien est indexé au dollar américain à un taux de change fixe comme suit : 1 USD = 3,64 QAR.

Depuis sa création en 1993, la Qatar Central Bank (ou « QCB ») a pour objectif de préserver la valeur de la monnaie, d'assurer la stabilité monétaire et plus largement, d'agir en tant qu'autorité supérieure de régulation, de contrôle et de supervision pour tous les services, les marchés et les activités financières du Qatar.

Indicateurs monétaires	2019	2021	2022	2023
Riyal Qatarien (QAR)				
Taux de change annuel moyen pour 1 EUR	4,10	4,41	4,15	4,08*

**Taux de change au 16 juillet 2023*

Source : Banque mondiale - Dernières données disponibles.

CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

Les points clés de l'histoire et de l'environnement politique

BREF PANORAMA HISTORIQUE

Si le Qatar est un État moderne relativement jeune - le cinquantenaire de l'indépendance a été célébré en 2021 -, l'occupation du territoire actuel par des peuples nomades est bien millénaire, avec des premières traces de vie (poteries, outils) datées à 6 000 ans av. J.-C.

Le début de l'histoire moderne du Qatar est généralement associé à 1766, année de l'édification de la ville côtière d'Al Zubarah, autrefois centre prospère de commerce et base de la pêche perlière, situé au nord-ouest du pays. Aujourd'hui, Al Zubarah est le plus grand site du patrimoine archéologique du pays couvrant une superficie de 60 hectares et rassemblant des vestiges de maisons, de masajid (mosquées), de madabis (pressoirs à dattes) et de bâtiments fortifiés. Depuis 2013, le site est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Autrefois dépendante des Al-Khalifa de Bahreïn, la péninsule du Qatar a conquis son autonomie en 1868, grâce à l'aide des Britanniques, avec le concours actif de Mohammed bin Al Thani, fondateur de l'actuelle dynastie régnante. Le Qatar a été ensuite sous tutelle ottomane de 1871 à 1915, puis est devenu un protectorat britannique à partir de 1916, le Qatar étant alors reconnu comme une entité politique indépendante. Il convient de noter que la grande famille des Al Thani est intrinsèquement liée à l'histoire moderne du pays. Les émirs successifs sont originaires de cette dynastie familiale encore aujourd'hui.

Le 3 septembre 1971, Sheikh Khalifa bin Hamad Al Thani, alors héritier présomptif et Premier ministre, met fin au traité de 1916, et annonce que le Qatar est un État indépendant. Les troupes britanniques s'étaient retirées du Golfe auparavant.

Sous l'angle de son histoire économique, l'évolution du Qatar a été marquée par 3 découvertes et ressources qui ont permis, avec des intensités et impacts distincts, à ses habitants de prospérer et au pays de se développer :

- La 1^{ère} ressource a été la pratique de la pêche perlière jusqu'aux années 1930, marquée par la concurrence de la perle de culture au Japon. Jusqu'alors, la perle était le principal produit d'exportation du Qatar et positionnait le pays en carrefour ;
- Le pétrole ensuite, avec la découverte d'un premier gisement en 1939. Le groupe Total a participé à la découverte du 1^{er} gisement de Dukhan dans la zone de concession de la Qatar Petroleum Company. En raison de la seconde guerre, il faudra attendre la décennie des années 1950 pour que le Qatar, avec le concours d'entreprises étrangères, exploite cet « or noir » et profite des revenus générés ;
- Le gaz naturel, enfin, dont le Qatar est richement doté (3^e réserves mondiales connues) et pour lequel des investissements massifs ont été entrepris afin de le transformer en gaz naturel liquéfié (état nécessaire à l'exportation) a été découvert en 1971. La 1^{ère} exportation de GNL n'interviendra cependant qu'en 1997.

Le fantastique développement économique du Qatar s'est accéléré au cours des décennies 1990 - 2000, symbolisé par l'essor rapide de sa capitale Doha et par la construction de tours modernes et audacieuses notamment à West Bay, le quartier des affaires, dont la « skyline » désormais iconique traduit la modernité et l'ouverture du pays.

STRUCTURE POLITIQUE

Nom officiel	État du Qatar
Nature du régime	Émirat
Chef de l'État	Sheikh Tamim bin Hamad Al Thani

Depuis son accession au pouvoir en juin 2013, l'Émir Sheikh Tamim bin Hamad Al Thani, poursuit le processus de transformation économique et sociétale profond engagé par son père, l'Émir Père Hamad, leader du Qatar durant la période 1995-2013. Partisan résolu de l'ouverture, l'Émir reste soucieux néanmoins de concilier le développement du pays et le respect des traditions.

Depuis 1999, le Conseil municipal central, organe consultatif, est élu au suffrage universel tous les quatre ans. Les dernières élections ont eu lieu le 16 avril 2019, avec le renouvellement des 29 conseillers, dont cinq femmes. Par ailleurs, régulièrement repoussées depuis 2007, le Qatar a conduit ses premières élections du Conseil consultatif (Majlis al Choura), le 2 octobre 2021. Avec un taux de participation de 63,5 % de la population, ces premières élections d'ampleur nationale visaient à élire 30 des 45 membres du conseil de la Choura, les 15 membres restants étant nommés par l'Émir.

Le Qatar est par ailleurs le pays arabe possédant le taux d'emploi des femmes le plus élevé (taux supérieur à 50 % ; environ 35 % pour les seules qatariennes).

- **Type de régime**

Le Qatar est une monarchie. En 2003, une Constitution est adoptée qui rentre en vigueur en 2005. Selon l'article n°1 de la Constitution, « *Le Qatar est un État arabe souverain et indépendant. Sa religion est l'islam et la charia est la source principale de sa législation. Son système politique est démocratique. La langue arabe est sa langue officielle. Le peuple du Qatar fait partie de la nation arabe* ».

- **Le pouvoir exécutif**

Le pouvoir exécutif appartient à l'Émir, qui l'exerce avec l'aide du Conseil des ministres. Il promulgue ou rejette également les lois après avoir interrogé le Conseil consultatif. L'Émir a également le pouvoir de nommer le Premier ministre et il approuve la composition du Conseil des ministres sur une proposition du Premier ministre.

Quant aux membres du conseil, ils veillent à l'application des lois, elles-mêmes votées par le Conseil consultatif (Majlis Al Choura). Les ministres orientent également la politique nationale en proposant des textes de loi au Conseil consultatif, ils établissent et contrôlent également le budget de l'état.

- **Le pouvoir législatif**

Le Conseil consultatif de la Choura de l'État du Qatar (Majlis al-Choura) est l'une des deux branches principales de l'organe législatif du Qatar. Pour entrer en vigueur, les lois doivent être présentées au Conseil de la Choura pour examen et suggestions. Le Conseil compte

45 membres, 30 d'entre eux sont élus au scrutin direct, général et secret, tandis que 15 sont nommés par l'Émir. Ce Conseil est présidé par l'Émir et réunit le Premier ministre ainsi que tous les ministres de plein exercice qui composent le gouvernement.

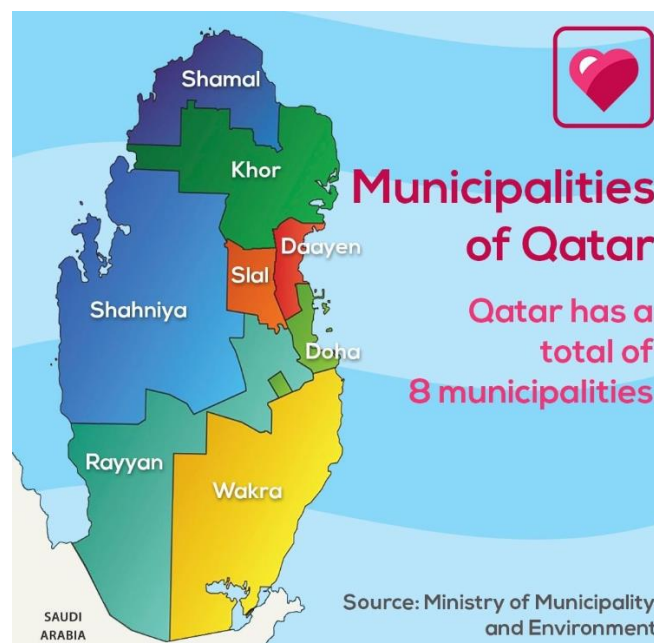
L'autre organe législatif est le Cabinet, qui propose des projets de loi, prépare des projets de loi et les soumet au Conseil, pour examen et recommandations.

- **Conseil des Ministres**

Le Premier ministre préside les sessions du Conseil des ministres, dont il dirige les délibérations, et supervise la coordination des travaux entre les différents ministères. Depuis mars 2023, le Premier ministre du Qatar est S.E Sheikh Mohammed bin Abdulrahman Al Thani, qui a conservé également le poste de ministre des Affaires étrangères, poste occupé depuis janvier 2016. Le Conseil des Ministres est chargé de la gestion de toutes les affaires intérieures et extérieures qui relèvent de ses compétences.

- **Organisation du pays**

Depuis 2015, le Qatar est subdivisé en 8 municipalités (en arabe : pluriel « baladiyat », singulier « baladiyah »), à savoir Doha, Al Rayyan, Umm Salal, Al Khor & Al Thakira, Al Wakrah, Al Daayen, Al Shamal, and Al Shahaniya.



Source : Données issues du Ministry of Municipality, mises en forme par le site IloveQatar

DIPLOMATIE

Le Qatar est reconnu comme un acteur de premier plan sur la scène internationale, fort d'une diplomatie de niche très active notamment pour la médiation de certains conflits (Afghanistan, Soudan, Tchad) mais aussi d'une position équilibrée visant à conserver de bons rapports avec tous les États, loin de toute stratégie d'alignement ou d'endiguement.

En quelques années, et malgré une population peu nombreuse, le Qatar est devenu un acteur diplomatique très important s'imposant sur l'échiquier international. Doha bénéficie d'une forte visibilité et d'un leadership reconnu en termes de médiation. Le pays possède environ 110 représentations diplomatiques à travers le monde.

Le Qatar est également très présent au sein des grandes instances internationales. Cet attrait pour la coopération multilatérale s'illustre par son adhésion à plusieurs organisations et organismes, actifs à l'échelle de la péninsule arabique, de l'ensemble du Proche et Moyen-Orient ou à périmètre mondial. Ainsi, selon les données affichées sur le site du ministère des Affaires étrangères qatarien (MOFA), le Qatar est membre de plus de 320 organisations opérant dans les domaines politique, économique, social, culturel, humanitaire ou encore scientifique. Parmi les principales adhésions, il convient de mentionner les organisations internationales suivantes :

- L'Organisation des Nations Unies (ONU) ;
- L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;
- Le Fonds Monétaire International (FMI) ;
- Le Conseil de Coopération des États Arabes du Golfe (CCEAG) ;
- La Ligue des États Arabes (LEA) et le Fond Monétaire Arabe (AMF) ;
- L'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) ;
- Interpol ;

En janvier 2019, soit pendant la période du blocus du pays, le Qatar a décidé de se retirer de l'OPEP, organisation qu'il avait rejointe en 1961, quelques mois seulement après sa création par l'Arabie saoudite, l'Iran, l'Irak, le Koweït et le Venezuela. Malgré la fin du blocus, le Qatar n'a pas formulé le souhait de réintégrer l'OPEP, à ce jour.

ANALYSE DES RISQUES POLITIQUES ET GÉOPOLITIQUES

Le Qatar demeure très stable politiquement. Les autorités s'attachent, dans le choix des ministres, des membres du Conseil consultatif Majlis Al Choura ou encore des fonctions de représentation, à une répartition équilibrée et inclusive des portefeuilles entre les principales grandes familles (ex-tribus) locales.

Sur le plan intérieur, le risque politique est actuellement faible. La population locale nationale est satisfaite de sa qualité de vie, des opportunités professionnelles existantes et du soutien des dépenses publiques dans les secteurs structurants (santé, éducation etc.). Les partis politiques et syndicats ne sont pas autorisés. Enfin, le blocus du Qatar - le plus long clivage de l'histoire du CCEAG (43 mois) - a renforcé le soutien de l'opinion publique et de la population envers l'Émir, avec un fort sentiment de patriotisme. Contrairement aux périodes de tension précédentes, ses effets ne se sont pas limités au niveau des dirigeants et des élites politiques, mais ont touché directement les nationaux et impacté leur quotidien.

La façon dont le « blocus du Qatar », désigné localement par les expressions « GCC crisis » ou « Qatar blockade », a commencé et la façon dont il s'est terminé reflètent des changements significatifs dans les perspectives régionales et internationales. Le différend a débuté en juin 2017, avec la suspension des liens diplomatiques et l'instauration d'un blocus total par l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l'Égypte et le Bahreïn à l'égard du Qatar. Les frontières terrestres, aériennes et maritimes ont été fermées. Tout au long du différend, des efforts de médiation ont été entrepris notamment par le Koweït.

Face à la rupture de chaînes d'approvisionnement, le blocus a eu pour effet de pousser le Qatar à déployer des stratégies de création de valeur locale, d'autonomisation et de moindre dépendance à l'égard de l'étranger, et plus singulièrement à l'égard des autres pays du CCEAG. Cette période a renforcé les liens économiques et politiques du pays avec la Turquie. Par nécessité, le Qatar a également noué des liens commerciaux plus étroits avec l'Iran, l'espace aérien iranien devenant un corridor crucial.

La déclaration d'Al-Ula, signée lors du 41^e sommet du CCEAG en janvier 2021, a permis de mettre un terme au blocus, et de marquer la reprise des voyages et des échanges commerciaux entre le Qatar et les pays du Quartet. Aucune des 13 conditions qui avaient été posées comme des exigences à remplir – par exemple, la fermeture de la chaîne de télévision Al-Jazeera, la réduction drastique de la coopération avec l'Iran, le retrait des troupes turques du territoire du Qatar, etc. – n'a été acceptée par Doha. A l'aune de cette inflexibilité, et d'une économie qui a résisté, le Qatar est apparu renforcé à la fin du blocus.

CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

Les points-clés des échanges

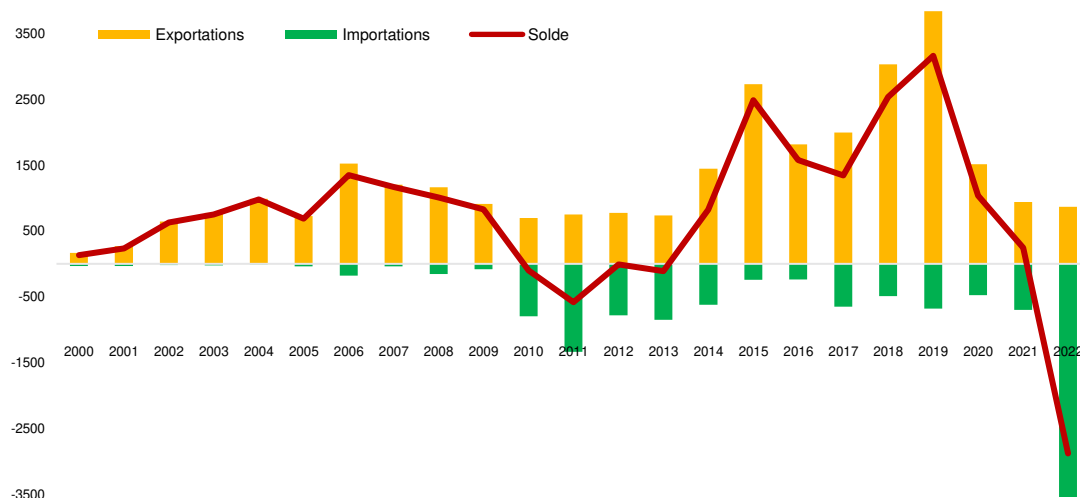
LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS DU QATAR

Commerce extérieur

Top 5 des clients du Qatar		Top 5 des fournisseurs du Qatar	
Chine	18,4%	Chine	15,8%
India	12,6%	Etats-Unis	10,8%
Corée du Sud	10,6%	Italie	10,1%
Japon	9,9%	Inde	6,0%
Singapour	6,9%	Allemagne	5,6%

Source : Planning and Statistics Authority (janvier 2023)

Évolution de la balance commerciale et répartition des échanges bilatéraux



Source : Service économique de Doha

LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS DU QATAR

Le Qatar vise à devenir un pays leader en termes d'environnement commercial et d'investissement étranger. Si l'Union européenne a longtemps été le principal bénéficiaire des investissements directs qatariens, les États-Unis et l'Asie captent désormais de plus en plus ces investissements. Le Royaume-Uni est le premier bénéficiaire des investissements qatariens en Europe, tant en nombre qu'en valeur, devant la France, même si l'hexagone demeure attractif.

Les liens économiques entre la France et le Qatar sont denses. Les échanges de biens entre la France et le Qatar ont fortement progressé en 2022 pour s'établir à 4,6 Mds EUR contre 1,6 Md EUR en 2021. Les importations françaises, essentiellement composées d'hydrocarbures, ont explosé l'année dernière, portées par la hausse des cours des hydrocarbures et la croissance des livraisons de GNL, en raison de l'invasion ukrainienne.

En 2022, et pour la première fois depuis 10 ans, on enregistre un solde commercial déficitaire de la balance commerciale de la France avec le Qatar, s'élevant à - 2,9 Mds EUR. À titre de comparaison, le solde était excédentaire à 242 M EUR en 2021. Cette baisse s'explique par la fin des grands projets liés à la Coupe du Monde pour lesquels des entreprises françaises étaient engagées mais aussi par la diminution de ventes d'aéronefs au bénéfice du Qatar. Les exportations françaises de biens militaires et de services restent néanmoins dynamiques et la présence française au Qatar est diversifiée.

LES EXPORTATIONS FRANÇAISES VERS LE QATAR

Les exportations s'établissent à 867 M EUR en 2022 à un niveau historiquement faible, enregistrant une baisse de 8 % par rapport à 2021 (942 M EUR) et loin du record des 3,84 Mds EUR atteint en 2019. Cette mauvaise performance s'explique en grande partie par la structure de nos échanges avec le Qatar, fortement dépendants de deux secteurs : l'aéronautique et les hydrocarbures qui pèsent fortement en valeur.

En 2022, la France est le 10^e fournisseur de l'Émirat, avec une part de marché qui s'élève à 2,7 % (contre 2,8 % en 2021). Sur cette période, la Chine (16,3 %) et les États Unis (15,1 %) sont les deux premiers fournisseurs du Qatar. Le Qatar est le 57^e pays client de la France.



Source : Service économique de Doha

LES IMPORTATIONS FRANÇAISES DEPUIS LE QATAR

Les importations françaises en provenance du Qatar, portées par les hydrocarbures, s'accroissent très fortement en 2022, pour s'établir à 3 747 M EUR (700 M EUR en 2021), soit une hausse de + 435 %. Cette explosion s'explique à la fois par la hausse importante des cours mais aussi par une forte progression des volumes livrés à la France (+ 233 % en g.a sur les dix premiers mois de l'année 2022).

Les importations de produits issus du raffinage du pétrole, deuxième poste d'importations, ont plus que doublé, et s'élèvent à 446 M EUR, soit 12 % de nos importations. Enfin, la France importe pour près de 111 M EUR de produits chimiques organiques de base, également issus des hydrocarbures (3 % du total).

En 2022, la France est le 6^e client de l'Émirat (17^e en 2021), et représente 3 % des exportations qatariennes contre 1 % en 2021. Le Qatar est le 38^e fournisseur de la France en 2022 (61^e en 2021).



Source : Service économique de Doha

NOMBRE D'ENTREPRISES FRANÇAISES AU QATAR

La communauté d'affaires française au Qatar représente différents secteurs d'activité et de savoir-faire. Environ 120 implantations françaises sont recensées au Qatar, représentant la plupart des entreprises du CAC40, et approximativement 90 franchises. Selon l'agence de promotion des investissements étrangers au Qatar (IPA Qatar), entre 2020 et 2022, la France est le principal investisseur européen (9 Mds USD de CAPEX et 7 200 emplois créés).

Ces implantations françaises opèrent principalement dans l'énergie (TotalEnergies, Technip Energies, Air Liquide, Engie, EDF), dans la défense et l'aéronautique (Dassault Aviation, MBDA, Airbus, Thales), dans les infrastructures, les travaux publics et la construction (Vinci, Saint-Gobain, Egis, Schneider Electric, Nexans), dans les transports (Alstom, RATP Dev, Keolis), dans l'environnement (Suez, Saur, Veolia), dans la finance (BNP, Crédit Agricole, Société Générale), dans le numérique (Orange Business Services, Atos), dans l'hôtellerie (Accor) ou encore dans la distribution (Carrefour, Monoprix).

Pour aller plus loin, le service économique de Doha actualise et publie annuellement un fichier des implantations et des franchises françaises au Qatar, document publié sur la page Qatar du Trésor.

COOPÉRATION CULTURELLE, ÉDUCATIVE, SCIENTIFIQUE ET UNIVERSITAIRE BILATÉRALE

- **Coopération culturelle**

L'année culturelle France-Qatar, prévue en 2020, et prolongée en 2021, a été une formidable opportunité pour renforcer les liens qui unissent les deux pays et permettre d'asseoir de nouvelles collaborations.

Parmi les expositions phares de l'année culturelle, on peut citer l'exposition « Christian Dior : Designer of dreams » organisée au centre et incubateur de mode et de design, M7, situé en plein cœur du quartier revitalisé de Msheireb. Des spectacles musicaux ont aussi eu lieu avec l'Orchestre National de Jazz, invité d'honneur du Festival Européen de Jazz, temps fort organisé chaque année au village culturel à Katara.

Par ailleurs, de nombreux programmes sont mis en œuvre dans le domaine des arts visuels avec des événements majeurs accueillis notamment à l'occasion de la Coupe du Monde de football, telles que les expositions de préfiguration du futur Art Mill Museum (art contemporain) et du futur Lusail Museum (musée de l'Orientalisme).

En outre, l'Institut du film de Doha (Doha Film Institute) organise deux festivals annuels : « Qumra », une rencontre de professionnels avec des figures majeures du cinéma, et « Ajyal », un festival pour les jeunes artistes qui constitue une excellente plateforme d'échange et de reconnaissance artistique. Le cinéma qatarien a été honoré par des projections d'œuvres de l'Institut du film de Doha au Festival international du film de Cannes 2021 et 2022, et au Festival du court métrage de Clermont-Ferrand.

Alors que Doha a le souci d'équilibrer ses partenariats, la France fait l'objet d'une demande de coopération particulièrement forte. À titre d'illustration, le Musée olympique et des sports du Qatar 3-2-1, inauguré au 1^{er} trimestre 2022 et dédié à la mise en valeur de la pratique sportive et des valeurs de l'olympisme via un parcours de découverte immersif, signera prochainement un partenariat avec le Musée National du sport de Nice.

Incarnation du savoir-faire français en termes d'architecture, le Musée national du Qatar - dont la forme de roses des sables en fait un bâtiment iconique de la capitale qatarienne - a été conçu par les Ateliers Jean Nouvel, autour du palais d'origine du Sheikh Abdullah bin Jassim Al-Thani. Inauguré en mars 2019 en présence de l'Émir et du Premier ministre Edouard Philippe en visite officielle au Qatar, ce Musée raconte l'histoire du pays, de l'ère préhistorique jusqu'à aujourd'hui, sur une vaste surface de près de 40 000 m².

- **Coopération éducative, scientifique et universitaire**

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, les Qatariens ont invité plusieurs grandes institutions académiques internationales à installer une antenne délocalisée à Education City, campus moderne dédié à l'accueil des étudiants et chercheurs.

Parmi elles, et même si l'école a changé de siège en rejoignant de nouveaux locaux à Msheireb, HEC Paris a célébré ses 10 ans de présence au Qatar en novembre 2021, ayant formé plus de 800 étudiants depuis son implantation. Par ailleurs, les premiers double diplômes ont été créés entre le Qatar et la France, à savoir une licence de droit en double diplôme entre Lusail University et Paris 1 Panthéon Sorbonne, et un master en cybersécurité en double diplôme entre Qatar University et l'Université de Bretagne Sud. Dans le domaine de la santé, un accord a été signé entre l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris et la Qatar Foundation dans le cadre du sommet sur la santé WISH fin 2022.

La promotion des liens socioculturels passe également par une culture sportive dynamique. Education City a accueilli une antenne du Paris Saint-Germain : la PSG Academy en 2019, qui est devenue l'académie de football numéro un au Qatar, pour former de jeunes talents masculins et féminins.

Enfin, et cela illustre la vitalité des partenariats structurants en termes d'éducation, deux établissements d'enseignement français sont implantés à Doha. Le lycée français Bonaparte, conventionné par l'AEFE, qui a célébré son 46^e anniversaire en 2022, et le lycée franco-qatarien Voltaire, homologué par l'AEFE, établissement d'enseignement privé de droit qatarien créé en 2007.

CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

Les secteurs porteurs

LES HYDROCARBURES ET L'ÉNERGIE

Pour utiliser la formule consacrée, le secteur des hydrocarbures constitue « la colonne vertébrale » de l'économie qatarienne et représente de fait le moteur principal de la croissance économique passée, présente et future du pays. En effet, malgré sa petite superficie, l'émirat est le 2^e producteur d'hydrocarbures de la péninsule arabe en tonnes équivalent pétrole derrière l'Arabie saoudite, le 5^e producteur de gaz naturel et le 2^e exportateur de gaz naturel liquéfié (GNL) au monde juste derrière l'Australie et devant les États-Unis, grâce au « pari gagné du gaz » amorcé dès les années 2000.

L'économie qatarienne tire sa richesse des hydrocarbures qui représentaient en 2021, 37 % du PIB (sans compter l'industrie issue de la pétrochimie), 84 % des exportations (73 Mds USD dont 73 % provenant du gaz, essentiellement du gaz naturel liquéfié dit GNL) et 81 % des recettes budgétaires.

Le Qatar devrait retrouver durablement sa position de 1^{er} exportateur mondial de GNL d'ici 2050, selon un rapport publié par le Forum des pays exportateurs de gaz (GECF). En effet, le plan d'expansion du GNL du Qatar comprend 2 phases. Le projet North Field East (NFE) représente la première phase de l'expansion du GNL. La deuxième phase - North Field South (NFS) - est déjà en préparation, pour augmenter davantage la capacité de production de GNL de 110 MTPA (M de tonnes par an, horizon 2025) à 126 MTPA d'ici à 2027 (soit + 64 % par rapport à la production annuelle avant ces projets d'expansion).

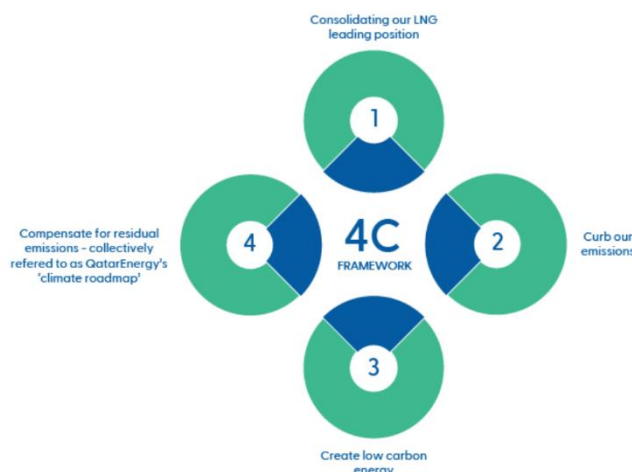
Ces mégaprojets, parmi les plus grands au monde, sont sources d'opportunités importantes, en sous-traitance, pour l'ensemble des entreprises compétentes et notamment pour celles déjà implantées au Qatar, bénéficiant d'une expertise reconnue. Au-delà des groupes français TotalEnergies ou Technip Énergies mobilisés sur ces projets énergétiques géants du pays et qui sont des partenaires de premier plan des acteurs qatariens, les entreprises françaises Gismic, Anotech, SPIE, Bourbon ou encore Ponticelli interviennent aussi dans l'expertise technique, les services industriels ou maritimes.

Par ailleurs, et cette politique est à souligner, le Qatar s'attache désormais à favoriser un tissu local d'entreprises. Dans ce sens, Qatar Energy a lancé l'initiative «Tawteen » afin de localiser plus systématiquement toute la chaîne d'approvisionnement au Qatar. Les entreprises souhaitant travailler dans le secteur énergétique au Qatar doivent obtenir un score « In Country Value » (ICV) et faire prévaloir ce qu'elles apportent au Qatar (création d'emplois, embauche de nationaux, projets de partenariat avec des entités locales etc.).

Ce programme Tawteen concerne ainsi les services d'ingénierie, la maintenance, la réparation et la révision, les technologies numériques, l'exploration des sous-sols, les produits chimiques et les métaux, ainsi que les équipements légers, les services aux entreprises et autres activités en lien avec la production d'hydrocarbures qatarienne.

Le Qatar est également positionné sur les énergies renouvelables et investit dans la transition énergétique.

Qatar Energy, qui a changé de nom fin 2021 (ex Qatar Petroleum), est mobilisé avec une stratégie « 4C » destinée à atténuer les effets du changement climatique (capture et séquestration du carbone, augmentation de la capacité des énergies renouvelables etc.).



Source : Qatar Energy, climate change mitigation

Ainsi, pour tirer profit du taux d'ensoleillement localement exceptionnel, il peut être mentionné l'inauguration de la centrale solaire Al Kharsaah en octobre 2022, située à 80 km à l'ouest de Doha. Il s'agit de la 1^{ère} centrale solaire à grande échelle du pays (800 MWp) couvrant 10 km² (soit l'équivalent d'environ 1 400 terrains de football). Le projet est détenu et exploité par Siraj 1 SPV, un consortium détenu conjointement par TotalEnergies et Marubeni (40 %) et Siraj Energy (60 %), cette dernière étant une coentreprise entre QatarEnergy et QEWC (Qatar Electricity & Water Co.). Ce projet représente une étape importante dans l'histoire énergétique du pays, puisqu'il devrait pouvoir produire jusqu'à 10 % de la demande d'électricité en période de pointe et réduire les émissions de CO₂ de 26 M de tonnes métriques pendant sa durée de vie.

L'inauguration a suivi l'annonce par QatarEnergy du nouveau projet de solarisation des cités industrielles de Ras Laffan et Mesaieed, avec le support de TotalEnergies. Avec 900 MWc de capacité installée, ce projet sera un deuxième jalon majeur dans la stratégie de QatarEnergy de réduction de l'empreinte carbone de ses installations d'ici 2030 et de développement de 5 GW de capacité de production électrique renouvelable d'ici 2035.

Pour les PME et ETI françaises, l'implantation et/ou l'association avec un partenaire local qatarien dans ce secteur difficile d'accès mais à grands enjeux est à privilégier afin de pouvoir être partie prenante des opportunités attendantes.

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

Le Qatar dépend globalement des importations alimentaires pour subvenir aux besoins d'une démographie en croissance, en raison à la fois de la rareté de ses ressources en eau et des conditions climatiques extrêmes qui rendent complexes l'essor du secteur agricole et alimentaire de prime abord. Fin 2022, environ 80 % de la nourriture consommée au Qatar est importée de l'étranger, au premier rang desquels les produits alimentaires transformés.

Avant le blocus imposé en juin 2017, le Qatar s'approvisionnait principalement chez ses voisins, principalement l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis qui représentaient 28 % du total de ses importations alimentaires.

Face à l'interruption brutale des importations et des chaînes d'approvisionnement, Doha a pris conscience du caractère stratégique de l'auto-suffisance alimentaire, au moins sur certains produits et denrées, et a déployé des moyens en conséquence. Le Qatar a constitué des réserves stratégiques de blé, sucre, riz et huile de cuisson, et multiplié les initiatives de soutien à la production agricole locale, via des prêts à taux réduits octroyés par la Qatar Development Bank (QDB), pour développer les fermes familiales et les professionnaliser. Si la capacité d'accroissement des terres agricoles disponibles pour cultiver dans le pays est évaluée, en 2023, à 51 000 hectares, l'objectif est avant tout d'intensifier la production sur les terres déjà cultivées via des technologies d'irrigation et de production plus performantes et adaptées au climat (fermes verticales, hydroponie).

Une première stratégie nationale de sécurité alimentaire visant à atteindre un certain niveau d'autosuffisance dans la production de légumes de base, en se concentrant sur la préservation des ressources naturelles du pays (terre et eaux souterraines) a été définie sur la période 2018 - 2023. L'autosuffisance du pays en légumes est ainsi passée de 20 % en 2017 à 46 % en 2022. Cette stratégie vise à atteindre une autosuffisance de 70 %. La production locale de poulets frais, d'œufs de table, de viandes rouges ou encore de poissons frais contribue également, dans une moindre mesure, à l'amélioration du taux d'autosuffisance alimentaire du pays.

Une deuxième stratégie nationale de sécurité alimentaire en vigueur pour la période 2023 - 2030 met en exergue 3 axes principaux : capacité à continuer à favoriser la production agricole et alimentaire locale, le renforcement des réserves stratégiques et la mise en œuvre de systèmes d'alertes efficaces, et la poursuite des projets liés à l'internationalisation et aux investissements structurants à l'étranger destinés à sécuriser.

« Notre ambition est de figurer parmi les 15 premiers pays sur les 113 pays du monde répertoriés dans l'Indice mondial de la sécurité alimentaire », a déclaré M. Al Marri, Directeur du département de la sécurité alimentaire au sein du ministère des Municipalités, début 2023. Le Qatar a obtenu la 2^e place derrière les Émirats arabes unis, dans un classement de 113 pays dans l'Indice mondial de la sécurité alimentaire (GFSI) 2022, publié par l'Economist Intelligence Unit (EIU).

Pour mesurer la nouvelle dynamique en termes de sécurité alimentaire, un exemple peut être cité. Créée en 2017, à la suite du blocus imposé au Qatar par les pays du Quartet, l'entreprise Baladna, leader national de la production de produits laitiers, est un exemple particulièrement significatif. Fort d'une ferme de 2,6 M de mètres carrés, abritant quelque 24 000 vaches, l'entreprise exporte désormais ses produits dans la région, au Yémen, en Afghanistan, en Irak et à Oman, et a signé un partenariat pour établir une ferme laitière intégrée à grande échelle et à la pointe de la technologie en Malaisie. Le Qatar est désormais auto-suffisant à 100 % en lait frais et poudre de lait alors qu'il était dépendant.

Fort d'une infrastructure technologique de qualité, les savoir-faire sur le développement d'intrants, l'agriculture de précision, l'internet des objets (IoT), l'agriculture en atmosphère contrôlée, l'intelligence artificielle et l'analyse des données sont particulièrement recherchés. Les exploitations dépendent également des technologies de culture innovantes, à l'instar de l'hydroponie et de l'aquaponie, et des projets de développement des protéines alternatives sont à l'étude. Ces verticales constituent des sujets d'intérêt.

Par ailleurs, le Qatar accueillera l'Exposition Internationale Horticole (oct. 23 – mars 24), à Al Bidda Park (Doha). Les expositions horticoles favorisent la coopération et le partage des connaissances entre les États, les producteurs horticoles et les industries agricoles en explorant des thèmes essentiels liés à l'économie verte, à l'éducation et à l'innovation. Pour la première fois, un pays du Golfe accueillera ce temps fort. Le thème choisi est « Désert vert, meilleur environnement ».

Cet intitulé vise à inspirer et à informer les visiteurs et la communauté internationale quant aux solutions innovantes susceptibles d'atténuer les effets de la désertification et de rendre l'agriculture des pays arides plus résiliente. Quatre sous-thèmes seront traités de manière privilégiée au Qatar, à savoir, l'agriculture moderne, la technologie et l'innovation, la sensibilisation à l'environnement et enfin, la durabilité.

SECURITE INTERIEURE ET DEFENSE CIVILE

La coopération entre la France et le Qatar, dans le domaine de la sécurité intérieure et défense civile, se caractérise par sa très grande vitalité. Initié en 1996 par la signature d'un mémoire d'entente entre ministres de l'Intérieur, ce partenariat s'est structuré en 2003 avec la mise en place d'une coopération inédite entre la Force de sécurité intérieure (« *Lekhwiya* »), nouvellement créée, et la gendarmerie nationale française, laquelle s'est engagée à transférer son expertise sur tout le spectre sécuritaire : lutte contre le terrorisme, intervention spécialisée, planification et gestion de crises, formations motocyclistes, etc. La densité de ce partenariat a permis d'ouvrir la voie à de nouvelles coopérations avec les autres forces de sécurité du pays (sécurité publique, protection civile, garde de l'Émir, police militaire), toutes placées sous l'autorité de l'Émir.

Les deux pays justifient donc de collaborations et synergies riches sur les enjeux sécuritaires. La France a pu notamment accompagner le Qatar avec succès lors de la Coupe du Monde 2022, compétition pendant laquelle plus de 220 gendarmes, policiers et démineurs français étaient déployés, partageant leur expertise sur des thématiques telles que la gestion des flux, l'intervention spécialisée, la lutte anti-drones, le déminage, la lutte contre l'hooliganisme ou encore la cybersécurité.

En outre, Milipol, salon international de la sécurité intérieure et de la défense civile qui se tient en alternance les années paires à Doha et les années impaires à Paris, est le lieu privilégié de rencontres et de génération de courants d'affaires entre acteurs institutionnels, fabricants et distributeurs de produits et de services dans le domaine de la sécurité civile et défense intérieure. Si la première édition parisienne date de 1984, Milipol Qatar est devenu un temps fort privilégié depuis 1996 à ne pas manquer.

Le service de sécurité intérieure (ou « SSI »), qui a compétence sur le Qatar et le Koweït, est installé au sein de l'ambassade de France à Doha depuis 2003. Le SSI est compétent pour toutes les questions relatives à la sécurité intérieure ainsi que celles relevant des différents services du ministère de l'Intérieur. A ce titre, il anime et coordonne la coopération bilatérale de sécurité ainsi que la coopération multilatérale, en particulier dans leurs aspects techniques, opérationnels et institutionnels.

Classé parmi les pays les plus sûrs au monde (1^{er} pour le Moyen-Orient) selon le Global Peace Index, le Qatar accorde une très grande importance aux questions sécuritaires. En raison d'une population très connectée (99 % de la population a accès à internet), Doha est très sensible aux problématiques liées à la cybersécurité. L'expérience du blocus, l'afflux touristique et le développement des infrastructures industrielles, logistiques et sportives renforcent cette perception d'une nécessaire maîtrise des risques sécuritaires.

Le Qatar a récemment développé ses compétences sur le segment sécuritaire et fait l'acquisition de nombreuses solutions techniques (systèmes d'information et de communication, lutte anti-drones, équipements individuels et collectifs des forces etc.). Soucieux de poursuivre sur cette dynamique, basée sur l'innovation et la recherche des meilleures pratiques, des opportunités s'offrent aux entreprises étrangères - dont les entreprises françaises naturellement - investies sur le segment, mais le marché est par conséquent assez concurrentiel et demande une prospection commerciale très suivie.

Les autorités qatariennes œuvrent notamment à :

- Développer et intégrer des systèmes de communication, d'information et de commandement toujours plus performants et sécurisés ;
- Lutter contre les cybermenaces : à cet effet, le Qatar a créé en avril 2021 une agence nationale de cybersécurité, qui complète l'action conduite par les services spécialisés du ministère de l'Intérieur dans ce domaine ;
- Mettre en œuvre une stratégie « intelligence artificielle », un dossier porté par le ministère des Communications et des technologies de l'information ;
- Implémenter des solutions en matière de lutte contre la menace des drones ;
- Poursuivre les efforts en matière d'équipements individuels et collectifs des forces de sécurité ;
- Répondre aux enjeux sécuritaires environnementaux, énergétiques, sanitaires, etc.

Les entreprises françaises telles que Thalès, Airbus, Dassault, MBDA, Nexter, DCI, Idemia, Atos, Obvious Tech sont présentes sur le marché. Dassault Aviation assure l'assistance technique des pilotes et la maintenance des 36 rafales vendus.

LE NUMERIQUE ET LES TELECOMMUNICATIONS

Ces dernières années, le Qatar mise sur les projets d'investissements dans le secteur du numérique et des technologies, comme levier de croissance mais aussi d'attractivité (IDE).

Ainsi, en septembre 2022, Microsoft a ouvert un centre de gestion de données en cloud à Lusail, donnant aux entreprises l'accès à des centaines de services cloud évolutifs et résilients. Via cet investissement significatif, les autorités ont fait savoir que plusieurs milliers d'emplois allaient être créés au cours des prochaines années. Microsoft, en partenariat avec le ministère des Communications et des technologies de l'information (MCIT), a également lancé le « National Skilling Program », avec l'objectif d'améliorer les compétences de plus de 50 000 personnes au Qatar grâce à des programmes d'acquisition de compétences numériques au cours des quatre prochaines années. Les groupes Oracle, Siemens ou IBM (présent depuis 2012) sont également actifs au Qatar.

Le MCIT, mais aussi TASMU, le Digital Incubation Center ou encore le Qatar FinTech Hub sont les principaux acteurs locaux dans les domaines du digital et du numérique.



Le programme TASMU Smart Qatar est une initiative du ministère des Transports et des Communications (MOTC), lancée en 2017 pour soutenir la réalisation d'une économie numérique et d'un mode de vie plus intelligent. Le programme se concentre sur l'utilisation de la technologie avancée et de l'innovation pour stimuler la diversification économique et augmenter la compétitivité internationale de l'État. Ce programme compte des dizaines d'initiatives actives dans 5 secteurs identifiés comme prioritaires, à savoir les transports, la logistique, les soins de santé, l'environnement et le sport.

Les efforts de TASMU comprennent la promulgation d'une législation appropriée, l'établissement de partenariats, la mise en place d'un environnement de recherche, la promotion d'une culture entrepreneuriale et le placement optimal des fonds.



Le Qatar FinTech Hub (QFTH) complète les efforts déployés par le pays pour développer un écosystème fintech solide et compétitif à l'échelle mondiale, conformément aux priorités de la QNV2030 et du deuxième plan stratégique du Qatar pour le secteur financier.

Le secteur des télécommunications est un duopole entre l'opérateur national Ooredoo et Vodafone. Ce secteur a connu une forte croissance ces dernières années et devrait continuer à croître (amélioration de la couverture 5G, extension des réseaux de fibre etc.).

Du 26 au 29 février 2024, le Qatar accueillera pour la première fois le Web Summit, la plus grande conférence technologique au monde et la première du genre au Moyen-Orient et en Afrique, au DECC de Doha. Cette édition devrait réunir selon les organisateurs 7 500 participants dont 600 start-ups, 300 investisseurs et des panélistes de premier plan.

LE E-COMMERCE

La bonne dynamique du e-commerce au Qatar, c'est-à-dire l'achat et la vente de produits et services sur Internet, s'explique par une conjonction de paramètres favorables à sa pratique : les taux élevés de pénétration d'Internet et de la téléphonie mobile, le développement de services innovants de paiement numérique ou encore une population jeune (40 % a moins de 30 ans) hyperconnectée. La pandémie de la Covid-19 a aussi favorisé le développement de nouvelles pratiques d'achat à distance, comme ailleurs.

Selon l'étude d'Invest Qatar sur le e-commerce (septembre 2022), pour la période 2021 - 2025, le taux de croissance du marché du e-commerce est évalué à + 15,6 %/an au Qatar. Les revenus étaient estimés à 2 Mds USD en 2021. Par ailleurs, le panier moyen d'une transaction e-commerce est de 264 USD au Qatar, soit le montant le plus élevé des 6 pays du CCEAG.

La grande majorité des retailers et consommateurs se tournent vers le e-commerce. Les sites et les applications de livraisons sont utilisés pour les achats de produits alimentaires et non alimentaires en hypermarchés mais aussi auprès des restaurants, pharmacies ou encore des boutiques de vêtements, qui ont investi dans la vente omnicanale.

Des opportunités d'investissements peuvent donc exister sur l'ensemble de la chaîne de valeur du commerce électronique : expédition de marchandises, solutions pour l'entreposage et l'inventaire, gestion des stocks, emballage, paiement ou encore SAV.

Le MoTC a lancé « Theqa », programme gouvernemental à but non lucratif, qui se matérialise par un site web référençant les plateformes de e-commerce afin de contrôler les risques de sites frauduleux, prévenir l'abus des consommateurs et soutenir les entrepreneurs sérieux. Tous les commerçants en ligne du Qatar peuvent s'inscrire sur Theqa. À l'issue d'un processus d'évaluation détaillé, la qualification acquise permet d'afficher un badge qui atteste de l'authenticité de la plateforme de e-commerce.

LA FINTECH

La Banque centrale du Qatar (QCB) travaille sur une stratégie Fintech afin d'élaborer des réglementations qui favoriseraient l'innovation dans les technologies financières. QCB s'est associée à la Qatar Development Bank (QDB) et au Qatar Financial Center (QFC) pour ouvrir le Qatar FinTech Hub (QFTH) afin d'attirer des technologies du monde entier.

Le marché bancaire et financier est concentré autour des 3 premières banques qui détiennent environ 75 % des actifs bancaires : Qatar National Bank, Qatar Islamic Bank et Commercial Bank. Le Qatar se positionne pour développer la fintech islamique - marché évalué à 2 Mds USD d'ici 2025, à raison d'une croissance de 19,6 %/an.

Parmi les principaux acteurs locaux de la Fintech, on peut compter Qpay, première fintech *made in Qatar*; 7sab, Goals 101, CWallet Services, application de paiement mobile basée sur la blockchain évaluée à 2 M USD après 1 an d'existence seulement. Le QFC délivre des licences pour les sociétés Fintech souhaitant s'implanter ou se créer au Qatar.

Les compétences françaises souvent ciblées par le Qatar sont le paiement sans contact, la sécurisation des transactions financières, l'interopérabilité des systèmes de paiements.

LE SPORT

La diplomatie sportive du Qatar, comme vecteur stratégique de visibilité à l'international, est née au début des années 2000. Au pouvoir à l'époque, l'Émir père Sheikh Hamad bin Khalifa Al Thani mise sur l'accueil d'événements internationaux pour faire connaître le Qatar et ce, dans une double logique de « soft power » et de diversification économique.

Après avoir organisé les Jeux asiatiques en 2006 - premier événement sportif d'envergure accueilli par Doha -, la Coupe d'Asie de football en 2011, ou encore le Championnat du monde de handball en 2015, le Qatar a été le premier pays arabe et le premier pays de la zone Proche et Moyen-Orient à accueillir la Coupe du Monde de football de la FIFA, du 20 novembre au 18 décembre 2022. Le mondial de football est l'un des événements les plus médiatisés au monde. Entre 2010, année d'attribution de l'organisation, et 2022, les experts évaluent à 200 Mds USD les dépenses liées directement ou indirectement à l'organisation intégrant la construction de 7 stades, la modernisation d'un 8^e existant, mais aussi la construction de nouvelles infrastructures conséquentes pérennes telles que le réseau routier, l'aéroport, le métro de Doha, le tram de Lusail ou encore les ports.

Si la Coupe du Monde 2022 a représenté une apogée de sa stratégie sportive, le Qatar prévoit d'ores et déjà l'accueil d'autres temps forts. Parmi les principaux événements sportifs mis à l'agenda, il convient de mentionner l'organisation du Grand Prix de Formule 1 de Lusail (octobre 2023), l'organisation du Grand Prix Moto GP (novembre 2023) ou encore l'accueil de l'AFC Asian Cup (janvier – février 2024) ou les Jeux asiatiques 2030. Le Qatar est également candidat à l'accueil des Jeux Olympiques d'été à l'horizon 2040.

La stratégie sportive de Doha est aussi incarnée dans les médias par la création en 2003 de la chaîne Al-Jazeera Sport (renommée « beIN Sports » en 2013). Par ailleurs, l'achat de clubs sportifs constitue un autre levier de promotion du Qatar. En 2011, Qatar Sports Investments, fondé en 2004 en tant qu'organisation d'actionariat privé avec l'ambition d'investir dans des projets sportifs, a acquis le club français du Paris Saint-Germain, équipe pour laquelle l'émirat a fortement investi afin d'engager des joueurs renommés.

Doha souhaite également être un lieu de détection et de préparation de futurs champions sportifs. Ainsi, un centre de formation de sportifs de haut-niveau - « Aspire Academy » - a été inauguré en 2004 lors d'une cérémonie à laquelle ont assisté certains des plus grands noms du football mondial.

Ce lieu a pour mission de former les futurs athlètes qatariens (football, escrime, athlétisme, squash, etc.) qui représenteront le pays à l'étranger. Aspire Academy est partie intégrante d'Aspire Zone, désignée aussi sous le nom de « Doha Sports City », quartier qui s'étend sur 2,5 km² et qui comprend le stade Khalifa, le complexe de médecine sportive de pointe Aspetar, un grand parc public ou encore la Torch, symbole des jeux asiatiques de 2006.

Le Qatar, une terre d'accueil pour les grands événements sportifs



Source : infographie mise en forme par Business France

L'ENVIRONNEMENT

Le Qatar est le plus gros émetteur de CO₂/hab. au monde, suivi par les autres pays du CCEAG producteurs d'hydrocarbures. Ce ratio s'explique notamment par la très importante activité gazière, pétrolière et chimique, couplée à une faible population. La protection environnementale est l'un des 4 piliers définis dans la QNV2030. Fin 2021, à l'occasion d'un remaniement ministériel, le ministère de l'Environnement et du Changement climatique (MoECC) a été créé. Cette création traduit une prise de conscience des autorités quant à l'intégration des défis liés au changement climatique. Les autorités via Qatar Energy investissent dans la séquestration de CO₂ en faveur d'une filière gazière bas carbone, soulignant la nécessité pour l'industrie d'être plus responsable.

EAU ET ÉLECTRICITÉ

Le Qatar fait face à un stress hydrique important. Bien que ses réserves en eau douce soient faibles, le volume de consommation d'eau est d'environ 500 L/jour/hab. L'eau provient essentiellement des 7 usines de désalinisation et de production d'électricité de Qatar Electricity and Water Company (QEWC) situées à Al Wakrah et Dukhan.

Des investissements importants ont été réalisés pour développer une industrie de l'eau durable (désalinisation, traitement des eaux usées et réutilisation).

L'entreprise publique Qatar Electricity & Water Company est le principal producteur d'eau et d'électricité, qu'elle vend par la suite à l'opérateur semi-public, Qatar General Electricity & Water Corporation (Kahramaa), propriétaire du réseau et en charge de la distribution.

Le « *National Program for Conservation and Energy Efficiency* », plus connu sous le nom de *Tarsheed*, a été lancé en 2012 par Kahramaa. Cette initiative vise à mieux maîtriser la consommation d'eau et d'électricité dans le pays, l'ambition étant de parvenir à une réduction moyenne de 8 % de la consommation d'électricité et de 15 % de la consommation d'eau par habitant.

Les grands groupes français reconnus dans les domaines sont positionnés sur les grands projets de traitement de l'eau et de contribution à l'optimisation de l'énergie électrique. Il peut exister des opportunités en sous-traitance pour des entreprises ayant un savoir-faire innovant et reconnu.

GESTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Qatar génère près de 2,5 Mt de déchets solides par an, l'un des volumes les plus importants du monde rapporté au nombre d'habitants (1,8 kg/jour/hab.), à 60 % composés de matières organiques. La méthode principalement utilisée est la mise en décharge parmi les 3 centres d'*Umm Al Afai* pour les déchets ménagers, *Rawdat Rashid* pour les déchets de matériaux de construction et de démolition et *Al Krana* pour les eaux usées. 5 centres de tri des déchets ont par ailleurs ouvert à *South Doha*, *West Doha*, *Industrial Area*, *Dukhan* and *Al-Khor* pour réduire la quantité de déchets arrivant à *Umm Al-Afai*.

Les principaux acteurs dans le transport des déchets sont : Seashore Recycling Center, Green Waste Management, Al Haya Enviro, Power Waste Management & Transport Co.WLL, Boom Waste Management, Dulsco Qatar (entreprise émirienne).

Ashghal (Autorité qatarienne des travaux publics) a réalloué fin 2019 les contrats d'exploitation et de maintenance des infrastructures de collecte et de traitement des effluents, en scindant le pays en 3 zones. Suez a remporté le contrat de la zone nord (40 % du territoire), Metito (Émirats arabes unis) et Aguas de Valencia (Espagne) ont remporté la gestion des deux autres zones.

Depuis 2005, Suez (devenu Veolia localement en 2022) a signé plusieurs contrats avec Ashghal visant entre autres à construire des infrastructures capables de recycler 100 % des eaux usées de Doha. Le dernier contrat date de 2019 et concerne le traitement des eaux usées de 40 % du territoire qatarien (Nord du Qatar) pour une valeur de 800 M USD sur 10 ans. Véolia et Saur qui avaient été shortlistés dans ce grand appel d'offres, restent en lice pour participer aux prochains appels d'offres émis par les 3 entités gagnantes. Suez et Egis ont réhabilité la lagune polluée d'Al Karaana (107 M + 6 M EUR) et se positionnent également désormais également sur la réhabilitation des sols.

Le gouvernement encourage le développement des partenariats public-privé (PPP), et a promulgué la loi N°12 de 2020 sur les PPP dans ce sens.

Un atelier franco-qatarien sur l'économie circulaire et la gestion des déchets solides a été organisé en mars 2022 à Doha, lors du « Global Recycling Day », afin de renforcer la coopération bilatérale et de bénéficier de l'expertise croisée. L'objectif était de réfléchir à un modèle d'économie circulaire pour construire un système de gestion durable des déchets solides comprenant la collecte, le transport, le recyclage et des innovations technologiques pour convertir les déchets en énergie.

L'atelier comprenait une présentation de la stratégie du Qatar dans le domaine de la gestion des déchets solides.

LA SANTE

Le système de santé qatarien a été classé 38^e meilleur système de santé du monde sur 167, par le *Legatum Institute* en 2022 et dans le top 19 mondial par le *Numbeo Healthcare Index 2022*. Il est le premier pays dans les pays du Golfe.

Les installations de soins sont nombreuses et bien équipées. Le Qatar compte 19 hôpitaux dont 13 publics, gérés par Hamad Medical Corporation. En complément, 8 entités médicales publiques de plus petite taille existent pour soigner la police, l'armée et les établissements universitaires. Il existe aussi des dispensaires de proximité dits Primary HealthCare Center répartis en 32 centres de soins représentant 39 % des soins ambulatoires. Récemment, un centre dédié aux personnes âgées Daam Specialised Care Center et un autre dédié aux traumatismes et aux urgences ont ouvert leurs portes. Aspetar est la super-clinique consacrée aux sportifs de haut-niveau. Sidra est un CHR doté des technologies les plus avancées.

L'Itqan Clinical Simulation and Innovation Center est un établissement d'enseignement et de formation de pointe situé sur le campus Hamad Bin Khalifa Medical City (HBKMC) de la Hamad Medical Corporation (HMC) à Doha, au Qatar. Il s'agit de l'un des plus grands centres de simulation au monde et de la plus grande installation de ce type dans la région.

La pandémie de Covid-19 a démontré la solidité du système de santé qatarien et la capacité du gouvernement à gérer cette crise, en imposant des mesures adéquates pour contenir l'épidémie sur le territoire, et en testant et vaccinant massivement sa population.

Les dépenses publiques dans le domaine de la santé ont fortement augmenté et devraient s'élever à 12 Mds USD d'ici 2024. Le Qatar est largement dépendant des importations de médicaments ainsi que de dispositifs médicaux. Les opportunités s'orientent vers les nouvelles technologies appliquées au domaine médical : intelligence artificielle, outils analytiques et robotique. Le pays développe également sa recherche, via la Qatar Foundation et le Qatar National Research Fund. Les sujets d'intérêt les plus travaillés sont les maladies cardio-vasculaires, le diabète, les maladies mentales, l'autisme et la recherche sur le génome humain.

LE TOURISME ET LES ICC

Carrefour stratégique situé entre différents continents, le Qatar est particulièrement bien connecté au reste du monde via l'aéroport international Hamad et sa compagnie aérienne. Environ 75 % de la population mondiale est située à moins de 6 h 00 de vol. Les ressortissants de 95 pays peuvent obtenir un visa de touriste, gratuit, à leur arrivée à Doha, dont les Français, les ressortissants de l'espace Schengen ou des États-Unis.

Fort d'un vaste et diversifié parc hôtelier renforcé pour l'accueil du Mondial de football (une trentaine de nouveaux établissements ont ouvert depuis 2021, essentiellement des hôtels 4 et 5 étoiles), le Qatar souhaite miser sur le secteur du tourisme pour contribuer à diversifier son économie et devenir ainsi une destination culturelle phare au Moyen-Orient.

Le pays a des atouts pour le tourisme culturel, le tourisme d'affaires ou lié à l'organisation des grands événements sportifs. Le pays se positionne aussi sur le tourisme de croisières et d'escales, pour de courts séjours et des circuits de découvertes du pays.

En guise d'incitation pour les visiteurs en transit, Qatar Airways propose sur son site des forfaits de *stop-over* avec des nuitées en hôtel quatre ou cinq-étoiles à des prix attractifs.

Concernant la cartographie des acteurs, Qatar Tourism est l'entité qui supervise le développement et la promotion du tourisme au Qatar. Les ministères de l'Industrie et du Commerce d'une part, et des Municipalités, d'autre part, ont pour mission d'encourager respectivement les investissements dans le secteur, et dans les infrastructures.

D'ici à 2030, l'objectif est de passer de 2 à 6 M de visiteurs chaque année et de faire en sorte que le secteur du tourisme représente entre 10 % à 12 % du PIB, contre 3 % en 2019, à titre de comparaison. Grâce de grandes campagnes internationales de marketing touristique, le Qatar souhaite devenir la destination touristique à la croissance la plus rapide du Proche et Moyen-Orient. Doha a d'ailleurs été désignée « capitale arabe du tourisme » pour l'année 2023 par le Conseil ministériel arabe du tourisme.

Depuis le début des années 2000, le Qatar investit massivement dans le développement de son patrimoine culturel et dispose aujourd'hui de plusieurs musées phares. Qatar Museums gère ainsi 18 sites touristiques et culturels dont le musée des arts islamiques, le Musée National du Qatar, le Musée des Sports, le Musée des arts modernes MATHAF ou encore le fort de Zubarah, etc.

L'entité Msheireb Properties s'occupe des 4 musées situés dans ce quartier (Mohammed bin Jassim House, Company House, Radwani House, Bin Jelmoood House). Troisième acteur et lieu d'expressions culturelles, le village culturel Katara est un endroit touristique dédié à la culture locale et à l'artisanat doté d'infrastructures qui permettent l'accueil de festivals, d'ateliers, de spectacles et des expositions.

Situées à l'intersection des champs de l'économie et de la culture, les industries culturelles et créatives (ICC) couvrent un ensemble de filières fédérées autour de la notion de créativité en tant que source de valeur. Cette filière ICC englobe ainsi les branches culturelles (cinéma, audiovisuel, musique, édition, etc.) et s'étendent aux secteurs qui intègrent la créativité artistique pour partie dans leur production comme le design, la mode, la publicité, l'architecture. Les ICC françaises peuvent intéresser les Qatariens.

Le Qatar compte aussi quelques parcs d'attractions tels que *Aqua Park Qatar*, *Angry Birds Worlds*, ou *Desert Falls Waters and Adventure Park*. La ville nouvelle de Lusail a également ses parcs d'attraction : Winter Wonderland a ouvert en 2022 et le parc aquatique Qetaifan devrait être inauguré en 2023 ou en 2024.

Au cœur de Msheireb, le centre M7 a ouvert ses portes : cet incubateur de la mode, financé par la Qatar Development Bank a vocation à attirer artistes et sociétés créatrices du monde entier, pour venir exposer, former des artistes locaux, créer lors de résidence.

Au-delà du Musée national du Qatar et du Musée d'arts islamiques, le 3-2-1 Qatar Olympic and Sports Museum a été inauguré peu avant le lancement de la Coupe du Monde. Un plan a été annoncé en mars 2022 confirmant l'ouverture de 3 nouveaux musées d'ici à 2030, le Qatar Auto Museum, le Lusail Museum et le Art Mill Museum.

Al Jassra Corporate Services (AJCS), est le principal fournisseur de solutions pour les entreprises et les affaires au Qatar.

AJCS vous fournit des solutions basées sur le savoir pour chaque phase de votre business et vous aide à établir des opérations réussies sur le marché qatari.

Nous fournissons une solution à plateforme unique pour tous vos besoins : établir votre entreprise, aménager votre espace bureautique, développer, promouvoir et élargir vos activités.

Nous vous fournissons également un soutien administratif continu pour maximiser les opportunités, en commençant par l'aide à la conformité réglementaire jusqu'à l'obtention de licences et de permis.

Nous nous efforçons d'être les catalyseurs de la réussite de nos clients en fournissant des services et des conseils stratégiques à tous les niveaux. Al Jassra Corporate Services est une société qatarie à 100% et membre du groupe de companies le plus réputé au Qatar.

Quels services Al Jassra Corporate Services (AJCS) offre t'elle aux entreprises françaises qui ne sont pas présentes au Qatar?

Al Jassra Corporate Services (AJCS) propose des services de création d'entreprises aux entreprises françaises qui visent à pénétrer le marché qatari.

Nous offrons un ensemble de services dont les entreprises peuvent avoir besoin pour réussir à établir, développer et promouvoir avec succès leurs activités au Qatar, tels que:

- Services d'agent de relations publiques (PRO)
- Services de parrainage
- Services d'espace de bureau
- Services de soutien aux entreprises
- Services de développement commercial
- Services de marketing
- Services de ressources humaines

Quelles sont les entreprises les plus prometteuses à venir au Qatar?

Le Qatar possède l'une des économies les plus prometteuses au monde et est considéré comme une porte d'entrée exceptionnelle vers les marchés régionaux, internationaux et mondiaux. Les entreprises de secteurs clés tels que la santé, la technologie, la fabrication, les sports, l'éducation, l'agriculture, la construction, la sécurité, l'alimentation et les boissons, le tourisme et l'hôtellerie, le transport et le stockage, l'industrie de la vente en gros et de la vente au détail font partie des entreprises prometteuses à venir au Qatar.

Quelle valeur ajoutée ont-ils à travailler avec AJCS?

Il y a de nombreux avantages à choisir Al Jassra Corporate Services (AJCS) comme partenaire, tels que:

- Opportunités de développement commercial - Chez AJCS, nous frappons aux portes et créons des opportunités pour nos partenaires français en les présentant à notre vaste réseau sur le marché qatari.
- Notifications d'appels d'offres - AJCS informe ses partenaires français des appels d'offres auxquels ils peuvent participer et les guide dans le processus d'appel d'offres relatif au marché qatari.
- Espace de bureau - Nos partenaires français peuvent choisir un espace de bureau dédié dans nos locaux pour démarrer leurs opérations. Les bureaux de l'AJCS sont équipés d'installations modernes permettant aux partenaires de vivre une expérience de travail agréable.
- Solutions clés en main - En tant que partenaire qatari, AJCS offre un soutien en fournissant des solutions clés en main aux partenaires leur permettant de créer leur entreprise, naviguer le marché qatari et franchir des étapes importantes au cours des premières années de fonctionnement.

2

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS



FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Accéder au marché : contexte réglementaire, social et fiscal

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

ASPECTS NORMATIFS ET ENREGISTREMENT

Les règles décrivant les aspects normatifs en matière d'importation et d'exportation sont généralement écrites en arabe et peuvent manquer de précision, étant soumises à l'interprétation du personnel douanier. Il est donc essentiel de vérifier au préalable les conditions et réglementations liées à l'envoi des marchandises avec un transitaire implanté localement pour ne pas avoir de surprise au moment de l'envoi ou de la réception.

L'une des conditions préalables pour une entreprise ayant une activité d'importation est de disposer d'une licence commerciale appropriée pour l'importation. Cette règle concerne notamment la catégorie des importateurs distributeurs et ce, dans tous les domaines d'activités commerciales.

PROCÉDURES DOUANIÈRES

Le Qatar est membre de l'Organisation mondiale des douanes et se conforme au système douanier harmonisé.

Concernant les procédures d'importation, tous les importateurs ont l'obligation légale de détenir une licence d'importation. Ces licences d'importation sont exclusivement délivrées aux citoyens qatariens ou aux associés qatariens dans une société en nom collectif à responsabilité limitée. Elles doivent être enregistrées au préalable auprès du ministère du commerce et l'industrie (MoCI). Les entreprises détenues par des étrangers au Qatar doivent donc avoir un associé qatarien pour jouir de ces licences.

Tous les produits carnés doivent obligatoirement avoir une certification sanitaire délivrée par le pays d'exportation et un certificat d'abattage « halal », délivré par un centre islamique agréé par le ministère de la Santé publique (ou Ministry of Public Health). <https://qfrs.moph.gov.qa/GlobalHalalList.aspx?lang=en-US>.

Afin que les biens franchissent les zones douanières aéroportuaires, portuaires ou les frontières terrestres, les importateurs doivent fournir certains documents comme une déclaration en douane détaillée, un certificat d'origine, une facture pro-forma ou encore une licence d'importation. Pour connaître la liste complète des obligations spécifiques et démarches à accomplir, il convient de se renseigner directement auprès de l'Autorité douanière du pays, la General Authority of Customs (www.customs.gov.qa).

Toutes les marchandises qui sont expédiées au Qatar sont soumises aux procédures de dédouanement et de contrôle. Les agents d'expédition sont tenus par la loi de présenter un manifeste à l'autorité douanière à la frontière. Les importateurs et les agents de

compensation peuvent vérifier l'information sur les tarifs douaniers et calculer les droits par l'intermédiaire du guichet unique « Al-Nadeeb » du dédouanement en ligne de l'autorité générale des douanes (en arabe).

En ce qui concerne les droits de douane et les taxes à l'importation, et conformément à l'union douanière du CCG, le Qatar impose un tarif *ad valorem* de 5 % sur Cost, Insurance & Freight (C.I.F.) la valeur de facturation des coûts, de l'assurance et du fret de la plupart des produits importés, y compris les produits alimentaires. Des exceptions et des restrictions existent comme cela est détaillé ci-après, et de façon non exhaustive :

- Le CCG a approuvé des exemptions pour environ 400 produits (y compris les produits alimentaires de base, tels que les animaux vivants, les fruits et légumes frais, les fruits de mer, le blé, la farine, le riz, les céréales fourragères, les épices, les semences à planter et le lait en poudre), les importations diplomatiques et consulaires, produits militaires et de sécurité, aviation civile, effets personnels et articles ménagers usagés, bagages et cadeaux accompagnés de passagers, biens destinés à un usage caritatif, navires et autres navires pour le transport de passagers et plates-formes flottantes, et produits destinés à des projets industriels ;
- Le Qatar applique également un droit de douane de 20 % sur les barres et tiges de fer, l'acier non allié laminé à chaud et les barres d'acier de 12 millimètres ainsi que sur le ciment ;
- Des droits de douane de 30 % sont prélevés sur les importations d'urée et de 15 % sur les importations d'enregistrements et d'instruments musicaux ;
- La vente de porc est strictement réglementée et n'est disponible que dans un magasin - dénommé Qatar distribution Company (QDC) - réservé aux résidents non musulmans disposants d'un permis d'achat ;
- Le porc, le tabac, les boissons alcoolisées et boissons énergisantes sont soumis à une taxe d'accise (« Excise Tax ») qui est un droit d'importation de 100 % ;
- En novembre 2022, le ministère des Finances a publié la Décision ministérielle n°12 de 2022 sur le remboursement de la taxe d'accise, qui établit une liste de cas supplémentaires de remboursement de la taxe d'accise payée sur les produits soumis à cette taxe et mis en libre circulation mais non consommés au Qatar. Ces cas comprennent les produits soumis à cette taxe qui sont endommagés, perdus ou volés, ainsi que les produits qui sont vendus localement mais destinés à être consommés en dehors du Qatar (par exemple, les produits destinés à la vente dans les boutiques duty free, etc.).

- **Processus de demande de dédouanement général**

- Télécharger et remplir le formulaire de demande, disponible en arabe uniquement, sur le site suivant : <https://ecustoms.gov.qa/>
- Une version en anglais est également téléchargeable sur le site de l'administration des douanes : <https://www.customs.gov.qa/English/AlNadeeb/Pages/UserManual.aspx>

**Liste des entreprises officielles certifiées pour le dédouanement
(liste non exhaustive)**

Al Shohob Cargo & Custum Clearance	2021
Gulf Warehousing Company (GWC)	2021
Aero freight Company LTD	2021
Tokyo Freight Service	2021
Gulf Agency Company Qatar	2021
Cargo World Freight Services (W.L.L.)	2022

Source : *The Local Authorized Economic Operator - General Authority of Customs*

- **Accès aux marchés publics locaux**

On observera tout d'abord que la loi sur les marchés publics (loi 24/2015) ne s'applique qu'aux marchés passés par les ministères de l'État et que de nombreuses entités contrôlées par l'État n'y sont pas soumises (QatarEnergy, Qatar Rail à titre d'exemples).

Pour accéder à un marché public local, il faut que l'entité candidate soit inscrite auprès du Government Procurement Department, dépendant du ministère des Finances qatarien. Les appels d'offres des entités publiques sont publiés sur le portail du gouvernement Monaqasat - accessible au lien suivant : monaqasat.mof.gov.qa, et consultables uniquement depuis le Qatar. Ce service, administré par le ministère des Finances, permet à tous les utilisateurs de visualiser, de filtrer et de rechercher la liste de tous les appels d'offres gouvernementaux disponibles.

Dans le cadre des procédures d'attribution des marchés publics, les autorités qatariennes sont de plus en plus attentives à la « localisation » de la production et de l'emploi (politique de « qatarisation »), orientation matérialisée par la politique de *Qatar In-Country Value* (QICV). Le *In Country Value* (ICV) est l'indice qui permet de déterminer l'apport de l'entreprise en question au pays, via la création de valeur locale. L'objectif est de valoriser les entrepreneurs, les fournisseurs et les prestataires de services qui remplissent leurs contrats en contribuant à la croissance de l'économie du Qatar. Le QICV est mis en œuvre en coopération avec le programme Tawteen de QatarEnergy, lancé en février 2019.

L'indice ICV peut être calculé pour chaque entreprise implantée. La certification ICV est une exigence obligatoire pour participer aux appels d'offres du secteur de l'énergie lorsque l'ICV est applicable, et pour les fournisseurs disposant d'une immatriculation commerciale locale à partir du 1^{er} juillet 2023.

- **Contexte légal**

Les investisseurs étrangers sont désormais autorisés à détenir 100 % du capital d'une entreprise locale dans tous les secteurs, à l'exception des banques, des assurances, des agences commerciales, des entreprises cotées et des entités publiques ou tout autre secteur décidé par le Conseil des Ministres (article 2 et 4 de la loi n°1 de 2019 réglementant les investissements non-qatariens).

Il existe également un corpus de lois s'appliquant à toute société étrangère installée dans une zone économique spéciale (également appelée « plateforme de licences ») :

- **Qatar Free Zones Authority (QFZA)** : loi n° 21 de 2017 modifiant certaines dispositions de la loi n° 34 du 2005 sur les zones franches (<https://qfz.gov.qa/>) ;
- **Qatar Financial Center (QFC)** : loi n° 7 de 2005 établissant le QFC et textes pris en son application (<https://www.qfc.qa/en>) ;
- **Qatar Science and Technology Park (QSTP)** : loi n° 36 de 2005 établissant le QSTP et textes pris en son application (<https://qstp.org.qa/>).

ENTRETIEN

L'ASPECT JURIDIQUE DE L'IMPLANTATION AU QATAR

**Maître Philippe
BOUSTANY**

Avocat au Barreau de Paris
et Managing Partner

BOUSTANY LAW OFFICES



Pouvez-vous présenter votre cabinet d'avocat et vos champs de compétences au service des entreprises étrangères, et notamment françaises, qui nous lisent ?

Bien volontiers. Boustany Law Offices (ou BLO) est l'un des plus anciens cabinets d'avocats du Moyen-Orient. Le cabinet BLO a été fondé en 1897 et nous sommes actuellement établis à Paris, Beyrouth, Bruxelles et Doha avec une équipe mondiale de près de 100 collaborateurs.

Depuis sa création, BLO a été le conseiller d'institutions gouvernementales, de grandes entreprises internationales, ainsi que de PME et ce, dans toute la région MENA. Nous sommes présents dans les pays du CCG depuis les années 50, et depuis 1962, au Qatar. BLO a été le conseil de clients européens, américains et japonais en Arabie saoudite, au Qatar, à Dubaï, à Abu-Dhabi, à Sharjah, à Ras-El-Khaimah, à Oman et au Koweït.

L'activité juridique de BLO dans les pays du CCG, et notamment au Qatar, se concentre aujourd'hui principalement dans les domaines suivants : Droit commercial, Droit de la construction, Arbitrage et Franchises, notamment dans le secteur des travaux publics, de l'énergie, de l'hôtellerie, et des FMCG.

Il convient aussi de signaler que BLO est partenaire référencé « Solutions Team France Export » au Qatar depuis janvier 2023, et à ce titre, nous sommes très

heureux de pouvoir ainsi conseiller les entreprises françaises qui souhaitent se développer localement en fonction de leurs besoins.

D'un point de vue juridique, quelles sont les recommandations à suivre pour prospecter et/ou s'implanter de manière sécurisée sur le marché qatarien ?

Afin de prospecter et/ou de s'implanter de manière sécurisée sur le marché qatarien, il est essentiel de suivre certaines recommandations et de respecter les exigences légales dans le pays. Cela inclut l'enregistrement de l'entreprise conformément aux réglementations en vigueur et l'obtention des licences et autorisations nécessaires. Dans ce cadre-là, le ministère du Commerce et de l'industrie (MoCI) vient récemment de simplifier l'enregistrement des entreprises en élargissant la gamme de services sur sa plateforme en ligne « Single Window ».

D'autre part, les entreprises françaises peuvent ainsi envisager l'établissement de partenariats avec des entreprises locales afin de faciliter l'accès au marché qatarien. Il est donc recommandé de rechercher des partenaires fiables et d'établir des contrats clairs pour protéger les intérêts de toutes les parties. Notons qu'il est aujourd'hui bien plus aisé de s'établir au Qatar sans partenaire local, une option rendue possible depuis la loi sur les investissements étrangers No. 1 de 2019 et ses décrets d'exécutions. Cette option n'existait auparavant que dans certaines zones à statut spécial et ce, sous des conditions spécifiques.

Avant de s'implanter, il est essentiel de réaliser des études de marché approfondies pour comprendre le secteur en question. Il est également crucial de prendre en compte les spécificités culturelles et sociales du Qatar lors de la planification stratégique et du développement de produits ou services.

Enfin, il est important de se tenir au courant des évolutions légales et réglementaires au Qatar et de s'y conformer. Cela nécessite une veille régulière des changements juridiques et l'adaptation des pratiques commerciales en conséquence.

CONTEXTE JURIDIQUE ET FISCAL

Le 13 décembre 2018, Son Altesse Sheikh Tamim bin Hamad Al Thani, a promulgué la loi n° 24 de 2018 édictant une nouvelle législation relative à l'impôt sur le revenu (pour les particuliers et les sociétés). La nouvelle loi remplace la loi n°21 de 2009 et elle est effective depuis le 13 décembre 2018. Elle modifie l'impôt sur le revenu des entreprises (appelé communément « l'impôt sur les sociétés »). En revanche, les salaires des citoyens et des résidents au Qatar demeurent non-imposables.

La General Tax Authority (GTA), sous la supervision du ministère des Finances, est habilitée à mettre en œuvre toutes les lois fiscales du pays et à établir des règlements, procédures et instructions connexes. La GTA est également responsable de leur application, de l'évaluation des formulaires de déclaration de revenus ainsi que de la perception des impôts.

La fiscalité du Qatar donne l'avantage aux entreprises détenues par des nationaux qatariens ou originaires plus largement du CCEAG, auxquelles l'impôt sur les sociétés ne s'applique pas (loi 21/2009). Concernant les entreprises avec une participation étrangère (hors pays du CCEAG), la loi qatarienne impose un taux d'imposition forfaitaire de 10 % sur le bénéfice attribuable aux actionnaires étrangers.

En revanche, les sociétés installées au sein du Qatar Sciences & Technology Park (QSTP), et certaines sociétés impliquées sur les projets spécifiques (notamment certaines joint-ventures avec Qatar Energy), peuvent bénéficier de certaines exemptions d'impôts.

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

En dehors du cas particulier des zones spéciales qui peuvent avoir un régime d'imposition dérogatoire du droit commun qatarien (modalités à confirmer au cas par cas), l'impôt de 10 % sur les bénéfices est dû par toute société établie sur le territoire à l'exclusion de celles détenues à 100 % par des ressortissants des pays du CCEAG.

L'impôt sur les sociétés est obligatoire sauf dans le cas d'une obtention d'exemption fiscale accordée par le ministre des Finances.

Par ailleurs, le régime ne prévoit pas d'exemption de participation et les sociétés étrangères qui vendent des actions dans des sociétés basées au Qatar sont imposées. D'autre part, le régime spécifique de la Qatar Financial Centre (QFC) prévoit une exonération des plus-values réalisées sur les participations éligibles.

L'impôt sur les sociétés n'est pas applicable non plus aux bénéfices correspondant à la part qatarienne dans les sociétés à capitaux mixtes (étrangers et locaux). En pratique, c'est donc l'associé étranger qui va supporter cette imposition dont l'assiette sera constituée par le pourcentage de bénéfices qu'il aura le droit de percevoir selon les statuts.

Dans le cas d'une succursale, l'impôt sur les sociétés s'applique sur la totalité des bénéfices de source qatarienne. Il existe des accords particuliers conclus par le gouvernement du Qatar et des sociétés étrangères intervenant dans l'émirat dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'exploitation des ressources naturelles prévoyant un taux d'imposition forfaitaire de 35 % applicable dans ces secteurs.

L'année de référence fiscale pour l'imposition est l'année N - 1. Il est possible d'étendre le premier exercice à 18 mois (en fonction de la date de création de la société).

Toute entité de droit local doit tenir une comptabilité et faire auditer ses comptes annuellement. Une déclaration d'impôt doit impérativement être déposée dans les 4 mois de la fin de chaque exercice fiscal, soit au plus tard le 30 avril de chaque année.

RETENUE À LA SOURCE (WITHHOLDING TAX)

Pour les prestations de services réalisées sur le territoire qatarien et facturées à une entreprise qatarienne par une entreprise étrangère non implantée au Qatar, la loi fiscale de 2018 impose une retenue à la source de 5 %, plus communément appelé *withholding tax*. Autrement dit, il s'agit d'une imposition à la source sur le revenu gagné par une personne qui n'est pas résidente de l'État du Qatar.

La fourniture de biens et équipements est exclue de l'assiette imposable, à moins que celle-ci n'implique des prestations accessoires réalisées sur le sol qatarien ; auquel cas, seules les sommes perçues en contrepartie de ces prestations sont imposables.

L'obligation de retenue à la source est à la charge de l'entité résidente qui émet le paiement (qu'elle soit de droit privé ou de droit public) ; ceci implique le dépôt, par l'entité résidente, des sommes retenues auprès du ministère des Finances et la délivrance d'un certificat attestant cette retenue par l'entité émettrice.

Néanmoins, depuis la promulgation du décret, cette retenue est potentiellement récupérable, lorsque le prestataire peut invoquer une convention fiscale entre son pays de résidence et le Qatar.

CONTRATS « MIXTES »

Les contrats dits « mixtes », qui intègrent des prestations effectuées en partie à l'étranger à l'instar du design, sont définies comme des « prestations séparées » (*separate services*). Autrement dit, lorsqu'elles correspondent à une phase différente de l'objet du contrat ou nécessitent des qualifications et moyens spécifiques, seules les prestations réalisées en tout ou partie au Qatar y sont imposables à hauteur de 10 %. Aussi, la précision de la rédaction des contrats est particulièrement importante dans ces cas de figure particuliers.

RÉTENTION

Il existe un système de rétention dans le cadre d'un contrat entre un donneur d'ordre et son sous-traitant, tous deux résidents au Qatar.

La « rétention » correspond à une retenue à la source prélevée sur les établissements établis au Qatar, par leurs donneurs d'ordres. L'objectif est que cette rétention soit remise à l'administration fiscale en cas de défaillance fiscale du sous-traitant. La rétention est déconnectée de la *withholding tax*.

Afin de récupérer cette rétention auprès du donneur d'ordre, le sous-traitant doit non seulement démontrer qu'il a bien été fiscalisé au Qatar (production du *Commercial registration* et de la *tax Card*), mais aussi récupérer un quitus fiscal (pour la société ou par projet en fonction des cas) qu'il remettra au donneur d'ordre pour que ce dernier lui restitue ce montant de rétention.

TVA ET TAXES À LA CONSOMMATION

En dehors de l'impôt sur les sociétés, rappelons que le Qatar n'a pas, à ce stade, introduit la TVA prévue par l'accord-cadre de 2016 et signé par les six pays membres du CCEAG. Le taux de base commun était fixé à 5 %. Parmi les taxes à signaler, des droits d'accises concernent les boissons sucrées (50 %), les boissons énergétiques (100 %) et alcoolisées (100 %) ainsi que le tabac (100 %), elles sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Cette plus faible fiscalité au Qatar par rapport à ses voisins (les Émirats arabes unis et le Bahreïn ont par exemple adopté cette TVA, ainsi que l'Arabie saoudite qui l'a même élevée à 15 % en juillet 2020) en fait un environnement d'autant plus attractif au bénéfice des entreprises, des nationaux et des expatriés. Cependant, la TVA pourrait être mise en œuvre au cours des prochaines années, puisque le Qatar fait partie du cadre de TVA du CCEAG. La mise en place d'une TVA permettrait aussi de contribuer à la diversification et à la génération des recettes budgétaires issues du secteur non-hydrocarbures.

CONVENTION FISCALE

Dans le domaine de la fiscalité, des accords ont été signés entre la France et le Qatar. En vue d'éviter les doubles impositions, une convention fiscale a été conclue entre la France et le Qatar le 4 décembre 1990, modifiée par l'avenant du 14 janvier 2008 exonérant d'impôt les plus-values immobilières réalisées par un État ou une de ses institutions financières dans l'autre État.

Quatre impôts sont concernés dans cette convention à savoir, le revenu des personnes physiques (IRPP), l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur la fortune (ISF) et l'impôt sur la succession.

Les entreprises françaises propriétaires de 49 % des parts d'une joint-venture au Qatar, pratique la plus courante, seront imposées en France sur les dividendes provenant d'actions ou parts sociales, issues de l'entité qatarienne. Les impôts sur les bénéfices de cette entité seront eux imposés uniquement au Qatar.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques (RPP) sera déclaré et prélevé en France pour les résidents fiscaux français, et au Qatar pour ceux ayant transféré leur domicile fiscal. Le cas échéant, les Français résidents fiscaux au Qatar restent toutefois imposables sur leurs biens mobiliers et immobiliers situés en France, et à l'impôt sur la fortune immobilière le cas échéant.

Pour les Qatariens, la convention prévoit qu'il n'y ait aucune retenue à la source sur les dividendes, pas d'imposition en France sur les redevances, ni sur les revenus de créances.

LE DROIT SOCIAL

CORPUS LÉGAL ET PERMIS DE TRAVAIL

Tout ce qui se rapporte à l'emploi du secteur privé est régi par la loi n° 14 de 2004 et ses amendements, corpus qui s'applique, il convient de le préciser, aux salariés travaillant au Qatar, à l'exception du secteur public donc, mais aussi des compagnies pétrolières et des entreprises établies dans les zones spéciales.

Tout expatrié doit signer un contrat de droit local pour obtenir un permis de résidence.

Pour rappel, pour pouvoir engager du personnel, l'entreprise doit posséder une implantation locale, quelle que soit sa forme. Cette dernière doit être enregistrée auprès du ministère du Commerce et de l'Industrie (MoCI) puis auprès du ministère de l'Intérieur (Mol), pour obtenir une « Computer Card » (cf. Chapitre « Réussir son Implantation », paragraphe « Procédure de création d'une société »).

L'État du Qatar a apporté ces dernières années de nombreux amendements à la loi sur le travail, qui traite des droits des travailleurs migrants et vise à préserver leurs droits et leur sécurité, notamment le décret-loi n° (18) de 2020 modifiant certaines dispositions de la loi sur le travail émise par la loi n° (14) de 2004. Ces amendements comprennent une série de réformes, y compris, mais sans s'y limiter :

1. L'introduction d'un salaire minimum pour tous les travailleurs, y compris les employés de maison ;
2. L'annulation du permis de sortie : les travailleurs peuvent quitter le pays sans l'autorisation de l'employeur ;
3. L'annulation du certificat de non-objection (NOC) ; les employés n'ont plus besoin d'une autorisation de l'employeur pour mettre fin à leur contrat et obtenir un autre emploi dans le pays ;
4. La création d'un fonds de soutien et d'assurance pour les travailleurs, qui protège les droits des travailleurs en cas de fin de service et garantit leurs droits en cas de fermeture de l'établissement pour quelque raison que ce soit.

En pratique, si le régime n'est plus contraignant techniquement, le lien de subordination de l'employé à l'employeur reste très fort. La loi travail (14/2004) établit que le recrutement d'expatriés ne peut se faire que sur autorisation du ministère du Développement administratif, du Travail et des Affaires sociales (MADLSA), indispensable pour l'obtention d'un visa business ou d'un permis de résidence. Si cette autorisation peut être obtenue « en bloc » pour un grand nombre de recrutés, les visas ne sont pas transférables, par la suite, à des expatriés d'autres nationalités et/ou de l'autre genre (système de quotas). Dans ces conditions, le recrutement d'expatriés peut parfois être un vrai défi.

Les membres d'une famille doivent détenir un visa pour résider au Qatar. Cette autorisation est délivrée à titre individuel à travers le parrainage « sponsoring » d'un parent déjà résident au Qatar. Toutefois, un permis de séjour familial n'est octroyé que si le sponsor peut justifier d'un revenu mensuel de 2 700 USD minimum. Les candidats au regroupement familial sont tenus de présenter certains documents et, en particulier, l'acte de mariage, les certificats de naissance authentifiés, une lettre de non-objection du sponsor et un certificat remis par l'employeur prouvant le montant des revenus. Il faudra également effectuer un examen médical et déposer ses empreintes localement.

L'épouse d'un salarié qui réside dans le pays est autorisée à travailler sans permis de travail, sous le parrainage du conjoint. En revanche, un homme sous le sponsor de son épouse ne sera pas théoriquement autorisé à travailler.

Un visa de résident peut être refusé pour des motifs de sécurité, de santé (examen médical obligatoire) ou de diplôme (qui doit être en adéquation avec l'emploi occupé). Le passage d'un emploi à un autre doit être extrêmement bien préparé car les formalités d'annulation et de demande d'un autre visa doivent être réalisées selon un formalisme qui peut laisser le salarié sans situation officielle pendant un certain temps.

TYPES DE CONTRAT DE TRAVAIL

Il existe plusieurs types de contrat au Qatar mais les trois plus courants sont ceux définis ci-après : le contrat à durée indéterminée (CDI), le contrat à durée déterminée (CDD) de 5 ans renouvelable et le contrat de mission, qui, contrairement à un CDD classique, s'achève en même temps que l'objet du contrat (pour les projets/chantiers notamment).

Il est important que le contrat soit rédigé dans une version arabe ou bilingue afin de permettre son enregistrement auprès du ministère du Développement administratif, du Travail et des Affaires sociales. La plupart des clauses usuelles sont admises (période d'essai, confidentialité, non-concurrence, etc.), sachant que les cotisations sociales ne sont pas obligatoires dans le secteur privé.

À noter que les lois qatariennes relatives à l'emploi contiennent beaucoup de règles spécifiques au pays, l'employeur et l'employé doivent donc se renseigner sur leurs droits et leurs obligations avant de s'engager.

FIN DE CONTRAT

L'employeur et l'employé peuvent mettre un terme au contrat à durée indéterminée à tout moment, sans devoir justifier d'une cause réelle et sérieuse.

Quel que soit le motif de fin de contrat - contrat non renouvelé, démission du salarié, licenciement par l'entreprise - une période de préavis doit être observée, d'une durée d'un mois si l'employé est présent depuis moins de 2 ans dans l'entreprise et d'une durée de 2 mois au-delà. En outre, l'employeur est tenu de payer des indemnités de fin de service à tous ses employés ayant œuvré dans la société durant plus d'un an ainsi que le billet retour vers le pays d'origine du salarié licencié (hors période d'essai).

Le calcul de ces « *End of Service Gratuity* » équivaut à 3 semaines de travail par année travaillée ou prorata pour la dernière année en cours jusqu'au dernier jour du préavis, calculés sur le salaire de base mensuel (« basic salary »), sans prise en compte des allocations (« allowances »). Les jours de congés non pris sont dus par l'employeur.

Le ministère du Développement administratif, du Travail et des Affaires sociales (MADLSA) propose un outil de calcul sur son site Internet, en arabe : [https://e.adlsa.gov.qa/CalculationsService/\(S\(txhzpm22fvcp02p3d4e4hecl\)\)/default.aspx](https://e.adlsa.gov.qa/CalculationsService/(S(txhzpm22fvcp02p3d4e4hecl))/default.aspx)

PROTECTION DES SALARIÉS

Afin d'éviter tout abus (versement des salaires retardés ou versements partiels), un système électronique de protection appelé localement « Wages Protection System » (ou WPS) a été instauré en 2015, par le ministère du travail et la Qatar Central Bank, pour documenter le processus de paiement des salaires et garantir que les employeurs s'engagent dans le processus de paiement des salaires de manière systématique et en temps voulu, conformément aux règles et conditions prévues par la loi local sur le travail.

Le WPS s'applique à toutes les sociétés privées, qui ont l'obligation d'enregistrer tous leurs employés, détenteurs d'une carte ID locale, et de leur ouvrir un compte bancaire. Les ambassades, les sociétés enregistrées auprès du QFC et le secteur public n'y sont pas soumis.

CONGÉS

L'article 79 de la loi du travail (n°14 de 2004) prévoit qu'un employé travaillant depuis plus d'un an et de manière continue pour une entreprise se voit accorder des congés payés chaque année, d'une durée de :

- Minimum 3 semaines, s'il travaille depuis moins de 5 ans dans l'entreprise ;
- Minimum 4 semaines, s'il travaille depuis 5 ans ou plus dans l'entreprise.

Un employé présent depuis moins d'un an dans une entreprise ne se verra accorder que les jours fériés nationaux, ainsi que 3 jours négociés avec l'employeur.

Enfin, si un employé est licencié ou pose sa démission après plus d'un an de travail au sein de la même entreprise, ses jours de congés payés sont calculés au prorata du temps passé au sein de l'entreprise.

LA DURÉE DE TRAVAIL MAXIMALE QUOTIDIENNE ET HEBDOMADAIRE

Selon le droit du travail qatarien, la durée de travail est fixée à 8 heures maximum par jour, 6 jours par semaine, ce qui donne une durée de travail hebdomadaire maximum de 48 heures. Pour des situations particulières, le temps de travail quotidien peut être étendu à un maximum de 10 heures. Durant le mois sacré de Ramadan, le temps de travail est réduit à 6 heures maximum par jour, soit 36 heures maximum par semaine.

L'ÂGE DE LA RETRAITE

Dans le secteur public, l'âge de la retraite est fixé à 60 et 55 ans respectivement pour les Qatariens et Qatariennes. Les étrangers expatriés ne sont pas éligibles à la pension de retraite versée par l'Autorité générale des retraites et des pensions (GRPA). Les entreprises souhaitant recruter des étrangers de plus de 60 ans doivent obtenir un accord spécial auprès du ministère de l'Intérieur afin d'obtenir un visa de travail. Le changement de sponsor n'est en principe pas autorisé pour les employés expatriés de plus de 60 ans.

LITIGES

Le comité Grievances & Complaints, établi par décision du Premier ministre n° 17 de 2018, examine les plaintes des employés sujets à la loi n°15 de 2016 sur les ressources humaines civiles (employés du secteur public).

La plainte sera traitée dans un délai de 10 jours et acceptée si et seulement si le plaignant a utilisé toutes les méthodes pour soulever le problème auprès de son employeur ou si l'employeur n'a donné aucune réponse dans les 30 jours.

Les citoyens, les expatriés et les établissements peuvent déposer une plainte auprès du ministère du Travail (MOL) par l'intermédiaire de la plateforme unifiée - Unified Platform for Complaints and Whistleblowers - pour les plaintes et les dénonciations contre les entités soumises aux dispositions de la loi n° (14) de 2004 sur la promulgation du droit du travail et de la loi n° (15) de 2017 concernant les travailleurs domestiques, ou les entités dont les activités sont réglementées par le MOL. Les plaintes sont déposées par des employés de maison contre des employeurs ou par des employés du secteur privé, qu'ils soient qatariens ou non, contre des établissements.

Pour les employés du secteur privé, les plaintes sont traitées par le comité Labour Dispute Settlement. Le comité est composé de membres du ministère du Développement administratif, du Travail et des Affaires sociales, du ministère de l'Intérieur, de la Commission nationale des droits de l'homme et d'un juge. Il n'est pas nécessaire de prendre un avocat pour y déposer une plainte.

LES OBLIGATIONS COMPTABLES

Les entités ayant au moins un actionnaire étranger (hors nationalités des pays du CCEAG) doivent déposer des états financiers vérifiés par un auditeur agréé auprès de l'administration fiscale (*Public Revenues and Tax Department*) dans trois cas :

- Si le capital de la société dépasse les 100 000 QAR (environ 25 000 EUR) ;
- Si le résultat imposable dépasse 100 000 QAR (environ 25 000 EUR) ;
- S'il s'agit d'une succursale de société étrangère (siège en dehors du Qatar).

La comptabilité devra respecter les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) sauf dérogation à ce principe par le contribuable souhaitant utiliser un autre système comptable. En revanche, il sera obligatoire que la déclaration d'impôt soit co-signée par un auditeur enregistré localement au Qatar. Les documents comptables doivent être conservés pendant 10 ans à l'issue de l'année d'imposition, sauf cas d'exemption légale. La loi fiscale a étendu l'obligation d'auditer et de déclarer les comptes même pour les activités exonérées d'imposition.

À défaut de se conformer aux obligations déclaratives et de conservation des documents, la société encourt une sanction de 15 000 QAR (environ 3 800 EUR) selon la circulaire n 4/2011 du 7 août 2011.



Mazars in Qatar

What sets us apart brings you choice.

Mazars in Qatar has been operating and serving the Qatari market for more than 35 years. We are committed to helping our clients being their trusted advisors to confidently and with high integrity values build and grow their businesses.

“Whether you are setting up a new business, expanding or restructuring an existing one or actually managing your company and business on a daily basis, Mazars in Qatar is here to support you in a tailored manner.”

Our services

- > Audit and assurance
- > Consulting & outsourcing
- > Tax
- > Accounting & bookkeeping
- > Legal & corporate secretarial
- > Financial advisory



Ahmed Tawfik
Managing Partner
Mazars in Qatar

Mazars in Qatar

27th floor, Palm Tower B
West Bay, Doha - Qatar

contact@mazars.qa
+974 4444 1132

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

S'adapter aux spécificités locales de la pratique des affaires

Cibler le marché qatarien pour y développer des courants d'affaires revient à s'intéresser à un pays à l'ascension économique particulièrement dynamique, un territoire à la fois attaché à ses traditions mais aussi tourné vers la modernité et les enjeux de demain. Dans ce cadre, il est utile de connaître au préalable certains codes culturels locaux.

SPECIFICITES CULTURELLES

Focus sur quelques dimensions sociales caractéristiques du Qatar

Dimensions sociales liées au travail

Rapport à la prise de risque	Très modérée
Rapport au temps	Flexibilité, incarnée par l'expression Inch'Allah

Dimensions sociales liées aux rapports humains

Distance hiérarchique	Forte
Référentiel	Le collectif
Place dans la hiérarchie	Très respectée

Source : Mise en forme par Business France du Qatar

Le Majlis est un élément central de la vie sociale des Qatariens. Situé à côté des maisons, le Majlis est l'espace physique où les hommes de la communauté se retrouvent pour discuter des sujets personnels et professionnels d'intérêt, y compris parler des affaires en cours et prendre des décisions stratégiques, le cas échéant. Cet espace peut être très occasionnellement ouvert à des étrangers, ce qui traduit une grande estime pour l'invité.

Le ramadan est le 9^e mois du calendrier lunaire islamique et le plus important, mois durant lequel les musulmans du monde entier s'abstiennent de manger et de boire, du lever jusqu'au coucher du soleil. Période de réflexion et de spiritualité, le ramadan rassemble tous les membres de la communauté dans l'acte commun du jeûne. C'est une période de charité et d'abstinence. Au Qatar, le ramadan est une période spéciale pour tous, avec de multiples décorations et des festivités qui commencent avant même le début du jeûne.

Au Qatar, la culture des affaires locale est très marquée à la fois par l'oralité et par le réseau de connaissances. En effet, la culture locale est très basée sur le système de réseau et d'échange de services, entre personnes connues et de confiance.

Les formules de politesse sont très importantes dans le monde arabe, et le Qatar n'y déroge pas. Si plusieurs personnes se trouvent dans une même pièce, il est ainsi recommandé de saluer la personne la plus âgée en premier. Voici ci-après quelques formules arabes, en transcription française, qui peuvent être utiles :

Salutations	Signification	Réponse
Assalam aleikom	Salut	Wa alaikom assalam
Sabah al-khayr	Bonjour	Sabah an-nur
Masa al-khayr	Bonsoir	Masa an-nur
	Merci	Choukrane
Maasalama	Au revoir	

Les locaux sont assez informels quant à l'utilisation des noms de leurs interlocuteurs. Il est ainsi courant d'appeler les expatriés directement par leur prénom précédé d'un Monsieur ou Madame. Préparez-vous à écouter des accents très différents au Qatar.

De manière générale, et à l'instar d'autres pays, il est opportun d'éviter tout commentaire relatif à la politique, intérieure ou étrangère, ainsi qu'à tout ce qui se rapporte à la religion.

ATTITUDE A ADOPTER DANS LES LIEUX PUBLICS

Concernant l'habillement, la devise « Dress modestly » qui pourrait être traduite en français par « s'habiller sobrement », est à suivre. Le Qatar est un pays musulman et les codes vestimentaires sont conservateurs, notamment pour les nationaux. Cependant, aucun code strict n'est imposé à tous les résidents et visiteurs étrangers. Il est recommandé de se couvrir les épaules et les genoux, et de ne pas porter de vêtements trop courts ou moulants. L'accès à certains lieux publics peut être refusé si l'habillement n'est pas jugé décent. Il ne faut pas essayer de s'habiller par mimétisme comme les Qatariens (dishdasha blanche) ou comme les Qatarientes (abayas noires).

Au Qatar, la consommation d'alcool est strictement interdite sur la voie publique. En revanche, une consommation est tout à fait possible pour les touristes et résidents non musulmans dans certains restaurants, clubs ou bars des chaînes hôtelières internationales. Pour les résidents, l'achat d'alcool peut être réalisé dans un magasin autorisé et ce, après l'obtention préalable d'un permis. Il est formellement interdit de conduire au Qatar avec de l'alcool dans le sang. En cas d'accident, vous serez automatiquement testé et déclaré coupable si vous êtes positif. La « tolérance zéro » s'applique. L'âge minimum légal pour consommer de l'alcool au Qatar est de 21 ans. Pendant toute la période du ramadan, il est également interdit de fumer, de boire et de manger dans les lieux publics par respect envers les musulmans qui respectent le jeûne.

PRISE DE RENDEZ-VOUS ET RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES

Au Qatar, le téléphone est assurément le vecteur à privilégier pour communiquer, qu'il s'agisse de prise de rendez-vous ou de suivi de vos relations d'affaires. La coutume locale privilégie un contact direct. Les interlocuteurs locaux répondent proportionnellement assez peu aux courriels reçus. Aussi, il est conseillé de passer par des applications de type WhatsApp (la plus utilisée localement) pour joindre directement votre interlocuteur. Les rendez-vous sont généralement pris quelques jours avant, une trop grande anticipation n'est pas coutumière. Les rendez-vous peuvent être (re)confirmés la veille, voire le jour même, pour s'assurer de la disponibilité de son interlocuteur et du lieu à privilégier.

La ponctualité au rendez-vous est de mise. La grande majorité des rendez-vous d'affaires a lieu à Doha, capitale économique et principale aire de population du pays. Prévoyez suffisamment de temps entre deux rendez-vous et une marge par rapport au temps de trajet indiqué pour être certain de ne pas arriver avec trop de retard.

Doha a connu de très importants travaux avant l'organisation de la Coupe du Monde 2022, avec la modification et la modernisation d'axes routiers. Si la volumétrie de ces chantiers urbains a significativement diminué depuis 2023, il arrive que certains chauffeurs rencontrent des difficultés pour trouver une adresse précise en raison des changements.

Compte tenu du grand nombre d'expatriés, la langue des affaires au Qatar est l'anglais. La maîtrise de l'arabe est un plus, y compris pour n'échanger que quelques formules de salutations et de politesse. Le français seul ne sera donc pas suffisant *a priori*. De ce fait, vous devez être en mesure de pouvoir présenter vos produits et/ou vos services en anglais. Si vous ne maîtrisez pas cette langue, il est nécessaire d'avoir un(e) interprète.

Nous vous recommandons d'avoir des cartes de visite en anglais. Il faut toujours tendre sa carte de la main droite, et réceptionner celle de votre interlocuteur de la même main.

Particularité culturelle, si votre interlocuteur est une femme, il ne faut pas, en tant qu'homme, lui serrer la main, à moins qu'elle ne la présente. Il est aussi important d'éviter les regards soutenus. Si une femme expatriée a rendez-vous avec un homme qatarien, elle ne doit pas lui tendre directement la main mais attendre qu'il la présente. Il est important de toujours présenter la main droite. Par ailleurs, il est courant de débiter un rendez-vous d'affaires en parlant de sujets personnels (familles, loisirs etc.) ou liés à la vie quotidienne.

Il est opportun de connaître la société que vous démarchez en prospection et ses principales caractéristiques (date de création, diversité des activités, grands projets menés, famille dirigeante, etc.). Ces informations sont en général disponibles et accessibles sur le site Internet et/ou sur les réseaux sociaux de l'entreprise. Les Qatariens souhaitent rencontrer des professionnels décisionnaires et disposant d'un réel pouvoir de négociation. Aussi, l'intitulé de votre fonction au sein de l'entreprise n'est pas à négliger.

Si vous commercialisez un produit, prévoyez dans la mesure du possible des échantillons pour que vos interlocuteurs puissent les voir, les saisir et les utiliser. La mise en avant de solides références de clients en France mais aussi et surtout à l'étranger est un autre atout sur lequel il convient de capitaliser pour faire des affaires au Qatar. Vos interlocuteurs souhaitent souvent bénéficier d'une offre innovante mais ayant fait ses preuves ailleurs.

Le rapport au temps est différent dans le Golfe, incarné par la transcription francophone de la formule « Inch'Allah », soit « si Dieu le veut », « si Dieu le permet ». Générer des courants d'affaires au Qatar via la prospection de futurs partenaires commerciaux et/ou clients finaux demande par conséquent du temps, des déplacements répétés et l'établissement d'une relation personnelle et de confiance réciproque avec votre interlocuteur.

De même, si une offre commerciale et/ou technique vous est demandée, il est important que vous sachiez mobiliser vos équipes pour adresser rapidement les informations demandées de manière complète. La semaine de travail au Qatar est décalée par rapport au rythme hebdomadaire français, et s'étale du dimanche matin au jeudi soir.

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Organiser son voyage de prospection

PREPARER SON VOYAGE : ASPECTS ORGANISATIONNELS

VISAS

- **Visa de tourisme / court-séjour**

Un visa tourisme multi-entrée est délivré gratuitement pour 90 jours à votre arrivée à l'aéroport international Hamad en présentant un passeport français avec une validité d'au moins 6 mois (à la date de votre retour depuis Doha) et un billet d'avion confirmé pour un vol avec correspondance ou un aller-retour. Pour une mission de prospection, ce visa de tourisme suffit. En revanche, si votre déplacement nécessite de visiter des sites industriels « sensibles » soumis à autorisation (par exemple des installations stratégiques dans l'oil & gas), vous devrez faire la demande d'un visa d'affaires avant votre départ pour le Qatar.

Pour tout séjour prolongé (dans le cadre d'un contrat de travail), le permis de résidence est indispensable. Enfin, le passeport temporaire d'urgence n'est pas accepté au Qatar.

- **Visa d'affaires (ou Business Visa)**

Tout étranger qui se rend au Qatar pour travailler doit obtenir, par l'intermédiaire de son employeur et sponsor, un visa d'affaires auprès du Département de l'immigration, qui lui permettra d'exercer une activité professionnelle, de façon temporaire. Il diffère du visa de travail, réservé aux expatriés et aux travailleurs immigrants, valable 3 ans. Le visa d'affaires consiste en un visa d'1 mois qui ne peut pas faire l'objet d'une extension. Les voyageurs qui souhaitent obtenir ce visa peuvent en faire la demande sur le portail e-gouvernement Hukoomi : <https://hukoomi.gov.qa/en/service/apply-for-business-visa>

Liste des formulaires de demandes de visa, sur le site du ministère de l'Intérieur disponible : <https://portal.moi.gov.qa/>

ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE / RECOMMANDÉE

Depuis le 1^{er} février 2023, les autorités qatariennes exigent une assurance maladie obligatoire pour les séjours équivalents ou supérieurs à 30 jours. La police d'assurance doit être achetée auprès de fournisseurs d'assurance maladie enregistrés auprès du MoPH (ministère de la Santé). Cette police ne couvre que les services d'urgence et d'accident. Le coût mensuel est de 50 QAR (soit approximativement 12 EUR). Les voyageurs qui possèdent déjà une assurance maladie internationale doivent également avoir une police qui couvre le Qatar, valable pendant leur voyage, et émise par un fournisseur reconnu. Il peut être utile d'avoir un justificatif. Pour un séjour inférieur à 30 jours, la souscription à l'assurance maladie est recommandée, et donc non obligatoire.

Liste des compagnies d'assurances reconnues (juin 2023) : <https://www.moph.gov.qa/english/derpartments/policyaffairs/hfid/hirs/insurancecompanies/Pages/default.aspx>

ENTRETIEN

LES ASSURANCES

Halim ABOU HARB

Deputy General Manager

**LIBANO-SUISSE INSURANCE
COMPANY**



Company a été créée en 1960 au Qatar, étant de fait parmi les premières compagnies d'assurance étrangère opérant sur le marché qatarien.

Pouvez-vous nous présenter votre entreprise, la Libano-Suisse Insurance Company ?

Permettez-moi tout d'abord de vous dire que nous sommes très heureux d'être partenaire de Business France et de participer à l'actualisation 2023 du présent « Guide des affaires Qatar ».

Libano-Suisse Insurance Company Qatar (ou compagnie d'assurances Libano-Suisse au Qatar) fait partie du groupe Libano-Suisse, pionnier du secteur de l'assurance au Proche et Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'entreprise est leader également sur son marché d'origine, le Liban et jouit du soutien de réassureurs de renommée internationale. Fondée en 1959, la compagnie Libano-Suisse est passée rapidement d'un statut d'assureur local à un groupe régional reconnu pour son expertise dans l'assurance. Libano-Suisse est l'un des fondateurs et principaux actionnaires de GlobeMed, la plus grande société de gestion de prestations de soins de santé de la région ANMO, présente dans 12 pays.

En quelques chiffres, nous servons aujourd'hui plus de 400 000 clients présents dans sept pays (Émirats arabes unis (Dubai), Égypte, Irak, Koweït, Liban, Jordanie et donc Qatar), grâce à 800 collaborateurs pleinement engagés. La Libano-Suisse Insurance

Qu'est-ce qui fait la singularité de la Libano-Suisse Insurance Company au Qatar ?

Nous nous distinguons par une grande écoute, une excellente réactivité et la mise en œuvre de solutions sur mesure, grâce à des produits assurantiels innovants et performants. L'expérience de plus de 60 ans dont nous disposons sur le marché qatarien constitue un pilier pour conseiller au mieux nos clients, les entreprises, y compris les filiales de groupes étrangers, que ces dernières soient implantées au Qatar depuis longtemps ou primo-accédantes au marché qatarien. Libano-Suisse, grâce à sa vaste expérience, son expertise et son savoir-faire, s'engage à offrir les meilleures protections à ses clients.

Quels sont les types de produits assurantiels proposés ?

Chez Libano-Suisse au Qatar, nous disposons d'une gamme étendue de produits d'assurance pour protéger la santé et le patrimoine de nos clients contre les imprévus de la vie. Nous adoptons une approche créative, souple et agile en élaborant des couvertures conçues pour répondre aux besoins de nos clients qui peuvent évoluer, en fonction des opportunités et aléas personnels comme professionnels qui peuvent survenir. Nous offrons une large couverture pour toutes les catégories d'assurances : santé, automobile, accident personnel, assurance maritime (corps de navires et marchandises), assurance multirisque habitation ou l'assistance voyage pour ne citer que quelques champs couverts parmi les principaux.

Quels sont les régimes d'assurance obligatoires au Qatar ? Quels sont les plans et couvertures d'assurance destinés à protéger les entreprises au Qatar que vous proposez ?

La compagnie Libano-Suisse d'assurances a vocation à faire en sorte que nos clients soient parfaitement en règle avec les mesures et réglementations édictées par les autorités financières qatariennes. En conséquence, et de manière non exhaustive, nous proposons par exemple des plans d'assurance pour les couvertures obligatoires suivantes : automobile, assurance maladie pour les personnes âgées de 60 ans et plus, l'indemnisation contre les accidents du travail et encore les assurances visa pour les voyageurs à l'intérieur du pays.

Libano-Suisse Qatar répond aux besoins des PME, ETI comme des grands groupes, en proposant d'abord une évaluation des risques, un état des lieux préalable indispensable, et en conséquence des solutions d'assurance appropriées. Nos plans standards et spécialisés sont conçus pour protéger les intérêts de nos clients à travers divers plans, tels que l'assurance maladie collective standard (pour les

employés), l'assurance automobile tous risques, l'assurance des biens, la responsabilité civile, l'assurance pour le transport maritime de marchandises ou encore pour les équipements industriels. Notre double ambition est de protéger efficacement nos clients contre le risque et leur permettre d'être en règle avec la réglementation locale, leur permettant de se concentrer sereinement sur leur activité opérationnelle.

Aussi, j'encourage tous les lecteurs du Guide des affaires intéressés pour en savoir plus sur les solutions et réglementations liées à l'assurance au Qatar à nous contacter. Nous répondrons bien volontiers à toutes leurs interrogations et leur fournirons en retour les conseils avisés les plus opportuns.

AIDES ET APPUIS

TEAM FRANCE EXPORT



L'agence Business France s'est toujours appuyée sur un large réseau de partenaires à l'étranger, composé aussi bien d'acteurs publics que privés, pour répondre efficacement aux besoins d'internationalisation des PME (dont des TPE) et ETI françaises. Lancée en 2018, la Team France Export (ou « TFE ») est le nom donné à la réorganisation du dispositif public de l'export fédérant toutes les solutions publiques proposées par les Régions, les services de l'État, les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), Bpifrance et Business France, pour faire gagner les entreprises françaises à l'international. La Team France Export associe également les partenaires privés offreurs de solutions complémentaires. Par extension, la TFE est aussi l'expression qui désigne cette équipe de partenaires mobilisés.

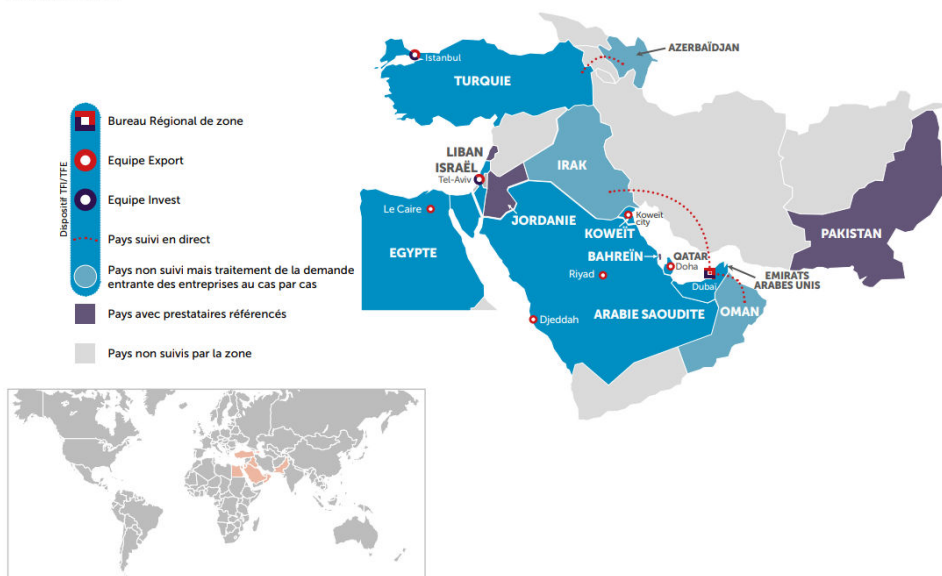
Avec ses conseillers internationaux présents en région et à l'étranger et les ressources de la plateforme numérique teamfrance-export.fr, chaque entreprise, indépendamment de sa taille ou secteur d'activité, a la garantie de trouver la solution pertinente et l'interlocuteur approprié pour initier, soutenir ou renforcer son volume d'affaires à l'international. L'ambition de la TFE est de proposer un dispositif lisible, efficace et adapté via un continuum de solutions, de la préparation à la projection à l'international, depuis les Régions françaises, dans lesquelles sont constitués des « guichets uniques de l'export », jusqu'aux marchés étrangers ciblés où un « correspondant unique Team France Export » oriente les entreprises vers les solutions adaptées à leurs projets.

En qualité de correspondant Team France Export au Qatar, le bureau Business France de Doha entretient de nombreux partenariats stratégiques de manière à remplir au mieux sa mission de facilitateur. Vous trouverez ci-après les principales organisations membres de la TFE ainsi que les solutions proposées pour vous faire réussir à l'export.

BUSINESS FRANCE AU QATAR



Le bureau Business France local est situé au sein de l'ambassade de France au Qatar, dans le quartier de West Bay (Diplomatic street), à Doha. Ce bureau est pleinement intégré au sein d'une organisation régionale sectorielle et transversale, la zone Proche et Moyen-Orient, rassemblant environ soixante collaborateurs répartis entre les bureaux d'Arabie saoudite, d'Égypte, des Émirats arabes unis (bureau régional), d'Israël, du Koweït, de Turquie et en prenant en compte le bureau du Qatar.



Source : Carte du dispositif Team France Export et Invest, zone PMO – Business France (décembre 2022)

Membre du réseau diplomatique français au Qatar, Business France est la clé de voûte du dispositif d'appui des entreprises françaises souhaitant prospecter le marché qatarien.

Composé de 3 conseillers permanents issus d'univers variés, francophones, anglophones et arabophones, le bureau de Doha est organisé via 4 pôles d'expertises (Art de Vivre et Santé / Industrie & Cleantech / Agrotech / Tech & Services) et peut compter sur le soutien des référents régionaux pour les enjeux de Communication et Invest. Ce dernier pôle prospecte et accompagne des investissements internationaux en France en pilotant également des opérations de levées de fonds au profit de start-ups, PME et ETI françaises.

L'équipe du bureau Proche et Moyen-Orient de Business France est là pour vous accompagner dans chacune de vos démarches à l'exportation : identifier vos prospects et partenaires potentiels, préparer votre voyage de prospection, vous informer sur les conditions d'accès au marché, vous aider à déployer vos campagnes de communication à travers la presse et les réseaux sociaux, et vous conseiller dans la perspective d'une implantation locale, en mobilisant les partenaires et offres les plus pertinents.

En complément de nos activités, Business France a également référencé des acteurs proposant les services connexes suivants :

- Droit et fiscalité (création de filiale, conseil) ;
- Administration - gestion de filiales (comptabilité, portage salarial) ;
- Hébergement et services associés.

Pour obtenir leurs coordonnées, vous pouvez les demander auprès de l'équipe du bureau Business France au Qatar, ou consulter la liste des contacts utiles du présent guide.

Pour découvrir la programmation des opérations collectives à venir (rencontres BtoB, salons, mission découverte, vendre à un grand compte etc.), vous pouvez vous connecter sur la plateforme de solutions Team France Export, rubrique agenda, et sélectionner Qatar dans l'onglet des événements de l'export. Vous pouvez également y accéder en vous connectant directement via le lien Internet indiqué ci-après :

<https://www.teamfrance-export.fr/iledefrance/evenements?pays=QA>

LES PARTENAIRES LOCAUX DE BUSINESS FRANCE DOHA

- **Le service économique de l’ambassade de France au Qatar**



Le service économique (SE) de l’ambassade de France au Qatar dépend de la Direction générale du Trésor (DG Trésor) qui relève du ministère de l’Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et numérique. Ses principales missions sont l’analyse de la situation macroéconomique et sectorielle, l’animation des relations bilatérales économiques, financières et commerciales et le soutien au développement international des entreprises françaises, en particulier s’agissant des grands projets. Le service économique régional (SER) pour la péninsule arabique (Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Bahreïn, Koweït, Qatar, Oman, Yémen) est implanté à Abu Dhabi, auprès de l’ambassade de France aux Émirats arabes unis.

La page Qatar de la Direction générale du Trésor est accessible via le lien suivant : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/QA>

- **La section Qatar des conseillers du Commerce extérieur de la France (CCEF)**



Depuis plus de 120 ans, et présents partout en France et dans près de 150 pays dont le Qatar, les Conseillers du Commerce extérieur de la France (CCEF) mettent bénévolement leur expérience au service du développement de la France. Ils exercent au quotidien des actions concrètes en partenariat avec les acteurs publics et privés jouant un rôle dans la promotion et l’appui à l’internationalisation des entreprises françaises. Nommés par décret du Premier ministre, les CCEF sont investis par les pouvoirs publics de quatre missions principales. Le site Internet du Comité national des CCEF (CNCCEF) est accessible via le lien : <https://www.cnccef.org>

ENTRETIEN

LES MISSIONS DES CCEF AU QATAR

Julien BAILLY

Conseiller du Commerce
Extérieur de la France et
Président du comité Qatar
des CCEF



Pouvez-vous nous présenter l'organisation et les missions principales des CCEF, et du comité Qatar plus particulièrement ?

Le réseau des Conseillers du Commerce extérieur de la France rassemble près de 4 500 femmes et hommes d'entreprises, présents dans 146 pays. Ces CCEF sont nommés pour 3 ans, par décret du Premier ministre et sur proposition du ministre chargé du Commerce extérieur, pour leur compétence et leur expérience reconnues à l'international.

Les CCE sont investis de 4 missions principales : le conseil aux pouvoirs publics, l'appui aux entreprises, la formation des jeunes à l'international et la promotion de l'attractivité de la France. Acteurs bénévoles, nous mettons en œuvre des actions concrètes en partenariat avec les acteurs publics et privés jouant un rôle dans la promotion et l'appui à l'internationalisation des entreprises françaises.

Le comité Qatar des CCEF rassemble une quinzaine de membres se réunissant chaque mois pour discuter des tendances, évolutions et opportunités du marché, sous la coordination du Service économique et en présence de S.E M. l'Ambassadeur.

Partenaire associé à la dynamique de la « Team France Export » locale, nous sommes à la disposition des entreprises qui s'intéressent au Qatar et ce, en fonction des expériences et expertises de nos membres qui peuvent être utiles.

Quels conseils opérationnels donneriez-vous à une entreprise française intéressée pour développer des courants d'affaires au Qatar ?

Au cours des 20 dernières années, les secteurs de l'oil & gas, de la défense et des infrastructures ont été les principaux moteurs du pays, concentrant les grands projets et les principaux investissements.

Le Qatar est un pays doté de grandes ressources, ce qui lui confère les moyens de ses ambitions. Les partenaires recherchés prioritairement sont donc ceux ayant une notoriété internationale avérée et une situation financière robuste. De ce fait, un certain nombre de grands groupes français, champions de leurs secteurs respectifs, ont pu participer comme fournisseur direct ou comme sous-traitant aux grands projets du pays. Et à leur tour, dans certains cas, ces grands groupes ont pu porter des PME et ETI françaises ayant une offre innovante et répondant aux besoins du marché local.

Pour les PME et ETI françaises intéressées par le Qatar, des opportunités d'affaires existent mais je dirais que le marché est globalement difficile d'accès pour cette typologie de sociétés, en raison d'un nombre de consommateurs limité et d'une lenteur administrative qui peuvent rendre les coûts de prospection élevés. Afin de se projeter sur le long terme au Qatar, il faut aussi prendre en compte le « local content », autrement dit la création de valeur locale qui devient un critère différenciant. À titre d'illustration, dans le secteur des hydrocarbures, il y a le programme Tawteen mis en place afin de donner un avantage commercial aux sociétés qui investissent, produisent et recrutent localement.

Aussi, je conseille aux entreprises qui souhaitent prospecter le marché qatarien d'être bien accompagnées. Elles peuvent faire appel au bureau local de Business France pour s'informer et bénéficier de solutions de mises en relations, ou au Service économique qui décrypte les réformes économiques conduites et les grands enjeux des politiques publiques locales. Une fois implantées, les entreprises peuvent compter sur le rôle d'animation et d'« advocacy » de la CCI France Qatar.

Le marché qatarien post-2022 s'appuiera sur des ambitions fortes, à l'issue d'une Coupe du monde dont l'excellente organisation a été saluée, et se fixera de nouveaux objectifs. Le pays continue de développer, optimiser et moderniser ses champs pétroliers et gaziers tout en investissant à l'international en prenant des prises de participations dans des projets avec des partenaires stratégiques.

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie France Qatar (CCIFQ)**

La CCIFQ a été créée en juin 2018, sous l'égide de la Maison de la France. Elle est enregistrée au *Qatar Financial Center* en tant que *Business Council*. La CCIFQ est membre de CCI France International, le réseau des CCI Françaises à l'International (CCIFI) comptant plus de 119 chambres et 33 000 entreprises membres. Le site Internet de la CCIFQ est accessible via le lien : <https://www.ccifq.com>

ENTRETIEN

LES PRINCIPALES MISSIONS DE LA CCI FRANCE QATAR

Sandrine LESCAROUX

Directrice Générale

CCI FRANCE QATAR



Pouvez-vous nous présenter l'organisation et les missions principales de la CCI France Qatar ?

La CCI France Qatar est enregistrée au Qatar Financial Center en tant que société à but non lucratif, sous le nom Maison de la France. Elle a pour mission de promouvoir les échanges entre la France et le Qatar, de constituer un réseau de relations et un lobby d'affaires, en collaborant avec d'autres institutions françaises liées au commerce international telles que le Service économique de l'ambassade de France, Business France, les Conseillers du Commerce Extérieur, ainsi que les ministères et les organismes officiels qatariens. C'est ainsi qu'elle connecte ses membres au réseau économique local, et facilite leur développement commercial.

Avec ses membres, la CCI France Qatar anime des comités stratégiques liés aux secteurs clés de l'économie qatarienne, véritables lieux d'échange d'informations, contacts et bonnes pratiques. Des conférences ciblées et des événements de réseautage permettent d'accompagner les entreprises dans la mise en avant de leurs savoir-faire et compétences, tout en facilitant l'élargissement de leur réseau.

Quels conseils opérationnels donneriez-vous à une entreprise française intéressée pour développer des courants d'affaires et s'implanter au Qatar ?

La compréhension en amont du pays, de sa culture et de sa stratégie économique est essentielle. Pour vous guider sur ce marché, prenez conseil et nouez des contacts avec les entités françaises et qatariennes locales : l'ambassade de France, Business France, les Conseillers du Commerce Extérieur ainsi que la CCI France Qatar, d'un côté ; côté qatarien, adressez-vous au Ministère du Commerce et de l'Industrie, à l'IPA Qatar, à la Qatar Chamber of Commerce and Industry ou à la Qatari Businessmen Association.

L'ensemble de ces interlocuteurs vous aidera à déterminer la structure de l'entreprise à créer : il peut être judicieux de travailler avec un partenaire local pour faciliter votre entrée sur le marché qatarien. Ensuite, soyez prêt à présenter des perspectives de moyen et long terme, affirmant votre souhait de créer de la valeur dans le pays. Enfin, soyez patient, disponible et flexible, car nouer des relations d'affaires prend du temps.

Quels sont les 3 qualificatifs qui vous viennent à l'esprit pour qualifier le marché qatarien post-Coupe du monde ?

Si l'on devait trouver des qualificatifs transverses aux différents secteurs, je dirais d'abord « concurrentiel » car les acteurs internationaux aussi bien que locaux sont nombreux dans le pays, avec des conséquences évidentes sur les prix des marchés finalisés. Ensuite, je parlerais d'un marché « de niche », car le pays est certes petit mais avec des opportunités d'affaires intéressantes pour nos entreprises françaises à haut niveau de compétence et de savoir-faire.

Enfin le marché est définitivement « plus vert », le développement durable étant une composante majeure de la Vision 2030 du pays, et les critères écologiques une préoccupation forte des autorités qatariennes.

- **Bpifrance**



Bpifrance, banque publique d'investissement, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure également des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation et à l'export, en partenariat avec Business France.

Issu du rapprochement d'OSEO, CDC Entreprises, FSI et FSI Régions, Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement avec une offre adaptée aux spécificités régionales au travers de différents produits.

- **Le Prêt de croissance internationale** propose de financer des investissements immatériels et des besoins en fonds de roulement liés au développement à l'international.
- **La Garantie de Projets à l'International** garantit les apports en fonds propres permettant l'implantation par création, rachat ou développement d'une filiale hors Espace économique européen.
- **Le Crédit Export** vise à offrir une solution de financement à l'acheteur étranger public ou privé dans le cadre d'un contrat d'exportation de biens d'équipement ou de services.
- **Avance + Export** est une aide permettant de maintenir son niveau de trésorerie dans l'attente du règlement des factures export libellées et payées en Euros.

BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT

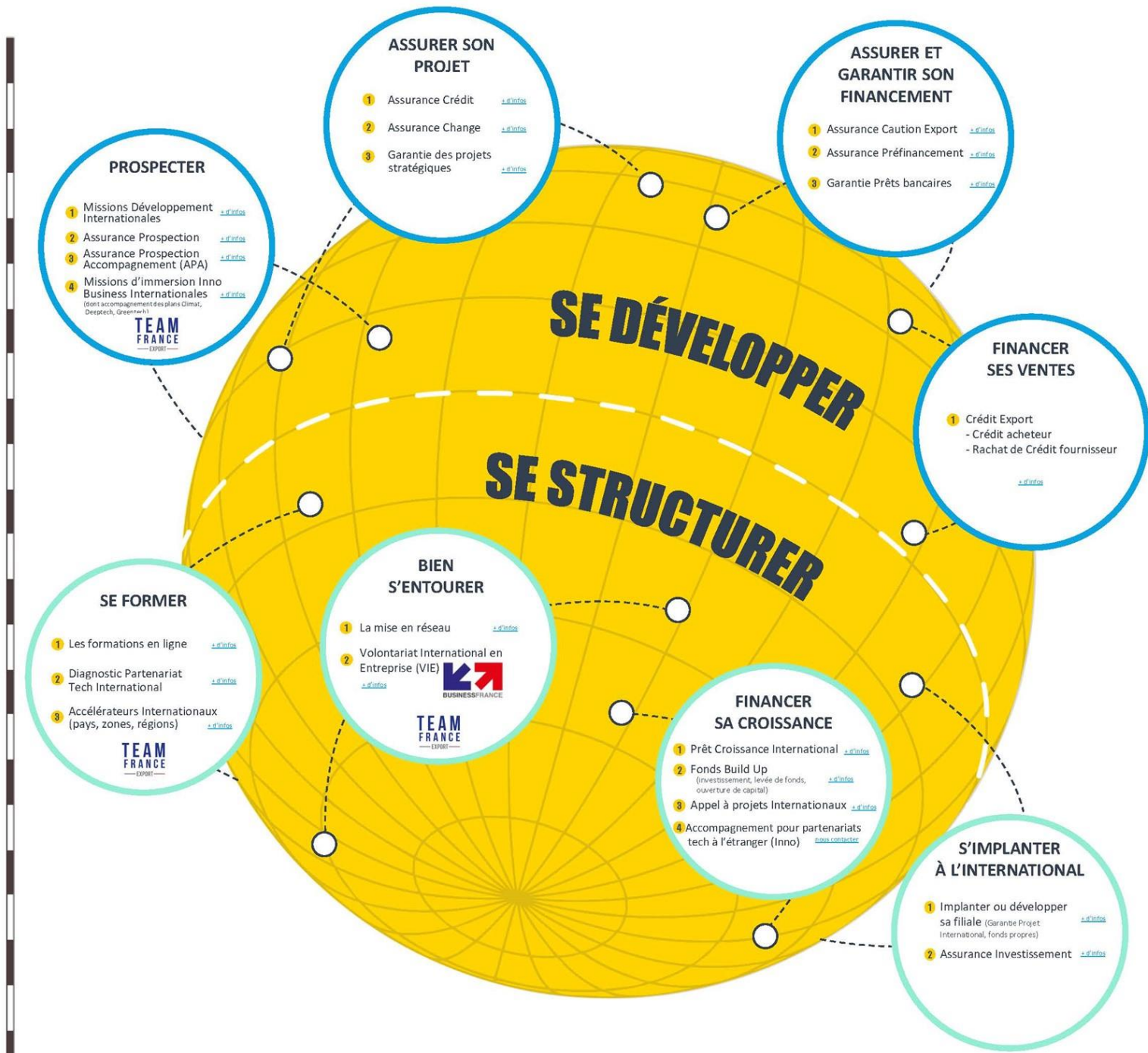
Bpifrance Assurance Export gère, pour le compte de l'État, une large gamme de garanties destinées à favoriser et soutenir les exportations françaises. En assurant des risques non assurables par le marché privé, elle vise à soutenir les entreprises qui prospectent les marchés à l'international, s'implantant à l'étranger ou y commercialisant des biens et services.

Cinq procédures sont ainsi gérées par Bpifrance Assurance Export pour le compte de l'État :

- **L'assurance prospection**, qui propose aux PME françaises une assurance contre le risque d'échec commercial lors de leurs démarches de prospection des marchés étrangers.
- **L'assurance-crédit**, qui garantit la réalisation de grands projets à l'étranger contre les risques commerciaux, politiques ou catastrophiques.
- **L'assurance change**, qui permet à toute entreprise de remettre des offres et/ou de conclure un contrat en devises sans être exposée aux variations de change.
- **L'assurance des cautions et préfinancements**, qui couvre les émetteurs de cautions bancaires ainsi que les banques assurant le préfinancement export contre le risque de non-remboursement par l'exportateur.
- **L'assurance investissement**, qui couvre les entreprises françaises réalisant des investissements à l'étranger et les banques qui les financent contre les risques de spoliation et/ou de destruction d'origine politique.

BPIFRANCE VOUS ACCOMPAGNE À L'INTERNATIONAL

Voyagez à travers nos différents produits
en toute liberté



ENTRETIEN

L'ACTION DE BPIFRANCE AU QATAR

Catherine DORGNAC

Responsable régionale

Bpifrance Moyen-Orient,
Turquie et Asie centrale



Pouvez-vous nous présenter l'organisation et les missions principales de Bpifrance ?

La mission de Bpifrance est de promouvoir et développer, via des outils financiers, le secteur privé français, à la fois en France et à l'international. Pour se faire, nous avons trois outils principaux : l'investissement, le financement et l'assurance.

Pouvez-vous nous rendre compte plus spécifiquement de votre action au Qatar et dans le reste du Moyen-Orient ?

Au Qatar, nous gérons un fonds conjoint avec le Fonds souverain du Qatar, la Qatar Investment Authority (ou QIA), avec qui nous investissons au capital de belles sociétés françaises. Bpifrance est d'ailleurs en relations d'affaires avec la plupart des fonds souverains du Golfe.

Nous avons également démocratisé le crédit export. Nos tickets d'entrée sont jusqu'à 10 fois inférieurs aux banques privées, car notre but est de combler une faille de marché pour les PME et ETI. Puisque l'avantage du crédit export est de proposer un financement français à un acheteur étranger, ce produit est particulièrement utilisé sur des géographies où les banques locales sont moins compétitives, comme la Turquie ou l'Égypte.

En assurance export, nous assurons les contrats des PME jusqu'aux grands groupes contre le risque de non-

paiement. Le Moyen-Orient est la zone du monde sur laquelle notre activité est la plus importante, notamment en raison des ambitions colossales des pays du Golfe.

Quels conseils opérationnels donneriez-vous à une entreprise française intéressée par le Qatar, voire par les pays du CCEAG, en termes de financement et d'assurances export ?

Travailler au Moyen-Orient n'est pas un long fleuve tranquille. Nos produits sont là pour dé-risquer les démarches des entrepreneurs et leur offrir un avantage concurrentiel : dès la prospection, jusqu'au paiement du contrat commercial.

Comme l'a dit notre CEO Nicolas Dufourcq dans le Podcast que Bpifrance a lancé sur le Moyen-Orient, « quand un entrepreneur part dans cette région-là, il ne faut qu'il se dise : je saute dans une piscine où il n'y a pas d'eau. En fait, il aura beaucoup de bouées et beaucoup d'eau. Il ne se noiera pas ! ».

VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE (V.I.E.): RENFORCEZ VOS ÉQUIPES À L'INTERNATIONAL



Business France vous propose de bénéficier du Volontariat International en Entreprise (V.I.E), **la solution RH à l'international rapide, souple et simple à mettre en œuvre.**

La formule V.I.E offre, avant tout, gain de temps et réactivité accrue dans la gestion des ressources humaines à l'export, car on n'a pas toujours les moyens, humains et financiers, de les gérer en interne. Cette solution est également un moyen de tester un talent pour ensuite le recruter. Instauré par la loi du 14 mars 2000, le Volontariat International en Entreprise (V.I.E) permet aux entreprises de droit français de confier à un(e) jeune français(e) ou ressortissant de l'Espace économique européen, jusqu'à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger d'une durée de 6 à 24 mois (sous réserve des conditions d'affectation propres à chaque pays).

Grâce à la souplesse de la formule V.I.E, vous adaptez votre équipe terrain à vos projets, dans le monde entier ! Par sa durée modulable, de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite, vous pouvez confier au volontaire une mission répondant à vos enjeux. Si vous le souhaitez, votre V.I.E peut rayonner sur plusieurs marchés depuis son pays d'affectation. Pour les formalités de visa et de permis de travail, Business France vous conseille sur les démarches à engager, en fonction des spécificités de chaque pays.

Business France met à votre disposition, en permanence, un vivier actif de 45 000 candidats aux profils et formations très variés. Bon nombre d'entre eux disposent déjà d'une première expérience de l'international et pratiquent plusieurs langues. Nous pouvons aussi simplifier votre recherche de candidat(s) en sélectionnant pour vous les profils adaptés à vos attentes.

La formule V.I.E exonère l'entreprise française de tout lien contractuel direct avec le volontaire et de toute charge sociale en France. En effet, Business France gère les aspects contractuels, financiers et la protection sociale. Ainsi le V.I.E n'est pas comptabilisé dans les effectifs de l'entreprise française.

Grâce à l'appui de Business France, l'entreprise se décharge ainsi de toute la gestion administrative du V.I.E pour se consacrer uniquement au pilotage opérationnel de la mission.

Si l'entreprise ne dispose pas de structure d'accueil pour le V.I.E, Business France vous propose des solutions : portage par un grand groupe, accueil au sein de nos bureaux, des chambres de commerce françaises à l'étranger ou via les réseaux des Conseillers du commerce extérieur de la France. Une mission V.I.E peut aussi être partagée entre plusieurs contractants.

L'entreprise prend en charge le montant de l'indemnité mensuelle versée au volontaire, les frais de gestion et de protection sociale du V.I.E, les frais de voyage et de transport de bagages aller-retour.

Le coût est fonction du pays d'affectation et du chiffre d'affaires de l'entreprise. Il peut être calculé en ligne sur le site internet : www.businessfrance.fr/vie-home. N'hésitez pas à nous contacter pour un devis gratuit.

La formule V.I.E permet à l'entreprise de bénéficier d'aides financières nationales et régionales : assurance prospection, aides subventionnelles régionales (dans la plupart des régions), prêt de développement Export de Bpifrance.

N'hésitez pas à contacter Business France pour étudier votre projet ou pour toute information :

Business France, Direction V.I.E

0810 659 659 (Service 0,05€ / appel + prix appel)

vie.businessfrance.fr

mail : infoVIE@businessfrance.fr

Le nombre de V.I.E au Qatar varie selon les grands projets en cours dans le pays. Au total, depuis 2003, 505 jeunes ont été affectés en V.I.E pour le compte de 93 entreprises (chiffres arrêtés au 05/07/2023).



*Réception en l'honneur du dispositif du V.I.E et des jeunes talents en poste à l'invitation de S.E M. Jean-Baptiste Faivre, ambassadeur de France au Qatar
Résidence de France à Doha – juin 2022*

LES AVANTAGES DE LA FORMULE V.I.E.

- > **Une opportunité d'évaluer sur le terrain un futur collaborateur**, notamment pour les PME : 95 % des entreprises considèrent le V.I.E comme un vivier de recrutement pour des salariés de valeur ;
- > **Un impact direct sur l'implantation commerciale des entreprises** : pour l'ouverture de marché, 65 % des entreprises considèrent que le V.I.E a eu un impact direct sur leur implantation commerciale ;
- > **Un résultat avéré** : 73 % des entreprises ayant eu recours au V.I.E ont vu leur chiffre d'affaires progresser, 72 % ont bénéficié d'une hausse de notoriété et 60 % affirment avoir gagné de nouveaux clients ;
- > **Un taux de recommandation élevé** : 81 % des entreprises interrogées recommanderaient à une entreprise de même profil de mettre en place des missions V.I.E et 71 % des entreprises utilisatrices de la formule déclarent y avoir de nouveau recours à l'avenir.

(source : enquête CSA)

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Trouver le bon partenaire commercial

LES IMPORTATEURS - DISTRIBUTEURS (AGENT COMMERCIAL)

Il n'y a pas de loi au Qatar qui distingue un agent commercial d'un distributeur. En pratique, celui qui travaille comme distributeur agit principalement en son nom comme importateur.

La loi relative aux agents commerciaux (loi n° 8 de 2002) indique qu'un agent doit être un citoyen qatarien ou une entreprise appartenant à 100 % à des citoyens qatariens. Pour entreprendre des activités commerciales au Qatar, le nom d'un agent commercial doit être inscrit au registre des agents commerciaux auprès du ministère du Commerce et de l'Industrie.

L'agent étranger inscrit au registre des importations ne peut importer des biens que s'il a signé un accord avec une agence, accord soumis à l'approbation du ministère du Commerce et de l'Industrie.

Le contrat d'agence doit être également enregistré au registre des agents commerciaux pour une durée déterminée ou indéterminée. Si la durée est déterminée, l'accord prend fin lorsque le temps a expiré, sauf si les deux parties s'entendent pour le renouveler. Si la durée est indéterminée, seule une autorité compétente peut mettre fin à l'accord, sauf si les deux parties s'entendent pour le résilier.

L'agent bénéficie d'un régime protecteur : il est légalement autorisé à toucher sa commission pour toute vente sur le territoire, même s'il ne l'a pas conclue lui-même.

Les litiges en la matière sont jugés par le département des affaires commerciales du ministère du Commerce et de l'Industrie. Comme c'est le cas en France, la résiliation ou le défaut de renouvellement du contrat d'intérêts communs peut entraîner un dédommagement de l'agent. Il est donc très important de choisir minutieusement son agent commercial et de fixer clairement ses obligations.

Il existe, en marge des contrats d'agents officiels, une pratique importante de contrats dits de « distribution » non enregistrés et signés avec des sociétés ayant une licence d'importation. Le champ d'application de la loi sur les agences commerciales à leur égard reste ambigu.

LA VENTE DIRECTE

Les ventes directes sont possibles au Qatar mais elles sont très peu répandues. Le marketing direct n'est autorisé que dans certains secteurs et dans certaines circonstances. Un partenaire d'affaires local fiable pourrait améliorer considérablement vos chances de succès sur ce marché et accéder aux appels d'offres du gouvernement.

Pour réussir vos ventes, vous devez regarder attentivement qui sont vos partenaires locaux, en l'occurrence :

- La réputation de l'entreprise locale ;
- Les ressources financières ;
- La capacité de commercialisation.

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Réussir son implantation

L'IPA QATAR, UN ACTEUR INCONTOURNABLE POUR CONSIDERER VOS PROJETS D'IMPLANTATION

Créée en juillet 2019, l'Investment Promotion Agency Qatar (IPA Qatar) supervise les initiatives de promotion des investissements sous la marque « Invest Qatar » et accompagne les entrepreneurs et les entreprises désireux d'investir au Qatar.

En s'appuyant sur un écosystème intégré de plateformes commerciales et d'octroi de licences, l'IPA Qatar vous soutient tout au long de votre démarche d'investissement, depuis les phases d'exploration et de création jusqu'au développement de votre activité, en s'adaptant aux objectifs spécifiques de votre entreprise.

L'accompagnement d'IPA Qatar couvre trois domaines principaux :

- La mise à disposition d'informations générales : environnements commerciaux et réglementaires, leviers économiques ;
- Des informations sur le marché : opportunités d'investissement, taille et caractéristiques des différents secteurs économiques, identification de partenaires potentiels ;
- Soutien aux investissements directs étrangers : aide à la création et à l'implantation d'entreprises, organisation de visites de sites, de réunions et de présentations, services de facilitation et incitations.

Pour plus d'informations quant au rôle et services de l'IPA Qatar, vous pouvez consulter le site Internet « Invest Qatar » à l'adresse suivante : <https://www.invest.qa>

Lors du dialogue stratégique inaugural entre l'État du Qatar et la République française tenu en mars 2022, les agences IPA Qatar et Business France ont signé un protocole d'accord (MOU) pour stimuler les IDE et développer des conditions d'investissement favorables pour les investisseurs potentiels au Qatar. En février 2023, un rapport conjoint « Qatar-France Report on Bilateral Trade and Foreign Direct Investment » a été publié.



Rédigé à l'occasion du cinquantenaire de l'établissement des relations diplomatiques bilatérales, ce rapport souligne la multitude de collaborations, de traités et d'accords qui ont conduit à une relation économique et politique forte entre le Qatar et la France. Vous pouvez le consulter et télécharger librement via le site Internet qui figure ci-après : https://www.invest.qa/storage/2094/63e9e34e4f169_Qatar_France-Celebrating_50_years_of_strategic_partnerships_trade_and_investment.pdf

invest 
Qatar



**YOUR PARTNER
IN PROGRESS**

www.invest.qa



INVESTIR AU QATAR

Conformément aux objectifs énoncés dans la QNV2030, le Qatar met en œuvre une politique de diversification économique. La participation des investisseurs étrangers à l'économie locale est une composante structurante de cette stratégie.

Aussi, le Qatar a mis en œuvre une nouvelle législation visant à assouplir l'environnement des affaires pour les investisseurs étrangers et à introduire des incitations et des exemptions. Les investisseurs étrangers ne peuvent investir au Qatar que conformément aux dispositions de la loi sur les investissements étrangers (Law n° 1 of January 2019). Cette loi rend possible la création de sociétés détenues à 100 % par des étrangers.

Historiquement, les investisseurs étrangers ne pouvaient investir dans l'économie qatarienne qu'à condition qu'un ressortissant qatarien (ou une société entièrement détenue par des ressortissants qataris) détienne au moins 51 % du capital social. Les dispositions de la loi sur les investissements étrangers signifient que, dans certains cas - à déterminer auprès d'un conseil juridique qualifié -, cette condition n'est plus requise.

La loi sur les investissements étrangers prévoit également certains avantages importants pour les investisseurs étrangers au Qatar. En particulier, les capitaux étrangers sont garantis contre l'expropriation, et les investisseurs étrangers ont le droit d'effectuer des transferts d'argent hors du Qatar en rapport avec leurs investissements. En outre, les investisseurs étrangers ont le droit de louer des locaux pour une durée max. de 50 ans.

OUVRIR UN BUREAU DE REPRESENTATION

Le bureau de représentation est régi par la résolution ministérielle n° 142 de 2006 (*Representative Trade Office*, RTO). Les sociétés étrangères doivent obligatoirement déposer une demande auprès du ministère du Commerce et de l'Industrie et obtenir l'autorisation ministérielle d'ouvrir ce type d'entité.

Ce bureau de représentation est une plateforme de promotion de la société. Il n'a pas de personnalité juridique propre. Il permet d'effectuer la prospection localement. Le bureau ne peut en aucun cas réaliser des activités commerciales pour le compte de la société mère car son statut ne permet pas de facturer localement. Ses fonctions sont purement marketing et administratives. L'enregistrement du bureau de représentation auprès du ministère du Commerce et de l'Industrie n'est valable qu'un an et doit donc être renouvelé chaque année.

CREER UNE SUCCURSALE

La succursale est une entité juridique qui, comme le bureau de représentation, n'a pas de personnalité morale propre. Les engagements de la succursale doivent donc être assumés par la société mère. Cette forme d'implantation est attractive car elle confère à la société étrangère une autonomie importante pour la conduite de ses activités et le recrutement de son personnel (absence de partenaire local, licence d'immigration propre, etc.). En cela, au Qatar, les succursales font figure d'exception. Ce régime dérogatoire est limité à l'obtention d'un contrat avec le gouvernement, une entité publique ou parapublique. Le critère déterminant est celui de l'exécution d'un contrat « d'intérêt public ». Cette qualité d'intérêt public est retenue, en fonction de l'objet du contrat, mais aussi en raison de l'identité du client final d'un projet, critère facile à satisfaire au Qatar où les entreprises étrangères contractent le plus souvent avec des institutions publiques ou semi-publiques.

La succursale est une pratique utilisée particulièrement dans le domaine des grands projets (BTP/infrastructures). Elle n'a vocation qu'à permettre l'exécution du contrat. Elle peut être prolongée si d'autres contrats sont conclus par la suite.

OUVRIR UN POINT DE VENTE

Pour ouvrir un commerce sur le territoire qatarien, il faut en principe un partenaire local. La loi No. 1 de 2019 exclut les « agences commerciales » à 100 % capitaux étrangers. Les espaces stratégiques (notamment dans les centres commerciaux les plus fréquentés) sont difficiles à obtenir et très onéreux, un partenaire local influent est souvent nécessaire. La plupart des marques françaises se sont développées sur le modèle de la franchise. Dès lors, il appartient au franchisé local d'obtenir les remplacements adaptés aux produits.

Il n'existe pas de législation spécifique pour la franchise au Qatar autre que les lois y régissant l'activité commerciale, notamment la loi n° 8 de 2002 relative aux agences commerciales, ainsi que les textes relatifs aux relations commerciales, à l'investissement étranger ou encore aux droits et obligations des associés.

LES FORMES DE SOCIETES

La loi n° 11 de 2015 (« Commercial Company Law ») relative aux sociétés commerciales, impose des formes sociales bien définies :

- SARL: « Limited Liability Companies (LLC) », ou « With Limited Liability (WLL) »;
- Société par action, cotée : « Public shareholding company »;
- Société par action, non cotée : « Private shareholding company »;
- Les partenariats « Partnerships » (Limited, General, Equities, etc.) qui n'autorisent pas les étrangers ou les entités étrangères à être partenaires si la structure exerce des activités au Qatar.

Il est possible pour les associés de conclure un pacte d'actionnaires. Ce dernier n'est pas obligatoire (c'est-à-dire non soumis à l'autorisation du ministère du Commerce et de l'Industrie). Si les statuts de la société y font référence, le ministère du Commerce et de l'Industrie peut demander à le voir pour donner son autorisation sur son contenu. S'il est validé par le ministère, le pacte fera dès lors partie du « *Memorandum of Association* » et aura la même valeur juridique.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (LLC)

C'est de très loin la forme la plus utilisée par les investisseurs étrangers. Elle permet aux organisations de développer des relations de long terme au Qatar. Les LLC peuvent être constituées par au moins une personne physique ou morale et au plus par 50 associés. La responsabilité des associés est limitée proportionnellement à leur participation au capital social.

Depuis la réforme de 2015, il n'y a plus de capital social minimum, son montant est donc librement choisi par les associés. La part des bénéfices « Profit shares » des associés peut ne pas correspondre à leur participation « Equity shares ».

En règle générale, les investisseurs étrangers peuvent détenir jusqu'à 49 % du capital social, tandis que les 51 % restants doivent être détenus par un ou plusieurs partenaires qatariens.

Depuis la loi N° 1 de 2019 sur les investissements étrangers, dans certains cas, le ministre de l'Économie et du commerce (MOCI) peut autoriser le dépassement de la participation des investisseurs étrangers de 49 % jusqu'à 100 % et ce, dans certains secteurs et sous respect des conditions requises par le MOCI.

Les LLC ne permettent pas de levée de fonds par souscription publique, ni d'émettre des actions ou obligations librement cessibles. Les associés ont un droit de préemption sur les parts des autres associés, qu'il faudra respecter avant de pouvoir transmettre ses parts à un tiers.

Enfin, et c'est une précision à souligner, les activités de dépôts, banque, assurances et services d'investissement pour le compte de tiers, si elles ne sont pas interdites aux LLC dans la loi de 2015, sont en réalité régies par des législations spécifiques excluant *ipso facto* les sociétés à responsabilité limitée, au profit des sociétés anonymes.

SOCIÉTÉS ANONYMES

Il existe deux types de sociétés par actions, les « *Private Shareholding Companies* » (SA non cotées) et les « *Public Shareholding Companies* » (SA cotées). Ces dernières doivent être cotées sur le marché boursier qatarien, *Qatar Stock Exchange*, et introduites en Bourse dans l'année de la constitution de la société. À défaut, cette société sera convertie en « *Private Shareholding Company* ». Les sociétés par actions doivent d'abord être approuvées par le ministère Commerce et industrie (MOCI) avant la création de l'entreprise.

Pour les SA cotées, le capital social requis est de 10 M QAR (soit environ 2,25 M EUR) si la société n'est pas encore cotée et de 40 M QAR (soit environ 9 M EUR) si elle l'est. Le capital social minimum pour les *Private shareholding companies* est de 2 M QAR (soit environ 450 000 EUR).

Les actionnaires doivent être minimum 30 pour les sociétés cotées et minimum 5 dans les autres cas (exception faite pour les sociétés anonymes constituées avec des entités publiques, pour lesquelles il peut y avoir moins de 5 actionnaires).

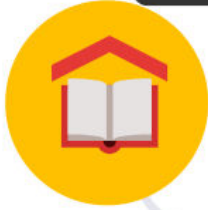
Les statuts (« *Memorandum of Association* » et « *Articles of Association* ») doivent respecter un formalisme strict et toute modification doit être soumise à l'autorisation du département des sociétés commerciales et légalisée par le Ministère de la Justice.

Les sociétés constituées en partenariat avec un organisme public peuvent l'être sous la forme de « *Private shareholding company* » (article 207 de la loi n° 11 de 2015). L'associé public détiendra au moins 51 % des actions, toute participation inférieure devant être autorisée par le Conseil des ministres.

La loi No 8 de 2021 a modifié quelques dispositions de la loi No 11 de 2015 notamment, le fait que les statuts d'une *Private shareholding company* peuvent prévoir une catégorie d'actions avec des privilèges en ce qui concerne les droits de vote, les bénéfices, la liquidation ou d'autres questions.

Etape 1

€ 1 000 QAR (240 EUR) (nom en arabe)
1 500 QAR (360 EUR) (nom dans une autre langue)



Réserver le nom de la société auprès du ministère du Commerce et de l'Industrie (« Company name reservation ») - Agence : ministère du Commerce et de l'Industrie



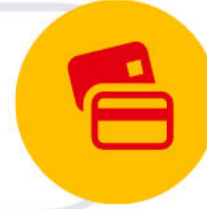
Déposer le dossier de dépôt « Application for New Company Registration » et « Company Name Reservation » auprès du département du Registre du commerce et des marques du ministère du Commerce et de l'Industrie.

Etape 2



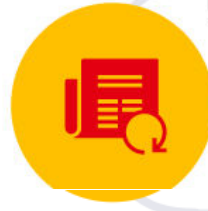
Ouverture du compte bancaire et dépôt du capital social
Prestataires : Banques (QNB, BNP Paribas, Commercial Bank...)

Le département du contrôle des sociétés commerciales « Commercial Companies Control Department » vérifie la compatibilité des statuts avec les lois et règlements en vigueur, puis tamponne les statuts, écrits en arabe ou en version bilingue arabe-anglais sur un papier à en-tête du département d'authentification du ministère de la Justice.



Etape 3

€ 1 500 QAR (350 EUR)



Obtenir l'accord du département du contrôle des sociétés commerciales « Commercial Companies Control Department » sur les statuts de la société.
Agence : ministère du Commerce et de l'Industrie.

Le département du contrôle des sociétés commerciales « Commercial Companies Control Department » vérifie la compatibilité des statuts avec les lois et règlements en vigueur, puis tamponne les statuts, écrits en arabe ou en version bilingue arabe-anglais sur un papier à en-tête du département d'authentification du ministère de la Justice.

Etape 4

€ 10 QAR (2,5 EUR) pour le document + 9 QAR (2,2 EUR) pour chaque associé supplémentaire



Faire authentifier les statuts auprès du ministère de la Justice « Articles of Association » Agence : département d'authentification du ministère de la Justice.

Les statuts doivent être rédigés en arabe au format du modèle transmis par le ministère de la Justice. Le département du contrôle des sociétés commerciales « Commercial Companies Control Department » tamponne ce formulaire avant que les parties ne signent au département des authentifications. Tous les signataires autorisés doivent être présents en personne devant le notaire du ministère de la Justice, au guichet unique pour le processus d'authentification.

Les statuts doivent contenir les informations suivantes :

- Nom de la société, suivi de la mention « with limited liability » ;
- Localisation de la société (adresse du siège) ;
- L'objet social (objectifs de la société) ;
- La durée ;
- Le capital social de départ et comment il a été souscrit ;
- Les restrictions de transférabilité des parts ;
- Les noms des associés ;
- Les modalités de distribution et la répartition des pertes et bénéfices entre les associés ;
- Les noms des gérants/ directeurs généraux ;
- La structure du capital.

Pour les associés personnes morales, il faudra produire les documents légalisés et authentifiés suivants :

- Procès-verbal d'assemblée / Résolution autorisant la création de la société et nommant un représentant légal pour signer les statuts ;
- « Certificate of Incorporation » ou équivalent (extrait Kbis) ;
- Statuts de la personne morale ;
- La copie de passeport du représentant autorisé à signer les statuts de la société au nom de la personne morale.



Etape 5

€ 2 200 QAR (530 EUR) (inscription à la Chambre de commerce) + 500- 5 000 QAR (150- 1 500 EUR) (enregistrement sur le registre du commerce)



L'enregistrement de la société au Registre du commerce « Commercial Registration » (CR) et auprès de la Chambre de commerce
Agence : guichet unique au ministère du Commerce et de l'Industrie

Documents requis pour l'enregistrement à la Chambre de Commerce et d'Industrie :

- Formulaire d'inscription dûment rempli et signé par les managers et les représentants de la société ;
- Formulaires des signataires autorisés de la Chambre de Commerce ;
- L'original des statuts de la société authentifié, ainsi que le projet approuvé ;
- Copies des pièces d'identité des signataires.

Documents requis pour l'enregistrement au Registre du commerce :

- Formulaire d'inscription dûment rempli ;
- Copie des statuts de la société ;
- Copie du reçu du paiement des frais administratifs de lecture des statuts « Memorandum of association » (cf. étape 3) ;
- Copie du certificat de dépôt du capital social initial auprès d'une banque du Qatar agréée ;
- Copies des cartes d'identité des associés.

Etape 6

€ 10 020 QAR (2450 EUR)



Obtenir la licence commerciale et la licence d'affichage de la municipalité de Doha
Agence : guichet unique au ministère du Commerce et de l'Industrie

Les documents à remettre au département d'enregistrement et des licences commerciales du ministère du Commerce et de l'Industrie :

- Contrat de bail signé (en arabe ou bilingue anglais-arabe), du lieu où sera situé le siège social de l'entreprise ;
- Photos intérieure et extérieure des bureaux ou locaux commerciaux ;
- Une copie de l'acte de propriété des bureaux/locaux commerciaux loués ;
- Une copie du certificat d'accomplissement du bâtiment ;
- Une copie du certificat d'enregistrement de la société au registre du commerce (CRC) ;
- Une copie de la pièce d'identité de la personne qui va signer les formulaires de demande ;
- Une copie du Certificat de la défense civile : il devra y avoir un certificat pour la propriété et un autre pour les bureaux loués ;
- Si le propriétaire des bureaux loués est une société, une copie du CRC de cette société et une copie de la pièce d'identité d'un de ses signataires autorisés devront être également fournies.

Pour la licence d'affichage, les documents requis sont :

- Une esquisse du panneau d'affichage où le nom de la société doit être écrit en arabe et en anglais ;
- Le formulaire de demande d'affichage.

En principe la municipalité envoie des inspecteurs s'assurer de la conformité des locaux avant de donner la licence d'activité.



Etape 7



S'enregistrer auprès de l'administration fiscale et obtenir son numéro fiscal : « Tax Identification Number » (TIN) Administration : département des Taxes et revenus publics du ministère des Finances

Documents requis :

- Statuts de la société (« Articles of association ») ;
- Copies des cartes d'identité des associés ;
- Certificat d'enregistrement de la société au Registre du commerce « Commercial Registration » (CRC) ;
- Licence commerciale ;
- Certificat et numéro d'enregistrement du local commercial auprès de l'autorité des Eau et Électricité Kahramaa (Water and Electricity Authority) ;
- Certificat de désignation des auditeurs.

Conformément à la loi fiscale, toute société doit s'enregistrer auprès de l'administration fiscale (« Tax Department »). À défaut, elle sera passible de pénalité ou d'amende. L'enregistrement doit être fait dans le mois de la constitution de la société. La société peut commencer ses activités au moment de l'obtention de la licence commerciale.



Cachet de la société (prestataire : fabricant de tampon)

En pratique, toute société se dote d'un tampon/cachet d'entreprise. En effet, de nombreux documents doivent être tamponnés avant d'être transmis aux administrations et institutions publiques.

Le fabricant de tampon vous demandera les documents suivants avant de réaliser le tampon :



150 QAR (35 EUR)

- Une lettre signée par l'un des signataires autorisés de la compagnie demandant au magasin de réaliser un tampon officiel pour la société nouvellement créée ;
- La pièce d'identité du signataire autorisé qui a signé la lettre de demande ;
- Une copie du registre commercial de l'entreprise (CRC).



Etape 8

Etape 9



Obtenir une Establishment Card (appelée aussi Computer Card) auprès du département de l'Immigration du ministère de l'Intérieur

Documents requis :

- le tampon officiel de la société
- une copie du CR
- une copie de la licence d'exploitation
- une copie de la carte d'identité de la/des personne(s) à enregistrer sur la computer card
- une copie du passeport des actionnaires



200 QAR (45 EUR)

Le renouvellement d'une Computer Card sera désormais possible automatiquement via l'application mobile d'e-gouvernement Metrash2.




Etape 10

Obtenir une Immigration Card

Source : Banque mondiale, mise en forme Business France Qatar

LA PARTICULARITÉ DES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

Les autorités qatariennes ont ouvert au milieu des années 2000 deux premières zones économiques spéciales, le *Qatar Science and Technology Park* (QSTP) et le *Qatar Financial Center* (QFC), qui offrent la possibilité de se dispenser de partenaire local. S'y ajoute depuis 2018 la *Qatar Free Zones Authority* (QFZA) via ses zones franches. Ces zones économiques spéciales sont également désignées régulièrement par le terme de « licensing platforms » (ou plateformes d'octroi de licences en français).

0%	Aucun impôt sur le revenu des particuliers
10%	Un impôt sur les sociétés de 10 %
	Un réseau de conventions de double imposition avec plus de 80 pays
0%	Les revenus des entreprises exerçant leurs activités au sein du Qatar Science and Technology Park (QSTP) sont exonérés d'impôts
20 ans	Une exonération fiscale de 20 ans et une exonération de l'impôt sur les sociétés dans les zones franches du Qatar

Source : Guide d'investissement Invest Qatar (section fiscalité, p.42) – mise en forme Business France

Le Qatar applique un système d'imposition territorial qui comporte deux régimes fiscaux, à savoir :



Le régime fiscal d'Etat administré par le **General Tax Authority (GTA)**.



Fondé en 2005, initialement à destination des sociétés financières, le QFC accepte aujourd'hui tout type de sociétés de services (fournitures de produits immatériels, incluant les éditeurs de logiciel et les sociétés de e-commerce).

Le QFC compte désormais presque 2 000 compagnies enregistrées depuis sa création, dont également des sociétés qatariennes qui y établissent le siège social de leur filiale export.

Tous les formulaires nécessaires à l'ouverture d'une société au QFC sont disponibles sur ce lien : <https://qfcra-en.thomsonreuters.com/rulebook/qfc-forms>

PLATEFORMES D'OCTROI DE LICENCES

Les plateformes d'octroi de licences du Qatar sont des environnements réglementaires au sein desquels les entreprises peuvent être immatriculées et exercer leurs activités. Voici, et de manière non exhaustive, quelques-unes de leurs particularités et avantages qui en font des options pertinentes à évaluer si l'implantation est une stratégie de votre société.

Pour aller plus loin, vous pouvez notamment consulter le Guide « *Setting up your business in Qatar* » produit par IPA Qatar) :

https://www.invest.qa/storage/1843/63761f7c8a45e_Setting_up_your_Business_in_Qatar.pdf ou vous rendre sur le site de l'agence <https://www.invest.qa>



وزارة التجارة والصناعة
Ministry of Commerce and Industry

Le ministère de l'Économie et du Commerce (MOCI) a pour mission de superviser les activités commerciales et industrielles du Qatar et de gérer ces activités conformément aux exigences de développement du pays.

- Un guichet électronique et intégré pour simplifier les procédures d'approbation et l'octroi de licences
- La possibilité d'allouer des terrains aux investisseurs étrangers pour y développer un projet d'investissements
- Des exonérations de l'impôt sur le revenu conformément aux contrôles, procédures et échéances stipulés dans la Loi sur l'impôt sur le revenu (Income Tax Law)
- Des exonérations de droits de douanes sur les importations de machines d'équipements et de matières premières ou de produits semi-finis nécessaires à la production
- La possibilité pour les investisseurs étrangers de transférer immédiatement tout montant lié à leur investissement vers et depuis n'importe quelle destination étrangère



مركز قطر للمال
Qatar Financial Centre

Le Qatar Financial Centre (QFC) est un centre d'affaires et financier onshore qui permet aux entreprises d'opérer au Qatar et dans la région dans un environnement juridique et fiscal aligné sur les normes internationales.

- Propriété étrangère jusqu'à 100 %
- Un cadre légal et judiciaire fondé sur le droit anglais (common law) et les bonnes pratiques internationales
- Un système fiscal compétitif
- Négocier dans n'importe quelle devise



L'Autorité des zones franches du Qatar (Qatar Free Zones Authority, QFZ) supervise et réglemente les zones franches de renommée mondiale au Qatar et sécurise les actifs fixes au sein de ces zones.

- Un accès sans équivalent à un aéroport et à des ports maritimes primés
- Une propriété étrangère à 100 %
- Une exonération de l'impôt sur les sociétés pendant 20 ans
- Aucun impôt sur le revenu



Le Qatar Science and Technology Park (QSTP)

- Création rapide et facile d'une société
- Propriété à 100 % de propriété étrangère et rapatriement des capitaux
- Incitations fiscales disponibles sous réserve de satisfaire aux exigences
- Pas de frais d'importation : exemption des droits de douane et des taxes à l'importation
- Pas de droits à l'exportation : exonération des droits de douane à l'exportation



Media City (Qatar) est une entité créée par le décret n° (13) de 2019. Son objectif est de stimuler la croissance et le développement du secteur des médias et de devenir un centre international pour les entreprises, les organisations et les entrepreneurs axé sur les médias traditionnels et numérique, la technologie, les communications, la recherche et le développement.

Source : Guide d'investissement (P.20) – Invest Qatar

LA FISCALITE

Les données synthétisées ci-après proviennent également du guide d'investissement publié par Invest Qatar.

- **Les principales caractéristiques du régime fiscal général**

D'une manière générale, les bénéfices réalisés par les Qatariens ou non-Qatariens et/ou par les ressortissants du Conseil de coopération du Golfe (CCG) ne résidant pas au Qatar sont soumis à l'impôt sur les sociétés à un taux forfaitaire de 10 %.

Un taux d'imposition différent et une assiette potentielle d'imposition s'appliquent aux entités qui exercent des activités pétrolières et gazières, ou lorsque les activités sont menées dans le cadre d'un accord avec le gouvernement. Les contribuables peuvent solliciter une exonération ou un taux d'imposition préférentiel pour certains projets sur la base de critères liés à la nature du projet en question ou à son emplacement.

Le ministère des Finances peut accorder des exonérations pour une durée maximale de cinq ans. Le Conseil des ministres peut accorder des exonérations pour des périodes plus longues ou décider d'appliquer un taux d'imposition réduit.

La vente par des ressortissants étrangers et des non-résidents du CCG de parts de sociétés domiciliées au Qatar est imposable à un taux de 10 %. Toutefois, la vente d'actions (et la part des bénéfices) de sociétés cotées en bourse est exonérée d'impôt.

- **Le QFC possède son propre régime fiscal défini dans le règlement et le code fiscal du QFC.**

Les entités rattachées au QFC sont soumises à un impôt sur les sociétés de 10 % sur les bénéfices réalisés localement. Les bénéfices issus d'activités de services exercées au Qatar, mais utilisés à l'étranger, peuvent ne pas être soumis à l'assiette d'imposition en tant que bénéfices d'origine non locale. Les sociétés à responsabilité limitée non réglementées par le QFC, dont le capital est détenu à au moins 90 % par des Qatariens bénéficient d'une exonération d'impôt sur les bénéfices. Aucune exonération fiscale n'est prévue pour les bénéfices des partenaires qatariens des coentreprises si le capital de la société est détenu à moins de 90 % par des Qatariens.

Normes comptables : en règle générale, les entreprises doivent publier leurs comptes conformément aux normes IFRS ou à d'autres principes comptables généralement reconnus (GAAP). Elles peuvent toutefois choisir leur propre année d'imposition, avec une période initiale pouvant aller jusqu'à 18 mois.

- **Smart ID Card du fondateur**

Le CEO de la société nouvellement créée, le directeur général et toute personne signataire autorisée (c'est-à-dire apparaissant sur le document *Computer Card* de la société), peuvent demander une *Smart ID Card*, auprès du département de l'Immigration du ministère de l'Intérieur, afin de pouvoir gérer depuis l'application du gouvernement Metrash 2, un certain nombre de procédures administratives dématérialisées.

Formulaire de demande de la Smart ID Card pour le dirigeant de la société créée, disponible en ligne sur le site du ministère de l'Intérieur (en arabe) : https://portal.moi.gov.qa/wps/PA_moi_doc_services/eService/forms/smartCard/pdf/eCard.pdf

Une fois la carte émise, formulaire d'activation à remplir (en arabe) : https://portal.moi.gov.qa/wps/PA_moi_doc_services/eService/forms/smartCard/pdf/eCard.pdf

Les dirigeants des sociétés pourront, grâce à leur *Smart ID Card*, accéder à l'application Metrash2, et suivre les démarches administratives de leurs employés.

Metrash2 offre désormais de nombreux services publics en ligne aux résidents et citoyens qatariens, dont la gestion des visas, des autorisations de sortie du territoire, le changement d'employeur, les services routiers ou encore les services de défense civile.



Source : application Metrash2 <https://eservices.moi.gov.qa/eservices-portal/pages/serviceGroups.xhtml>

RECRUTER DU PERSONNEL ETRANGER

OBTENIR DES VISAS DE TRAVAIL AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'IMMIGRATION

Afin de recruter du personnel, l'entreprise doit obtenir un quota de visas de travail. Elle doit demander au département de l'Immigration du ministère de l'Intérieur un nombre de visas, en précisant les nationalités requises, le genre, et les fonctions recherchés.

[Formulaire « Visa Submission Form \(Bringing in, Replacing or Renewal\) téléchargeable ici.](#)

Le département de l'Immigration n'octroie pas forcément les visas des nationalités demandées. Cela dépend des directives du moment, certaines nationalités pouvant être bloquées temporairement.

Une fois obtenu, le montant de bloc de visas apparaît sous l'espace Metrash2 du dirigeant.

OBTENIR LE PERMIS DE RÉSIDENCE / QID

Une fois le contrat de travail validé en ligne par les autorités, demandez sur Metrash2 l'émission du permis de résidence de l'employé ou sur le portail du ministère de l'Intérieur : <https://eservices.moi.gov.qa/eservices-portal/pages/serviceGroups.xhtml>

Grâce à sa QID, l'employé peut désormais faire les démarches : louer un logement, ouvrir un compte bancaire, sponsoriser sa famille (époux et enfants) pour les faire venir, etc.

PERMIS DE TRAVAIL

Le ministère du Travail a mis en place un portail en ligne pour les demandes de permis de travail.

Le permis de travail s'adresse à toute personne qui n'est pas sponsorisée par un employeur mais qui souhaite travailler pour lui : cela peut être le cas d'une femme mariée, sous parrainage de son mari qui souhaite travailler ; ou pour toute personne sponsorisée par un Qatarien ou une structure (portage salarial, société privée etc.), qui souhaite travailler pour le compte d'une autre structure.

Le permis de travail n'est pas requis pour les personnes venues de l'étranger embauchées par un employeur local, et continuant à travailler pour ce dernier.

Le service s'adresse aux sociétés qui sont responsables de la demande de permis de travail d'une personne.

Portail du ministère du Travail pour les demandes de permis de travail : <https://epermit.adlsa.gov.qa/>

POINT IMMOBILIER

- **Le droit de pleine propriété perpétuel (« Freehold »)**

Les Qatariens peuvent être logiquement propriétaires sur l'ensemble du territoire. Depuis la résolution n°28 de 2020, les non-Qatariens - particuliers comme entreprises - peuvent accéder à la propriété dans les 9 zones définies ci-après : West Bay area (Legtaifiya), The Pearl Qatar, Al Khor Resort, Dafna (Admin District No. 60), Dafna (Admin District No. 61), Onaiza (Administrative District), Lusail, Al Kharaij, et Jabal Thuaileb.

Le gouvernement accorde des prêts pour inciter les investisseurs étrangers à acquérir une propriété, de minimum 730 000 QAR (soit 200 000 USD) ainsi qu'à leur famille. Les investisseurs acquérant un bien d'une valeur supérieure à 1 M USD se verront octroyer les bénéfices des détenteurs d'un permis de résidence permanent incluant la santé, l'éducation et la possibilité d'investir dans certaines activités commerciales.

Les non-Qatariens propriétaires ont le droit de vendre ou louer le bien sans restriction si ce n'est celle de ne pas changer l'usage du bien (habitation ou activité commerciale) et son architecture extérieure. Ceux intéressés pour acheter au Qatar doivent se déclarer au bureau dédié du ministère de la Justice « *Office for Non-Qatari Real Estate Ownership* ».

- **L'usufruit et la nue-propriété**

Dans 16 autres zones, les non-Qatariens peuvent acquérir l'usufruit d'un bien pour 99 ans maximum, voici la liste : Msheireb, Fareej Abdul Aziz, Doha Jadeeda, Al-Ghanim Al-Ateeq, Al-Riffa and Al-Hitmi Al-Ateeq, Aslata, Fereej Bin Mahmoud 22, Fereej Bin Mahmoud 23, Rawdat Al Khail, Mansoura, Fareej Bin Dirham, and Najma, Umm Ghuwailina, Al Khalaifat, Al Sadd, Al Mirqab Al Jadeed, Fareej Al Nasr et the Doha International Airport area.

- **Droit au bail**

Un contrat de bail ne garantit au locataire qu'une obligation intuitu personae. Le bail sera opposable au propriétaire, mais pas au tiers, ni au nouveau propriétaire en cas de vente. Le locataire n'est pas fondé à faire valoir ou protéger ses droits en son nom propre. Les droits (occupation, etc.) du locataire ne peuvent pas être non plus hypothéqués (mais des sûretés peuvent être prises par le bailleur sur le contrat de bail contre le locataire qui aurait commis un manquement à ses obligations). La loi n° 4 de 2008 régit la relation entre le propriétaire et le locataire, et a institué un comité au sein de la municipalité de Doha, compétent en matière de litiges.

- **L'enregistrement des titres**

Tout acte qui transfère, démembré, annule ou met fin au droit de propriété ou au droit lié à la chose immobilière doit être enregistré. Les actes non enregistrés n'auront pas valeur contractuelle et pas d'autre effet juridique que ceux attachés à une obligation de faire.

Le département d'enregistrement (« Land Registration Department ») enregistre les actes relatifs au droit de propriété immobilière et toute modification qui pourrait survenir (registre électronique, accessible aux personnes justifiant d'un intérêt, aux autorités judiciaires, ou experts mandatés par elles pour accéder à ces registres).

Dans l'objectif de mieux réguler le secteur de l'immobilier au Qatar, en 2023 l'Autorité Générale de Régulation du Secteur Immobilier a été créée par décret de l'Emir.

LOCALISATION ET COÛTS

La plupart des bureaux sont aujourd'hui concentrés dans les quartiers de West Bay, Lusail, Msheireb, Salwa Road, C-Ring (route similaire à un périphérique intérieur de la ville) mais aussi sur la route de l'aéroport Hamad International.

Comme évoqué, au cours de la procédure d'enregistrement d'une entreprise, une inspection des bureaux est organisée par la municipalité de Doha avant d'accorder à l'entreprise sa licence commerciale, et ainsi s'assurer de la salubrité du lieu de travail. Lors de l'enregistrement de l'entreprise, son représentant doit donc être obligatoirement en mesure de justifier d'une adresse physique du bureau de la société.

ENTRETIEN

IMPLANTATION AU QATAR

**Fabienne Moukheiber
HAJJAR**

General Manager – Qatar,
UK, Germany & Lebanon

SERVCorp



Quels services le groupe Servcorp offre-t-il aux entreprises françaises ?

Tout d'abord, nous sommes très heureux d'être partenaire du présent Guide des affaires Qatar. Depuis janvier 2023, Servcorp Qatar LLC est partenaire référencé Solutions Team France Export au Qatar sur le lot « hébergement et services associés », une marque de confiance par rapport à notre souhait de travailler avec des PME et ETI françaises, au-delà des grands groupes.

Opérant désormais dans plus de 40 villes situées dans 22 pays, Servcorp est un groupe international fondé en 1978 en Australie qui répond aux besoins sur mesure des professionnels, et donc des entreprises, à la recherche de solutions d'hébergements en mettant à disposition, au choix, des bureaux équipés de taille variable, des bureaux virtuels ou encore des espaces de coworking, avec à chaque fois, un accès illimité à des services informatiques et téléphoniques performants et à la pointe de la technologie. Servcorp vous fournit les meilleures adresses professionnelles et une assistance hautement qualifiée pour vous permettre de vous concentrer sur le succès opérationnel de vos projets à l'international. Ainsi, à titre d'illustration au Qatar, Servcorp est présent à Tornado Tower, à Doha Tower ou encore au Commercial Bank Plaza, trois sites qui comptent parmi les bâtiments les plus prestigieux et iconiques du pays, situés au cœur du quartier des affaires de West Bay.

Quels sont les avantages de vos solutions d'hébergement ?

Le fait d'avoir un bureau équipé, virtuel, partagé ou dédié avec Servcorp vous permet de réserver des salles de réunion, des salles de conférence à travers la plateforme Servcorp Home. Des réceptionnistes dédiés répondront à vos appels au nom de votre entreprise comme vous le souhaitez, ce qui vous permet de gérer facilement votre travail entre la France et le Qatar. Avoir une adresse professionnelle à Doha est un critère structurant et différenciant pour développer des courants d'affaires dans le pays.

Les applications développées pour vous par Servcorp vous permettent de faire des affaires où que vous soyez. Vous pouvez aussi changer instantanément vos instructions téléphoniques ou réserver une salle de réunion dans n'importe quel centre Servcorp à travers le monde. Par ailleurs, les bureaux de Servcorp sont proposés sans marque, ce qui vous permet de personnaliser votre espace conformément à vos envies et stratégies.

Autrement dit, le sens du service, la souplesse, l'accès à un réseau global et la personnalisation sont 4 avantages à souligner.

Quels contrats sont proposés pour les entreprises qui souhaitent s'installer au Qatar ?

Servcorp propose des contrats flexibles à court terme. Cela permet aux entreprises d'adapter leur espace de travail au fur et à mesure de leur croissance. Cela inclut l'addition ou la réduction de postes de travail, la mise à niveau ou la simplification de taille de bureaux, la relocalisation des bureaux équipés de Servcorp. Servcorp offre aux dirigeants de PME ou d'ETI une solution privilégiée pour sous-traiter leurs tâches administratives.

N'hésitez pas à nous contacter. Nous serons ravis d'échanger sur vos projets et besoins en termes de solutions d'hébergements professionnels et services associés.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- > La LLC est la forme la plus utilisée par les investisseurs étrangers. Il n'y a pas de capital social minimum imposé.
- > La nouvelle loi sur les investissements étrangers de 2019 autorise enfin les investisseurs non qatariens à détenir 100 % des parts d'une société au Qatar (hors secteur public et exceptions).
- > La procédure d'enregistrement d'une société est plus facile désormais grâce à la création d'un guichet unique (« Single Window »), au sein du ministère du Commerce et de l'Industrie. La création de l'agence Invest in Qatar permet également d'obtenir toutes les informations et l'aide nécessaire dans ce processus de création.
- > Le Qatar a créé de nouvelles zones franches, gérées par la Qatar Free Zone Authority fondée en 2018 afin d'attirer davantage de partenaires industriels et commerciaux étrangers. Ras AbuFontas et Um AlHoul sont respectivement situées à proximité des nœuds logistiques de l'aéroport et du port.
- > Le Qatar Financial Center (QFC) reste la solution de facilité pour créer une société de services au Qatar (hors société d'import-export).
- > Les démarches administratives pour les entreprises afin de recruter du personnel sont désormais essentiellement disponibles en ligne sur l'application Metrash2, les sites du ministère de l'Intérieur et du ministère du Travail.
- > Les étrangers peuvent désormais accéder à la propriété dans plusieurs zones au Qatar.

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Se faire connaître

Les pays du Golfe disposent d'une industrie médiatique très développée. Plus de la moitié des médias sont en anglais et ces médias jouent un rôle important dans la génération de courants d'affaires. Ils constituent de véritables leviers pour accroître votre visibilité, il est donc essentiel de les intégrer pleinement dans votre stratégie de communication au Qatar et plus largement, dans l'ensemble des pays du Proche et Moyen-Orient.

Le Qatar compte 8 journaux principaux, 12 stations de radios - dont une radio francophone Oryx FM (fréquence 94 FM) - et une quinzaine de chaînes TV dont plusieurs sont de renommée internationale telles qu'Al Jazeera et Beln Sports.

Les principaux quotidiens de presse écrite au Qatar sont :

- Al Sharq
- Gulf Times
- The Peninsula
- Qatar Tribune

La télévision locale est également suivie par la population qatarienne. Qatar TV, Al Rayyan, Al Araby TV (satellite) et Al Kass Sport Chanel sont les chaînes TV locales sans oublier Al Jazeera.

Compte tenu de la forte communauté étrangère, les sites en ligne anglophones sont les plus lus, à l'instar de Doha News, Qatar News Agency, Al Jazeera, Gulf Times ou encore The Peninsula Qatar.

COMMUNICATION DIGITALE ET RELATIONS AVEC LES « INFLUENCEURS »

Au Qatar, les plateformes numériques et les réseaux sociaux (type Instagram) constituent aussi un réel vecteur de communication. Il ne faut donc pas négliger l'importance des créateurs de contenus dans votre stratégie de communication. Toutefois, face à la centaine de milliers « d'influenceurs » qui se présentent et à la prolifération de faux comptes, une certaine prudence est préférable et mieux vaut sélectionner et demander conseil avant de nouer un partenariat. Avoir des comptes actifs et bien suivis est un atout.

UNE ÉQUIPE LOCALE DE SPÉCIALISTES DE LA COMMUNICATION INTERNATIONALE POUR SOUTENIR VOTRE RÉUSSITE AU QATAR

Au sein du bureau régional Business France Moyen-Orient, un pôle presse et communication accompagne les entreprises françaises toute l'année pour décliner leur stratégie de communication dans la région. Ce pôle entretient d'excellentes relations avec les journalistes locaux et régionaux avec lesquels il collabore quotidiennement sur différentes thématiques sectorielles et temps forts de l'actualité.

Pour rendre votre offre visible, vous pouvez solliciter nos experts trilingues (français/anglais/arabe) qui ont une très bonne connaissance des canaux de communication, des bonnes pratiques à connaître par secteur d'activité ou encore des

codes culturels à prendre en compte pour réussir vos projets et accroître votre visibilité. Le pôle presse et communication régional est à votre disposition pour échanger sur votre stratégie de communication au Qatar : communication.me@businessfrance.fr

CE QU'IL FAUT RETENIR

- > La presse et la communication restent un vecteur d'influence dans le milieu des affaires.
- > Quel que soit le canal choisi, communiquer dans cette zone géographique est un maillon incontournable pour compléter une prospection commerciale.
- > Les décideurs locaux accordent une importance majeure à la présence de leurs interlocuteurs dans les médias.
- > Disposer d'outils de communication, mais aussi de comptes sur les réseaux sociaux, est un réel atout pour se développer au Qatar. Il vaut mieux ajourner une action de prospection si vous ne disposez pas encore d'outils actualisés (site Internet uniquement en français par exemple).

TÉMOIGNAGE



Miryem OUKAS MESSIDI, Cheffe de Pôle Régionale à Business France Middle East, spécialiste de la communication et des relations publiques

Pour communiquer efficacement au Qatar, il est essentiel de prendre en considération toute une série d'éléments d'où la nécessité de se faire accompagner par des experts de la communication implantés dans la région. Je vous propose ici « un top «3» des recommandations à prendre en compte pour soutenir la réussite de vos projets export.

- Liant culturel et linguistique : *il est essentiel en amont de toute communication, de se renseigner sur les temps forts locaux et traditions qatariennes, afin d'aborder vos communications auprès de cibles locales avec pertinence. Bien que tous vos contenus n'aient pas vocation à être traduits, il est par ailleurs incontournable de communiquer en anglais mais également en arabe pour bien ancrer votre sujet dans l'écosystème local. Il convient par exemple de prioriser en arabe les contenus dédiés à la presse ainsi que certains messages en lien avec les traditions locales.*

- Règlementation et contrôle : *les réglementations strictes, liées à l'expression dans la presse peuvent engendrer des comportements précautionneux de la part des organes médiatiques qui tendent, en fonction des profils mais aussi de la source que vous représentez, soit vers une occultation de l'information soit vers une duplication à l'identique des infos qui leur seront transmises. Il est donc essentiel de bien contrôler son message avant qu'il ne soit diffusé et de veiller à obtenir en amont les autorisations de mentions notamment celle d'acteurs locaux qui seraient cités. Par ailleurs, il est à noter que les médias de même que les réseaux sociaux peuvent être soumis à une surveillance, plus communément appelée « social listening », en particulier sur des sujets sensibles tels que la politique, la religion et les questions sociales. Il convient donc de communiquer avec recul et responsabilité.*

- Relation humaine et confiance : *Les Qatariens vouent une grande confiance à leurs médias et les journalistes qui les composent considèrent la dimension humaine comme primordiale pour tisser des liens. Faire de la « relation presse » est donc un vrai plus. La majorité de ces interlocuteurs considèrent la relation interpersonnelle avant tout, dans l'échange professionnel.*



FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Se faire payer

MOYENS ET DELAIS DE PAIEMENT

Les modes de paiement les plus couramment utilisés au Qatar sont les espèces, les cartes de crédit et de débit, les virements, les chèques, les lettres de crédit et les encaissements documentaires.

Généralement, les chèques et les transferts bancaires de compte à compte entre les clients et les fournisseurs sont les moyens de paiement les plus utilisés dans ce pays. L'usage de chèques postdatés comme moyen de paiement par traites est relativement fréquent. Point d'attention, l'utilisation de chèque en bois est sévèrement punie par les autorités. Pour un transfert bancaire international, la date de valeur est J + 2 (J pour jour ouvré).

Le crédit direct à l'importation est à éviter, sauf s'il y a eu confirmation préalable de la solvabilité de son partenaire (cette information est généralement obtenue auprès des banques). En revanche, le crédit documentaire, ou lettre de crédit, est aujourd'hui très utilisé pour sécuriser les transactions du commerce international puisqu'il s'agit d'un moyen de paiement sécurisé incluant un engagement de la banque à payer si les documents mentionnés dans le texte de la lettre de crédit sont conformes.

Il n'y a pas de délai de paiement imposé par la loi au Qatar. Cette modalité se négocie directement entre le client et le fournisseur, avant la commande.

LE VIREMENT BANCAIRE (OU PAIEMENT À VUE)

C'est un moyen de paiement largement utilisé au Qatar. Votre client ou partenaire local émet un virement depuis son espace bancaire en ligne. Auparavant, vous lui avez fait parvenir une facture qui précise les produits à livrer et leurs prix. Les avantages du virement sont d'être à la fois rapide et peu coûteux.

Le virement est donc un moyen « facile » mais reste risqué pour l'acheteur ou le vendeur en fonction du moment du paiement. L'acheteur veut rarement transférer avant d'être sûr que les marchandises seront livrées, et le vendeur ne veut pas livrer avant d'être payé. Il est donc généralement accepté d'émettre un *Purchasing Order*, signé du client au fournisseur pour valider la commande et payer après livraison.

LE CHÈQUE

Le chèque est un ordre écrit et inconditionnel de paiement à vue en faveur d'un bénéficiaire. Ce mode de paiement comporte cependant des risques : risque d'absence de provision, risque de change s'il est libellé en devises, durée d'encaissement plus ou moins longue.

LA LETTRE DE CHANGE

La lettre de change est un écrit par lequel vous, exportateur, donnez l'ordre à l'acheteur étranger de payer un certain montant à une échéance donnée. L'avantage est de pouvoir mobiliser la créance. Les principaux inconvénients sont les risques d'impayés, de vol ou de perte. Pour éviter le risque d'impayé, il convient de demander à l'acheteur étranger un aval de sa banque.

LE CRÉDIT DOCUMENTAIRE

L'intérêt du crédit documentaire (« Letter of Credit » - L/C) est de couvrir l'exportateur contre les risques du non-paiement en les reportant sur la banque de l'acheteur (voire sur la banque de l'exportateur s'il fait confirmer sa lettre de crédit). Le crédit documentaire est souvent utilisé car il permet d'établir une certaine confiance entre chacune des deux parties (document confirmant le départ de livraison contre paiement).

Les deux principaux inconvénients sont une certaine lourdeur administrative (nécessité de remplir de nombreux documents), et un coût relativement élevé (commissions bancaires) : son impact devra être pris en compte dans la négociation avec le client.

Pour sécuriser le paiement au maximum, vous devez exiger un crédit documentaire irrévocable et confirmé. Dans ce cas, chacune des deux banques concernées accorde sa garantie de complet règlement au vendeur. On peut néanmoins s'éviter le coût de la confirmation lorsque la banque émettrice de la L/C est un établissement international. Le crédit documentaire est de plus en plus utilisé, non seulement pour les transactions internationales, mais également domestiques. C'est un mode de paiement recommandé.

LITIGES, IMPAYES ET RECouvreMENT

La Coface place le Qatar au niveau A3 sur son échelle des risques pour le commerce et les échanges (risque à court terme faible).

L'émission de chèque sans provision est passible d'une peine de 3 mois à 3 ans de prison, ainsi que d'une amende comprise entre 3 000 et 10 000 QAR (850 à 2 500 EUR) qui s'ajoute au montant du chèque à payer et aux éventuels remboursements de frais de justice supportés par le bénéficiaire du chèque. De plus, la banque commerciale peut avoir recours à plusieurs actions, comme la vérification des comptes de l'entreprise (ou du particulier) émettrice du chèque, le refus de l'émission d'un nouveau carnet de chèques, la fermeture du compte en banque, ou encore l'inscription de l'entreprise émettrice du chèque sur la liste noire des titulaires de compte, envoyée à la Banque centrale du Qatar de façon régulière.

Enfin, l'insolvabilité entraîne également souvent l'impossibilité pour l'émetteur du chèque, s'il est étranger, de sortir du territoire si sa dette n'est pas acquittée. Toutes ces mesures limitent les risques d'impayés.

Il existe différents types de garanties afin de rassurer les différents partenaires commerciaux sur le respect des obligations à leur encontre, telles que les garanties de performance, de soumission, de restitution d'acompte, de paiement, etc.

Afin de limiter les risques, il est possible de procéder à une vérification concernant la notoriété des entreprises qatariennes. Bpifrance, partenaire de Business France, propose également de nouvelles solutions pour fluidifier les risques de défaut / retard de paiement : crédit acheteur, avance de trésorerie, etc.

En cas de litige, ce sont les termes du contrat qui font foi. L'arrangement à l'amiable sera à privilégier avant toute procédure. Le choix du droit applicable pour le contrat est la clé.

Par défaut s'il n'est pas mentionné, le droit qatarien s'appliquera et l'entreprise ou l'individu concerné devra recourir à un avocat pour défendre ses droits. Recourir à un avocat est fortement conseillé durant la phase précontentieuse afin de mieux se préparer en cas d'un potentiel litige. Vous pouvez retrouver une liste d'avocats et conseils juridiques en partie 3 du guide.

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Se protéger

LES CADRES LEGAUX DE LA PROTECTION INTELLECTUELLE

Le Qatar a engagé des efforts en matière de protection de la propriété intellectuelle afin de garantir les droits des entrepreneurs. Il a ainsi ratifié plusieurs conventions internationales, dont 10 administrées par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) : convention OMPI, traité de Nairobi, conventions de Paris, de Berne et de Rome, traités de l'OMPI sur le droit d'auteur, les interprétations, les exécutions et les phonogrammes, traité de coopération en matière de brevets, traité de Budapest, traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et traité de Marrakech.

De plus, en intégrant l'OMC en 1996, le Qatar est devenu signataire de l'accord ADPIC ou TRIPS (accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce). Par le biais du statut de membre du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCEAG), il a intégré le système de brevet unitaire de cette organisation.

Au niveau national, le Qatar dispose de divers textes réglementant les différents domaines de la propriété industrielle.

Depuis quelques années, le Qatar connaît un boom législatif dans la protection de la propriété intellectuelle. En effet, le Qatar International Center for Conciliation and Arbitration's (QICCA), l'organe d'arbitration des litiges attenants à la propriété intellectuelle fait preuve d'un certain activisme en ce sens pour satisfaire les ambitions de développement économique et la volonté de bâtir une économie basée sur la connaissance (knowledge-based economy) en lien avec la Vision Nationale 2030. Ainsi pendant la pandémie Covid-19, le Qatar a publié la loi n°10 de 2020 sur la protection des dessins et modèles industriels, renforçant davantage son infrastructure législative en matière de propriété intellectuelle.

LES BREVETS

PRINCIPES

Le brevet protège une innovation technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une solution technique nouvelle à un problème technique donné, hors exclusion à la brevetabilité et inventions contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Les conditions de brevetabilité sont : la nouveauté, l'activité inventive et l'application industrielle. Un brevet ne pourra pas être délivré si l'exploitation commerciale de l'invention est contraire à la Charia (loi islamique).

Les oppositions doivent être formées dans les 60 jours qui suivent la publication de la délivrance du brevet.

Deux voies s'offrent aux déposants pour protéger leurs inventions au Qatar :

- Il est possible de déposer un brevet national auprès de la section des brevets du ministère du Commerce et de l'Industrie (MOCI). La demande de brevet doit être présentée, en langue arabe, de façon électronique par le déposant s'il est résident au Qatar, ou par un cabinet spécialisé autorisé à exercer dans le pays et dûment enregistré auprès de la section des brevets du ministère du Commerce et de l'Industrie (MOCI) ;
- Il est possible déposer une demande de brevet PCT (Patent Cooperation Treaty) auprès de l'OMPI et rentrer en phase nationale au Qatar.

Il convient de noter qu'il était possible auparavant d'obtenir un brevet au Qatar par la voie régionale via le GCC Patent Office. Cependant depuis le 6 janvier 2021, le GCC Patent office a arrêté de recevoir de nouvelles demandes. En janvier 2023, il a repris ses activités pour le Bahreïn et le Koweït uniquement à ce stade.

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT D'UN BREVET

Toutes les demandes de brevet déposées auprès de l'Office qatarien des brevets font l'objet d'un examen rigoureux quant aux critères de brevetabilité.

Si l'Office rejette la demande de brevet, le déposant peut faire appel de cette décision devant le Comité compétent dans les 90 jours qui suivent sa notification. Il est possible de faire opposition à la délivrance du brevet dans les 60 jours qui suivent la publication pour les demandes nationales (90 jours pour les demandes PCT).

Le brevet est délivré pour une durée de 20 ans à compter de la date de dépôt national ou de la date du dépôt PCT, sous réserve du paiement des annuités.

Le Qatar a publié en 2018 les décrets d'application de la loi sur les brevets, qui est entrée en vigueur le 5 juillet 2018, officialisant les procédures d'examen des brevets existants. Ce texte prévoit la possibilité pour l'Office de recourir à des experts lors de l'examen des brevets ; les coûts liés à l'intervention d'experts seront à la charge du demandeur.

Par ailleurs, la gestion des conflits en matière de brevets et celle des licences obligatoires est assurée par le « Grievance and Compulsory Licensing Committee ».

Taxes officielles de la procédure de délivrance de brevets au Qatar (exprimées en QAR, monnaie locale)

Brevet	Etudiants	Individus	Institutions d'éducation et de recherche	Entreprises et établissements commerciaux
Demande	Exemptés	1 000	2 000	2 000
Demande d'examen technique	100	2 500	5 000	5 000
Demande de publication pour la délivrance	50	200	400	400
Demande de délivrance d'un certificat de brevet	100	1 000	2 000	2 000

LES MARQUES

PROTECTION D'UNE MARQUE

Pour bénéficier d'une protection au Qatar, la marque doit y être enregistrée. La demande d'enregistrement d'une marque commerciale sera présentée, en langue arabe, de façon électronique par le propriétaire de la marque s'il est résident au Qatar, ou par un cabinet spécialisé autorisé à exercer dans le pays et dûment enregistré auprès de la section des marques du ministère du Commerce et de l'Industrie (MOCI).

Une marque est enregistrée pour une période de 10 ans, avec une possibilité de renouvellement illimité par période de 10 ans. Le Qatar applique le système international de classification de Nice (11^e édition). Une demande d'enregistrement ne peut concerner qu'une seule classe de produits ou services ; il faut donc déposer autant de demandes que de classes concernées. La classe 33 (boissons alcoolisées à l'exception des bières), les bières en classe 32 et la viande de porc en classe 29 ne peuvent pas être désignés dans un dépôt de marque. La demande doit être présentée à la section des marques commerciales (« Trademark Office ») du ministère du Commerce et de l'Industrie.

Si les marques notoires bénéficient d'une protection au Qatar à l'encontre des translittérations arabes des termes latins protégés, cela ne sera pas le cas de la majorité des marques. Il peut dès lors être utile de déposer, outre la marque en caractères latins, une marque pour la translittération arabe de ce terme.

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT D'UNE MARQUE

Après approbation par le ministère du Commerce et de l'Industrie, la demande d'enregistrement est publiée aux frais du déposant au Journal Officiel des marques commerciales (Trademark Gazette). Toute personne intéressée peut faire opposition contre cet enregistrement auprès du ministère du Commerce et de l'Industrie dans les 4 mois suivant la publication. Les décisions de l'Office en matière d'opposition peuvent faire l'objet d'un appel devant le tribunal civil.

La loi de 2002 précise qu'outre la jouissance exclusive d'une marque déposée, l'enregistrement interdit l'utilisation par des tiers de marques pour des produits identiques ou similaires susceptibles de créer une confusion dans l'esprit des consommateurs. Les marques notoires sont reconnues par la législation qatarienne.

Taxes officielles de la procédure d'enregistrement d'une marque au Qatar (exprimées en QAR, monnaie locale)

Marques	Marque	Groupe de Marques	Marque collective
Demande	1 000	1 500	3 000
Publication d'une marque acceptée	325	325	325
Enregistrement d'une marque	2 000	3 000	5 000
Demande de renouvellement durant la dernière année de la période de protection	2 000	4 000	5 000
Renouvellement d'une marque durant les 6 mois suivant la période de protection	5 000	6 000	8 000

LES DESSINS ET MODELES

En 2020 a été promulguée une nouvelle loi sur les dessins et modèles industriels annulant celle sur les dessins et modèles industriels de 2002. L'adoption s'inscrit dans une logique de meilleure protection des droits de propriété intellectuelle du Qatar. La nouvelle loi exige ainsi un décret sur la mise en œuvre de celle-ci, qui informera sur les procédures ainsi que sur les taxes officielles liées à la protection des dessins et modèles industriels.

À l'heure actuelle, les mises en garde publiées dans les journaux locaux constituent la seule protection possible d'un dessin ou modèle industriel contre une éventuelle contrefaçon. Il est donc fortement conseillé de publier des mises en garde dans les journaux locaux pour éviter tout conflit futur de contrefaçon ainsi que pour défendre les droits de dessins et modèles industriels.

LES DROITS D'AUTEUR

La loi n°7 de 2002 sur le droit d'auteur précise les domaines de protection, les règles spécifiques et les peines encourues par les contrevenants. Elle porte également sur la répression du piratage informatique, du piratage audiovisuel et instaure un système d'enregistrement des droits des auteurs. Les logiciels sont protégés par la loi sur le droit d'auteur.

Le Qatar est membre de la Convention de Berne et en respecte les dispositions. La durée de protection des droits d'auteur est de 50 ans après le décès de l'auteur. Les œuvres peuvent être déposées auprès du Département de Propriété Intellectuelle du ministère du Commerce et de l'Industrie. Le dépôt d'une œuvre n'est toutefois pas obligatoire pour en assurer la protection.

Taxes officielles de la procédure d'enregistrement d'un droit d'auteur au Qatar (exprimées en QAR, monnaie locale)

Droits d'auteurs et droits connexes	Etudiants	Individus	Institutions d'éducation et de recherche	Entreprises et établissements commerciaux
Demande	Exemptés	100	200	300
Certificat	50	100	400	500

MISE EN ŒUVRE DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

On ne peut lutter contre la contrefaçon au Qatar que si l'on est titulaire de droits de propriété intellectuelle. Plusieurs voies d'actions sont alors possibles :

LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

L'autorité compétente sur le territoire qatarien est le Département de la protection du consommateur « Consumer Protection and Anti-Commercial Fraud Department », dépendant du ministère du Commerce et de l'Industrie. Il est chargé de la répression des fraudes et de la protection des consommateurs. Compétent pour instruire les plaintes de titulaires de droits de marque, il peut saisir des marchandises et appliquer les sanctions

prévues par la loi en cas d'infraction. Il peut donc bloquer les marchandises contrevenantes en cas de constat d'une contrefaçon.

En revanche, il n'a pas le droit d'interroger le contrevenant, ni de perquisitionner un entrepôt ou un lieu de stockage, ces prérogatives étant réservées à la police. Lorsque le contrôle est positif, ce département peut procéder à la destruction des marchandises, infliger une amende administrative et ordonner la fermeture temporaire du magasin (1 mois pour la première infraction, 2 mois pour la deuxième et 3 mois pour les affaires suivantes).

Les décisions de fermetures temporaires seront publiées sur le site du ministère et dans deux journaux quotidiens ; une notice indiquant l'infraction sera apposée sur le magasin, alertant les consommateurs sur les motifs de fermeture. C'est au procureur qu'il revient de décider d'éventuelles poursuites pénales. La police est également compétente pour intervenir, et saisir le Parquet.

LA PROCÉDURE DOUANIÈRE

La loi n°17 de 2011 a prévu des mesures d'intervention à la frontière. Les douanes peuvent ainsi intervenir à la demande du titulaire d'un droit de propriété intellectuelle. Celui-ci doit apporter une présomption forte de contrefaçon. Les douanes doivent se prononcer sur la mise en suspension des marchandises incriminées dans la semaine ; à défaut, la demande d'intervention sera réputée rejetée. Une décision de mise en suspension peut être contestée en justice. L'instance saisie devra se prononcer dans les 3 jours. Elle pourra ordonner l'inventaire des produits incriminés, ainsi que leur description exacte ; elle pourra également demander une caution au titulaire de droits.

La loi prévoit la mise en place d'une procédure de demande d'intervention en douane, suspendue actuellement à l'adoption de textes d'application. Sont exclues du champ d'application de cette loi : les marchandises transportées en petite quantité dans les bagages de voyageurs d'une nature non commerciale, les marchandises en transit, les marchandises en provenance d'un pays membre de l'Union douanière du CCEAG.

LA PROCÉDURE JUDICIAIRE

Le contentieux judiciaire peut être aussi bien civil (réclamation de dommages et intérêts) que pénal.

L'action civile est envisageable pour demander des réparations financières à un contrefacteur ou à son distributeur, mais il faut pour cela pouvoir prouver le dommage et la responsabilité de l'un ou de l'autre. Elle est surtout conseillée en cas de manquement à un contrat (d'agence, de représentation, d'achat) préalable et non respecté, ou en cas de dépôt de marque indûment effectué.

L'action pénale peut être initiée par les autorités elles-mêmes, après accord du procureur. Ainsi, à la suite d'un contrôle effectué par le Département de la protection du consommateur, celui-ci peut demander au procureur de poursuivre l'infraction selon le droit pénal qui prévoit les sanctions précitées. De même, la police peut initier la procédure en demandant au procureur de poursuivre les infractions au titre de l'action publique.

Jusqu'en 2021, il n'existait pas de tribunaux spécialisés en propriété intellectuelle au Qatar, les magistrats faisaient souvent appel à des rapports d'experts pour décider des dossiers dans ce domaine. Cependant, en 2021, le gouvernement qatarien a promulgué

la loi n° 21 de 2021 relative à la création d'un tribunal de l'investissement et du commerce. Cette loi est entrée en vigueur en mai 2022.

Le nouveau tribunal comprendra des niveaux de première instance et d'appel et sera compétent pour un large éventail de questions commerciales, notamment les droits de propriété intellectuelle. Il devrait permettre de résoudre plus efficacement les litiges commerciaux avec le niveau de connaissances et d'expertise requis, et d'obtenir des résultats plus cohérents.

L'un des objectifs de ce tribunal est d'offrir un recours judiciaire rapide : les délais sont plus courts pour les appels, qui doivent être déposés dans les 15 jours suivant l'annonce du jugement, et dans les 7 jours pour les affaires urgentes.

Cette loi donne la liberté aux parties de nommer un expert alors qu'auparavant ils étaient obligés de s'appuyer sur des experts nommés par le tribunal.

Une autre disposition importante de la loi est le système électronique, selon lequel toutes les actions liées à la procédure, depuis le dépôt jusqu'à la prononciation du jugement, seront effectuées par voie électronique.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- > Si le corpus juridique qatarien relatif à la propriété intellectuelle est complet en théorie, certaines lois sont inopérantes faute de textes d'application.
- > Le dépôt de marques, brevets, design industriels ou droits d'auteur se fait auprès du Département de protection de la propriété intellectuelle du ministère du Commerce et de l'Industrie.
- > La procédure devant le Département de la protection du consommateur (« Consumer Protection and Anti-Commercial Fraud Department ») peut représenter une alternative intéressante aux procédures judiciaires.
- > Il n'y a pas de tribunal compétent dédié pour les traiter les litiges relatifs à la propriété intellectuelle ; selon la gravité, le procès relèvera du civil ou du pénal.
- > Pour toute question sur la propriété intellectuelle au Qatar, il est possible de contacter la Conseillère régionale INPI.

3

CONTACTS UTILES



CONTACTS UTILES

CABINETS ET AGENCES REFERENCES PAR BUSINESS FRANCE

Business France a référencé des acteurs proposant des prestations de services liées à l'ancrage commercial, complémentaires aux missions de l'Agence. N'hésitez pas à visiter le [site Team France Export pour prendre connaissance de leurs services](#) et les contacter directement.



[CLIQUEZ SUR L'ICONE](#)

Des conditions préférentielles au profit des PME-ETI françaises orientées par la Team France Export peuvent être applicables, mentionnez la Team France Export dans votre message.

À la date de publication du présent guide, la liste des 4 partenaires référencés par Business France au Qatar est présentée ci-après (liste mise à jour sur le site Team France Export). La dernière campagne de référencement a été menée fin 2022 au Qatar, les 4 partenaires locaux référencés « solutions Team France Export » le sont depuis 2023.

Pour toute question, écrivez à referencement@businessfrance.fr

- **Droit et fiscalité**

BOUSTANY LAW OFFICES	26ème étage, Doha Tower, West Bay, Doha, Qatar PO Box: 24143 Pour entrer en contact, cliquez ici
MAZARS	The Palm Tower B, 27th floor, West Bay Pour entrer en contact, cliquez ici

- **Administration - gestion de filiales**

AL JASSRA CORPORATE SERVICES	11th Floor, Lusail Marina Tower 50, Lusail, Qatar. PO Box 201325 Pour entrer en contact, cliquez ici
MAZARS	The Palm Tower B, 27th floor, West bay Pour entrer en contact, cliquez ici

- **Hébergement et services associés**

AL JASSRA CORPORATE SERVICES	11th Floor, Lusail Marina Tower 50, Lusail, Qatar. PO Box 201325 Pour entrer en contact, cliquez ici
SERVCORP	Level 22, Tornado Tower, West Bay, Doha, Qatar Pour entrer en contact, cliquez ici

Liste des avocats et conseils juridiques disponible sur le site de l'ambassade de France au Qatar : <https://qa.ambafrance.org/Avocats-et-conseils-juridiques>

LOGISTIQUE

- **Transporteurs, transitaires, déménagement international**

BOLLORE LOGISTICS	Al Emadi C-18, Building 222, Office #2, Al Matar Street, Old Airport Area PO Box 23699, Doha, Qatar Tél. : + 974 4041 4700 https://www.bollor- logistics.com/en/country/qatar/
CMA CGM QATAR	Al Shoumouk Towers, 7 th floor, tower A, Zone 23, building 58, street 231 Doha, Qatar Tél. : + 974 4019 0111 www.cma-cgm.com
AGS RELOCATIONS AGS MOVERS QATAR	Office 2, Al Munthaza Trading Centre, 16 Hiteen Street, Rawdat Al Khail, Al Munthaza, Doha, Qatar Tél. : +974 4038 4540 / 7709 0119 manager-qatar@ags-globalsolutions.com https://www.agsmovers.com/branches/middle- east/qatar/qatar

- **Services des douanes et sociétés de dédouanement**

GENERAL AUTHORITY OF CUSTOMS	P.O Box 81- Doha Qatar Tél. : + 974 44 45 74 57 Info.PR@customs.gov.qa https://www.customs.gov.qa/English/pages/d efault.aspx
---	--

FUSION MIDDLE EAST	6 th Floor, Amara Building # 73 Ibn Mahmoud Street Doha Tél. : + 974 40 12 03 00 info@fusiongroupholding.com http://www.fusion-me.com
QSHIELD	13 th Floor Al Reem Tower, West Bay P.O. Box 62 Doha Tél. : + 974 40 32 02 00 http://www.qshield.com
AL JABER CLEARANCE & SHIPPING CO	P O Box 33119 Doha Tél. : + 974 44 44 06 24 clearance@jic-cargo.com http://www.jic-cargo.com/
JASSIM CUSTOMS CLEARANCE & FREIGHT CO.	Office 3 & 4, Al Futtaim Roca Showroom Old Airport Road, P.O. Box 6240 Doha Tél. : + 974 44 85 06 53 ; + 974 30 81 18 88 info@jassimcustoms.com http://www.jassimcustoms.com/

- **Zones franches**

QATAR FINANCIAL CENTER	Qatar Financial Centre, West Bay PO Box 2324, Doha Tél. : + 974 44 96 77 77 info@qfc.qa http://www.qfc.qa/en
QATAR FREE ZONE AUTHORITY	Al Salata, PO Box 258, 6 th floor General Secretariat of the Council of Ministers Building Doha investors@fza.gov.qa https://fza.gov.qa/
QATAR SCIENCE AND TECHNOLOGY PARK (QSTP)	Al Luqta St, Ar-Rayyan, Qatar Tél. : + 974 44 54 70 70 info@qstp.org.qa www.qstp.org.qa

- **Compagnie aérienne**

QATAR AIRWAYS	Qatar Airways Tower P.O. Box 22550 Doha, Qatar Tél. : + 974 449 6000 www.qatarairways.com/fr
----------------------	---

- **Quelques hôtels**

W HOTEL DOHA	West Bay, Zone 61, Street 831, Building 262 Doha Qatar P.O. Box 19573 Tél. : + 974 44 53 50 00 https://www.marriott.com/hotels/travel/dohwh-w-doha/
INTERCONTINENTAL DOHA CITY	Street 900, Bldg. No. 25, Zone 61, Al Dafna, West Bay, PO Box 6822 Tél. : + 974 4015 8888 www.ihg.com/intercontinental/hotels/gb/en/doha/dohwb/hoteldetail
MARRIOTT MARQUIS CITY CENTER DOHA	Conference Centre Street, West Bay PO Box 9282, Doha Tél. : + 974 4419 5000 www.marriottmarquisdoha.com
MGALLERY ALWADI HOTEL DOHA GROUPE ACCOR	Souq Waqif et Msheireb, Corner of Wadi Msheireb and Jassim Qassim Bin Mohammed St Doha Tél.: + 974 4009 9999 https://www.alwadihoteldoha.com/
PULLMAN DOHA WEST BAY GROUPE ACCOR	Al Shatt St, 18181 Doha Tél.: + 974 4009 4000 https://www.pullman-doha-westbay.com/

- **Taxis et location de voitures avec chauffeur**

KARWA TAXI	+ 974 44 58 88 88 ou via l'application mobile
UBER	Via l'application mobile

- **Télécommunications**

OOREDOO Application mobile ou achat en ligne d'une carte SIM prépayée. Nombreuses boutiques Ooredoo situées à l'aéroport, et dans les centres commerciaux. Se munir d'une pièce d'identité pour acheter une carte SIM.	https://www.ooredoo.qa/selfcare/#/storeLocator/en
VODAFONE Application mobile ou achat en ligne d'une carte SIM prépayée. Nombreuses boutiques Vodafone situées à l'aéroport, et dans les centres commerciaux. Se munir d'une pièce d'identité pour acheter une carte SIM.	https://www.vodafone.qa/en/help/find-a-store

PROMOTION COMMUNICATION MEDIA

- Principaux media nationaux

GULF TIME NEWSPAPER	www.gulf-times.com
THE PENINSULA	www.thepeninsulaqatar.com
QATAR TRIBUNE	www.qatar-tribune.com
DOHANEWS	www.dohanews.co

- Agences de communication / création graphique

ATELIER 101	Salam Tower, 17 th Floor, Al Corniche St P.O. Box 11596 – Doha, Qatar Tél.: + 974 44 82 18 01 https://a101.com/
AST	P.O. Box 32483, Al Reem Tower, Building Ground Floor, West Bay, Doha Tél.: + 974 44 76 50 00 / 33 17 99 84 westbay@astqatar.com https://astqatar.com/index.php

REPRESENTATIONS FRANÇAISES

AMBASSADE DE FRANCE AU QATAR	West Bay, Diplomatic Area Street, P.O Box 2669 Doha Tél. : + 974 4402 1734 www.ambafrance-qa.org contact@ambafrance-qa.org
BUSINESS FRANCE AU QATAR AMBASSADE DE FRANCE AU QATAR	Ambassade de France West Bay, Diplomatic Area Street PO BOX 2669 Doha Tél. : + 974 4402 1769 https://qa.ambafrance.org/Business-France https://world.businessfrance.fr/middle-east
SERVICE ÉCONOMIQUE (DG TRESOR), AMBASSADE DE FRANCE AU QATAR	Ambassade de France West Bay, Diplomatic Area Street PO BOX 4373 Doha Tél. : + 974 4402 1764 https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/QA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FRANCE QATAR (CCIFQ)	contact@ccifq.com www.ccifq.com https://www.linkedin.com/company/cci-france-qatar
MAISON DE LA FRANCE (Entité rassemblant toutes les associations francophones d'affaires et culturelles au Qatar)	c/o Capago-Office 201, Level 2 Jaidah Square, No 63 Airport Road Umm Ghuwailina http://mdlf-qatar.com/ contact@mdlf-qatar.com

SECTION QATAR DES CONSEILLERS DU COMMERCE EXTERIEUR FRANÇAIS (CCEF)	http://www.cnccef.org
CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER QATAR-BAHREIN Guillaume SALHA (basé au Qatar), Eléna TORRIJOS (basée au Qatar), Rosiane HOUNGBO-MONTEVERDE (basée au Bahreïn)	https://m.facebook.com/groups/188405739790465/
DOHA ACCUEIL Doha Accueil s'adresse à tous les francophones qui souhaitent s'intégrer à Doha et rencontrer d'autres membres. Association affiliée au réseau de la FIAFE.	http://dohaaccueil.com/
UFE (UNION DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER) AU QATAR	https://mdlf-qatar.com/ufo
INSTITUT FRANÇAIS DU QATAR (IFQ)	Tél. : + 974 4493 0862 info@institutfrancais-qatar.com https://if-qatar.com/
LYCÉE BONAPARTE Membre du réseau des lycées français à l'étranger de l'AEFE.	Tél. : + 974 44 96 03 00 secretariat@lycee-bonaparte.fr https://lycee-bonaparte.fr/
LYCÉE FRANCO-QATARIEN VOLTAIRE	Tél : +974 40 35 40 20 inscriptions@voltairedoha.com https://www.lyceevoltaire.org/
ORYX FM Radio francophone du Qatar (94 FM)	http://www.oryxradio.qa/

AU NIVEAU REGIONAL

INPI Jinane KABBARA Conseillère régionale en Propriété Intellectuelle Moyen-Orient – Experte INPI Zone d'action : Pays du Golfe, Iran, Irak Yémen, Liban et Jordanie	Ambassade de France aux Émirats arabes unis Etihad Towers – Office Tower 3, 22 nd floor, PO Box 4036, Abu Dhabi Tél.: + 971 (0)2 813 10 83 jinane.kabbara@dgtresor.gouv.fr
BPIFRANCE Catherine DORGNAC Regional Manager - Middle East, Turkey & Central Asia	French Public Investment Bank Consulate General of France in Dubai Al Habtoor Business Tower, 24th Floor P.O Box 3314 - Dubai (U.A.E) Tél. : + 971(0)58 544 5333 catherine.dorgnac@bpifrance.fr

<p>ATTACHÉ DOUANIER RÉGIONAL Rafik HOUNAS</p>	<p>Ambassade de France aux Émirats arabes unis Al Habtoor Business Tower, Dubai Marina, P.O. box 3314, Dubai Tél. : + 971 50 402 6822 dubai.dgddi@douane.finances.gouv.fr rafik.hounas@douane.finances.gouv.fr www.douane.gouv.fr</p>
<p>ATTACHÉ AGRICOLE Stéphane SANDRE Conseiller pour les affaires agricoles Zone d'action : Arabie Saoudite, Emirats arabes unis, Qatar, Koweït, Oman, Bahrein, Yemen</p>	<p>Ambassade de France en Arabie saoudite Diplomatic Quarter, P.O. Box 94009 Riyadh 11693 Tél. : + 966 434 4165 stephane.sandre@dgtrésor.gouv.fr</p>
<p>ATTACHÉ SANTÉ RÉGIONAL Dr Pierre HOUPIKIAN, MD-PhD</p>	<p>Ambassade de France en Arabie saoudite Diplomatic Quarter, P.O. Box 94367 Riyadh 11 693 Tel. : + 966 11 434 41 47 pierre.houpikian@diplomatie.gouv.fr</p>
<p>ATTACHÉ AUDIOVISUEL RÉGIONAL Valérie FOUQUES</p>	<p>Ambassade de France aux Émirats arabes unis Etihad Tower - Office Tower n°3 - 22nd Floor Corniche West P.O. Box 4014, Abou Dhabi, U.A.E valerie.fouques@diplomatie.gouv.fr</p>

FINANCE

- Banques

<p>QATAR NATIONAL BANK</p>	<p>QNB Head Office, Al Corniche Street, West Bay, P.O. Box 1000, Doha, Qatar Tél. : + 974 44 40 77 77 www.qnb.com.qa</p>
<p>BNP PARIBAS QATAR</p>	<p>Al Fardan Office Tower, 6th Floor, 61 Al Funduq Street, West Bay, Doha Qatar P.O. Box 2636 Tél. : + 974 44 53 71 15 csd.qatar@bnpparibas.com http://mea.bnpparibas.com</p>
<p>CRÉDIT AGRICOLE CIB – QFC</p>	<p>AlFardan Office Tower, 7th Floor, Office No. 02, 7th Floor, Office No. 02, Dafna, West Bay – Doha, Qatar cacibqfc@ca-cib.com https://www.ca-cib.fr/notre-reseau/afrique-moyen-orient/qatar</p>
<p>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DOHA BRANCH</p>	<p>Burj Doha Building, Office suite nos. 2115/2116, Level 21, P.O. Box 27110 West Bay – Doha, Qatar Tél. : + 974 40 31 66 30 https://mea.societegenerale.com/en</p>

- Assurance

LIBANO-SUISSE INSURANCE COMPANY	Al Seif building C Ring Road following Al Muntazah signal Doha Qatar Tél. : + 974 44 66 44 06 gatar@libano-suisse.com https://www.libano-suisse.com/qatar
--	---

INSTITUTIONS

- Ministères

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	Ministry of Interior - Qatar Building, Corniche Road, Al Rayyan, Qatar Tél. : + 974 44 33 00 00 Fax : + 974 44 32 29 27 info@moi.gov.qa https://portal.moi.gov.qa/
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	Al Mirqab Tower, Ambassadors Street, West Bay, P.O. Box 250 Doha Qatar Tél. : + 974 40 11 11 11 Fax. : + 974 44 32 41 31 webmaster@mofa.gov.qa www.mofa.gov.qa
MINISTÈRE DES FINANCES	Al Corniche Street, West Bay, PO Box 83, Doha, Qatar Tél. : + 974 44 46 14 44 Fax. : + 974 44 43 11 77 http://www.mof.gov.qa/
MINISTÈRE DU WAQF ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES	Al Funduq Street, West Bay, P.O. Box 422, Doha, Qatar Tél.: + 974 44 70 00 00 Fax.: + 974 44 47 07 00 islam@islam.gov.qa https://www.islam.gov.qa/
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES SPORTS	Diplomatic Street, West Bay, PO Box 23700 Doha, Qatar Tél. : + 974 44 02 22 22 info@moc.gov.qa http://mcs.gov.qa/en/
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	1 st Floor, Ministry of Economy and Commerce Qatar Building, PO Box 1968, Doha, Qatar Tél. : + 974 44,94 55,55 Fax : + 974 44 94 53 08 info@mec.gov.qa http://www.mec.gov.qa/
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	Omar Al Mukhtar Street, West Bay, P.O. Box 917, Doha, Qatar Tél. : + 974 40 21 55 55 info@moj.gov.qa http://www.moj.gov.qa

- Administrations et portails e-gouvernement

<p>ADMINISTRATION DES DOUANES « GENERAL AUTHORITY OF CUSTOMS »</p>	<p>Tél. : + 974 44 45 74 57 info.pr@customs.gov.qa www.customs.gov.qa/English/pages/default.aspx</p> <p>Coordonnées d'Al-Nadeeb, guichet unique centralisé en ligne de dédouanement Tél. : +974 44 06 99 33 callcenter@customs.gov.qa https://ecustoms.gov.qa/qccsw/jsf/common/custExternalHome.jsf</p>
<p>DEPARTMENT OF PASSPORTS AND EXPATRIATES AFFAIRS, AL GHARRAFA IMMIGRATION DEPARTMENT</p>	<p>Abdul Rahman Bin Awf Street, Al Gharafa, Al Rayyan General Directorate of Passports Tél. : + 974 44 8 902 12 ou 44 89 03 33 ibp@moi.gov.qa</p> <p>Nationality and Travel Documents Dept Tél. : + +974 44 06 99 33 nationality@moi.gov.qa</p> <p>Expatriates Affairs Dept Tél. : + 974 44 89 04 23 expat@moi.gov.qa Liste des formulaires essentiels pour les visas</p>
<p>BUREAU DES LÉGALISATIONS DE DIPLÔMES FRANÇAIS MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (MEAE) EN FRANCE</p>	<p>57, boulevard des Invalides 75007 PARIS Tél. : +33 1 53 69 38 28 Tél. : +33 1 53 69 38 29 (de 14h à 16h) bureau.legalisation@diplomatie.gouv.fr</p>
<p>AUTHENTIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL AU QATAR, MINISTÈRE DU TRAVAIL</p>	<p>Labor Sector and Social Affairs Sector, Al Huda Tower, Doha, Qatar http://econtract.adlsa.gov.qa/ https://www.adlsa.gov.qa/en/</p>
<p>PORTAIL DES APPELS D'OFFRES PUBLICS</p>	<p>Disponible uniquement depuis une IP au Qatar https://monaqasat.mof.gov.qa/</p>
<p>PORTAIL OFFICIEL DU E GOUVERNEMENT DU QATAR « HUKOOMI » Le rôle de Hukoomi est st de rendre les informations et les services gouvernementaux plus efficaces afin qu'ils soient accessibles à tous les citoyens, résidents, visiteurs et entreprises. Il vise également à faire connaître les programmes publics, les événements, les nouvelles et les initiatives gouvernementales</p>	<p>https://www.hukoomi.gov.qa</p>

SERVCORP

Twitter



Instagram



Facebook



 servcorp.com.qa

+150 Locations Worldwide

LES BUREAUX LES PLUS PRESTIGIEUX AU MONDE

À partir de **QAR 790/mois**

SIMPLE
IT SOLUTIONS
THAT WORK

A RECEPTIONIST TO
ANSWER YOUR
CALLS

SECURE, ROCKET-FAST,
UNIQUE **PASSWORD**
WIFI

A
COMMUNITY
TO WORK WITH

A TEAM
TO
DELEGATE TO



AUTRES INFORMATIONS DISPONIBLES

Retrouvez tous les titres de la collection « Guide des affaires » en suivant ce lien :

<https://www.businessfrance.fr/export-s-informer-tous-les-guides-des-affaires>

AUTRES SERVICES ET PRODUITS BUSINESS FRANCE

Pour répondre aux enjeux de votre développement international – vous informer, définir une stratégie export, sécuriser et financer votre opération export, acquérir de nouvelles compétences, prospecter, gagner en notoriété à l'international, renforcer votre présence à l'étranger et développer votre réseau – Business France propose 12 offres personnalisables de produits et services d'accompagnement.

Retrouvez le détail de nos offres sur :

<https://www.businessfrance.fr/>